

TRANSPORTS ET SYSTÈME DE L'EMPLOI

ANALYSE DES MIGRATIONS ALTERNANTES BASSIN MINIER - MÉTROPOLE NORD

ATP "SOCIO-ÉCONOMIE DES TRANSPORTS"

Décision d'aide n° 77-7-1686

BERNARD CONVERT

MICHEL PINET

Avec la participation de

YVES GORRICHON

qui a assuré le traitement
informatique

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
1 ^{ÈRE} PARTIE : L'ÉVOLUTION DU FLUX DE 1954 A 1975	4
<u>1. DE 54 A 75, LE FLUX BASSIN MINIER - METROPOLE AUGMENTE...</u>	4
<u>2. IL S'ORIENTE DE PLUS EN PLUS VERS LILLE...</u>	7
<u>3. LE TERTIAIRE LILLOIS SUPPLANTE LE TEXTILE ROUBAISIE...</u>	9
<u>3.1. La tertiarisation du flux</u>	10
<u>3.2. L'évolution des flux "secondaires"</u>	11
<u>4. LES "FILLES DES MINES" : UNE IMAGE D'EPINAL ?</u>	15
<u>5. L'AVENIR...</u>	17
2 ^{ÈME} PARTIE : MIGRANTS DES MINES ET SYSTÈME DE L'EMPLOI MÉTROPOLITAIN	24
<u>1. LE SYSTEME DE L'EMPLOI METROPOLITAIN</u>	25
<u>2. QUESTIONS DE METHODE</u>	30
<u>3. LE BASSIN D'EMPLOI DE LILLE</u>	39
<u>3.1. L'emploi industriel</u>	41
<u>3.1.1. Un ensemble d'industries dominantes : elles concentrent l'essentiel des migrants industriels</u>	43
3.1.1.1. L'industrie textile et ses annexes	44
3.1.1.2. Mécanique et travail des métaux	46
3.1.1.3. Le secteur Bâtiment-Travaux Publics	50
<u>3.1.2. Les industries d'importance secondaire : peu ou pas de migrants alternants</u>	52
<u>3.1.3. Un rapide bilan du flux migratoire vers l'industrie lilloise</u>	54
<u>3.2. L'emploi tertiaire</u>	63
<u>3.2.1. L'emploi commercial</u>	66
<u>3.2.2. Le secteur des transports</u>	67
<u>3.2.3. Travail temporaire et location de main d'oeuvre</u>	68
<u>3.2.4. L'emploi public et para-public</u>	71
<u>3.2.5. Le tertiaire privé</u>	74

<u>4. LE BASSIN D'EMPLOI DE ROUBAIX-TOURCOING</u>	78
<u>4.1. Traits généraux</u>	78
<u>4.2. Une domination (encore) sans partage sur le bassin d'emploi : l'industrie textile</u>	84
<u>4.3. L'emploi industriel non-textile : un développement modéré, un flux migratoire "au cas par cas"</u>	87
<u>4.3.1. Le B.T.P.</u>	89
<u>4.3.2. Mécanique et travail des métaux</u>	89
<u>4.3.3. Industries du papier et du carton</u>	90
<u>4.3.4. Autres industries</u>	91
<u>4.4. Le flux migratoire global vers l'industrie</u>	92
<u>4.5. Emplois de bureau et grandes usines tertiaires</u>	93
<u>3ÈME PARTIE : MIGRANTS ET MIGRATIONS</u>	.101
<u>1. L'IMAGE DU FLUX</u>	106
<u>2. LA COMPOSANTE PRINCIPALE : TOUJOURS LE RAMASSAGE...</u>	114
<u>2.1. Description et signification</u>	115
<u>2.2. Ramassage et placement : le déplacement</u>	119
<u>3. LES "NOUVEAUX MIGRANTS" : VERS L'EMPLOI PUBLIC</u>	123
<u>3.1. Description des flux</u>	123
<u>3.2. Les stratégies socio-professionnelles attachées à l'emploi public</u>	127
<u>4. LA QUESTION DE L'HORIZON PROFESSIONNEL</u>	132
<u>4.1. La migration des cadres</u>	132
<u>4.2. La migration des ouvriers qualifiés</u>	136
<u>5. L'ADAPTATION "SECONDAIRE" A LA PRECARITE</u>	139
<u>6. LES COLS BLANCS DU PRIVE</u>	144
<u>7. LE RESIDU...</u>	148
CONCLUSION	150
ANNEXE : LIMITES GEOGRAPHIQUES DE L'ENQUETE L.A.R.U.	156
TABLE DES MATIERES	158

INTRODUCTION

Les migrations alternantes entre zones urbaines de la région Nord ont longtemps été un élément central du discours planificateur sur la re-conversion régionale. Leur échelle a servi à définir l'Aire Urbaine Centrale, vaste zone incluant la métropole lilloise et le Bassin Minier que l'on supposait devoir fonctionner de plus en plus comme une unité métropolitaine, vécue comme telle par ses habitants, à l'échelle même du quotidien. La réalité qu'il est loisible d'observer aujourd'hui, est (encore ?) sensiblement éloignée de ce schéma théorique, et la référence spontanée (quand elle existe) à cette zone "de solidarité" emprunte plus volontiers ses termes au discours sur la contrainte qu'au constat de la convergence d'intérêts. Du point de vue des habitants du Bassin Minier la Métropole lilloise semble bien loin de s'intégrer au paysage urbain du quotidien, comme élément interne tout du moins.

Comme élément interne, car, à considérer les mouvements quotidiens de population entre ces zones la réalité semble tout autre : en fait, s'il paraît effectivement pertinent de nier l'existence d'une "Aire Urbaine Centrale" fonctionnant comme vaste zone métropolitaine, il est en revanche fondamental de voir le rôle sans cesse croissant que jouent les migrations alternantes domicile-travail entre ces deux pôles, pris comme éléments nettement séparés cette fois, que sont le Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais et la Métropole Lille-Roubaix-Tourcoing.

L'importance croissante du rôle de ces migrants s'entend aussi bien par rapport au marché du travail de la métropole, que par rapport aux problèmes d'emploi de la zone minière. Ces migrants alternants dessinent aujourd'hui une des modalités importantes du placement pour les habitants du Bassin minier en butte au déficit d'emplois sur place et s'il a pu être dit que ces migrations quotidiennes constituaient un recours transitoire

pour laisser à la reconversion "in situ" le temps matériel de s'opérer, il semble actuellement que la transition se fasse régime de croisière.

Partant du constat de la précarité généralisée des emplois offerts dans le Bassin minier par les entreprises de la reconversion (à l'exception du secteur automobile), nous avons cherché à tester l'hypothèse selon laquelle le développement de la migration quotidienne vers le marché du travail métropolitain manifesterait un mécanisme d'adaptation primaire (adaptation reprenant les termes mêmes du problème) à la précarisation : adaptation par la recherche d'emplois protégés à l'extérieur (mais à portée de déplacement quotidien) de la zone minière.

Cette hypothèse portant sur les tendances les plus récentes de l'évolution du flux devait, à nos yeux, faire pendant aux démonstrations d'Henri Coing (1) concernant, cette fois, les composantes les plus traditionnelles du flux (les jeunes employés des filatures, pour parler rapidement). ce qui nous paraissait intéressant dans la comparaison de ces deux composantes, c'est la différence de point de vue à laquelle elle oblige, quant à la question de l'analyse du placement. Pour le flux traditionnel, le personnel "ramassé", ce qui importe, c'est le rôle qu'il joue dans la gestion des rapports sociaux et du marché du travail au sein de la métropole. C'est donc d'une analyse centrée sur les entreprises métropolitaines, leurs "impératifs" économiques, leurs positions etc... sur le marché de l'emploi, leur politique de mobilisation, que relève l'essentiel de l'explication de ce flux. L'acte individuel de placement n'est plus ici qu'un résidu en égard à la détermination qu'il reçoit de la structuration, par les entreprises, du marché de l'emploi. A l'inverse, dans l'hypothèse que nous faisons, concernant le sens des tendances nouvelles de la migration alternante, l'accent était mis sur l'acte de placement comme conduite sociale individuelle, comme la pratique orientée et significative d'un acteur social dans certaines conditions économiques et sociales spécifiques, marquées dans le cas présent par le déficit d'emploi sur place.

(1) Henri Coing, "Cars de ramassage et marché de l'emploi ; le textile de Roubaix-Tourcoing", BETURE, Trappes, 1975.

Nous présentons ici une approche du problème essentiellement quantitative, tant s'agissant du recueil de données (il a consisté exclusivement, on le verra, en un dépouillement de documents statistiques, les uns bruts -Déclarations annuelles de salaires-, les autres plus ou moins synthétiques -listings OREAM Nord ou tableaux INSEE) que de la présentation des résultats. Les deux premières parties de ce rapport donnent le détail de ces migrations alternantes, de leur évolution, de leur rapport au marché du travail métropolitain que nous avons, lui-même, tenté de reconstituer de façon précise sur la base de notre propre enquête. La troisième partie où l'on essaie de dégager une première typologie des migrants et des migrations, montre la diversité de ce flux et renvoie, à plusieurs reprises, à cette problématique de la dimension sociale du placement et de l'accès à l'emploi, sur laquelle nous souhaitons insister dans une phase ultérieure de nos travaux. On y entreverra que le problème de l'accessibilité constitue certes une question de possibilités matérielles de déplacement, mais aussi, et surtout peut-être, une question essentiellement sociologique : celle de l'horizon professionnel subjectif, comme intériorisation durable des probabilités d'accès à tel ou tel emploi, à un stade donné du marché du travail (premières expériences individuelles ou sources de la mémoire de classe...). Cette intériorisation, parce qu'elle perdure au delà de ce stade archaïque, fixe avec plus d'efficacité peut-être que le système de transport, les limites de la mobilité sociale, professionnelle et géographique.

IERE PARTIE

L'EVOLUTION DU FLUX DE 1954 A 1975

I - DR 54 A 75. LE FLUX BASSIN MINIER - METROPOLE AUGMENTE....

Contrairement à l'idée commune qui déduirait de la chute de l'emploi textile métropolitain un tarissement des flux de migrants quotidiens en provenance du Bassin minier, force nous est de constater que depuis la fin de la guerre, le volume des migrations alternantes Bassin minier-Métropole n'a fait que croître. Cette affirmation contredit l'ouvrage, par ailleurs très établi, de Pierre Bruyelle où, étudiant le marché de l'emploi de la Métropole, il note "Le bassin houiller est le principal réservoir de main d'œuvre pour la métropole : les contingents de migrants qu'elle y puise sont passés de 4500 en 1947 à 16000 en 1961, environ 12000 en 1971. Après s'être intensifié, le mouvement se stabilise ou même décroît" (1). Les sources n'étant pas citées, il est impossible de retrouver l'origine de cette divergence entre nos deux conclusions. Car l'analyse des statistiques INSEE, donne, pour les 3 zones de Lille, Roubaix-Tourcoing et Lille Est (2), l'évolution suivante des flux en provenance du Bassin minier (3) :

1954 : 12 171
1962 : 15 610
1968 : 17 676
1975 : 21 495

Loin de s'épuiser, le flux présente une croissance accélérée de 68 à 75 (+2,54% par an) par rapport au rythme de la période 62-68 (+1,95% par an), lui-même, par contre, en fléchissement par rapport à la tendance 54-62 (+2,75% par an).

Cette croissance est plus significative encore, si l'on rapporte ces chiffres à la population active au lieu de résidence du Bassin minier, mesurant ainsi l'évolution du taux d'émission de la zone minière. On obtient en effet les résultats suivants :

Années	Flux	PALR Bassin minier	Taux d'émission
1962	15 610	364 835	4,3 %
1968	17 676	366 176	4,8 %
1975	21 495	361 585	5,9 %

TABLEAU I

TAUX D'EMISSION DE MIGRANTS DU BASSIN MINIER (EVOLUTION 62-75)

Autre fait important: le flux des migrants alternants croît plus vite que le nombre d'emplois offerts par la Métropole. Si l'on compare le volume des flux et son évolution à celle de la population active au lieu de travail des 3 zones de Lille, Roubaix-Tourcoing et Lille-Est, on obtient les chiffres suivants (4) :

Années	Nombre de migrants	PALT Métropole (2)	PALT Métropole corrigée	% de migrants rapportée à la PALT
1954	12 171	362 087	inconnue	< 3,36 % (5)
1962	15 610	365 550	386 250	4,04 %
1968	17 676	376 088	390 088	4,53 %
1975	21 495	389 925	396 925	5,41 %

TABLEAU II

ATTIRANCE DE LA METROPOLE (EVOLUTION 54-75)

Enfin, si l'on examine la part que prennent les migrants en provenance du Bassin minier par rapport à l'ensemble des ressources en main d'œuvre extérieure auxquelles font appel les entreprises de la métropole, on note là aussi leur importance croissante. Ce que montre le tableau III ci-contre :

(Années)	(PALT Métropole corrigée)	(Recrutement endogène (6))	(Recrutement exogène total)	(Migrants des mines)	(% des migrants des mines sur l'ensemble du recrutement exogène)
(1962)	(386 250)	(329 193)	(57 057)	(15 610)	(27,36 %)
(1968)	(390 088)	(334 288)	(55 800)	(17 676)	(31,67 %)
(1975)	(396 925)	(334 985)	(61 940)	(21 495)	(34,70 %)

TABLEAU III

PART DES MIGRANTS DES MINES DANS LE RECRUTEMENT EXOGENE METROPOLITAIN (EVOLUTION 62-75)

Cette croissance relative et absolue du flux des migrants des mines, il convient d'en interroger plus avant la signification. On verra qu'elle n'est en fait que la résultante de mouvements très divers. Pour cela nous poursuivons tout d'abord l'examen de son évolution sous trois rubriques : l'évolution des zones réceptrices, celle des secteurs d'activités concernés et celle de la composition par sexes du flux.

2. IL S'ORIENTE DE PLUS EN PLUS VERS LILLE...

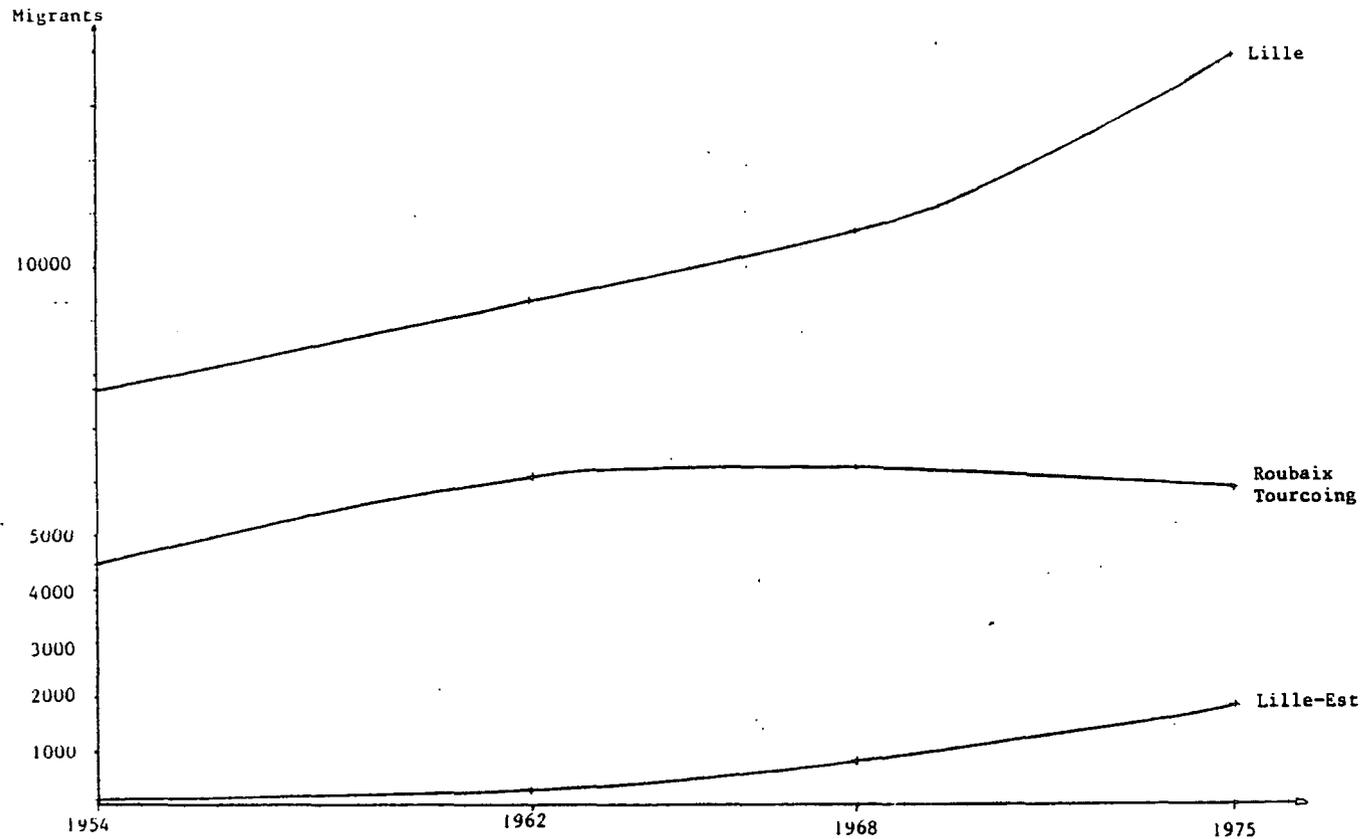
On peut, dans un premier temps, distinguer les deux grandes composantes de ces flux de migrants, à savoir, celle qui concerne les flux à destination de la zone de Lille et celle qui concerne ceux vers Roubaix-Tourcoing. On verra, en effet que ces deux bassins d'emplois étaient, jusqu'à une date récente, assez fermés l'un à l'autre et qu'ils offraient des structures d'emplois extrêmement dissemblables. L'évolution des flux à destination de l'un ou de l'autre est en elle même significative. Elle est donnée par le tableau et la courbe suivants :

Zones réceptrices	1954		1962		1968		1975	
	Abs.	%	Abs.	%	Abs.	%	Abs.	%
Lille	7 705	63,30 %	9 322	59,72 %	10 676	60,40 %	13 875	64,55 %
Roubaix Tourcoing	4 427	36,37 %	6 037	38,67 %	6 236	35,28 %	5 930	27,59 %
Lille Est	39	0,32 %	251	1,61 %	764	4,32 %	1 690	7,86 %
TOTAL	12 171	100 %	15 610	100 %	17 676	100 %	21 495	100 %

TABLEAU IV

EVOLUTION (ABSOLUE ET RELATIVE) DU FLUX DES MIGRANTS DES MINES A DESTINATION DES DIFFERENTES SOUS-ZONES B DE LA METROPOLE

Graphe 1 : Evolution du flux des migrants des mines
à destination des sous-zones B de la Métropole.



La courbe permet de distinguer aisément les trois périodes de l'évolution du flux. De 54 à 62, les flux à destination de Lille et ceux à destination de Roubaix-Tourcoing suivent une tendance à la hausse absolument parallèle. De 62 à 68, alors que le flux à destination de Roubaix-Tourcoing stagne (+ 200 personnes en 6 ans), celui en direction de Lille continue sa croissance sur un rythme analogue à celui de la période précédente. De 68 à 75 enfin, le nombre de migrants vers Roubaix-Tourcoing diminue légèrement, tandis que vers Lille, les mouvements s'accroissent de façon accélérée (+ 3200 emplois en 7 ans). Ce qui se traduira sur la courbe des flux globaux par une inflexion au cours de la période 62-68. Cette inflexion traduit à notre sens un changement tendanciel de signification.

3. LE TERTIAIRE LILLOIS SUPPLANTE LE TEXTILE ROUBAISIE...

L'analyse de l'évolution du flux en termes de secteurs d'activités concernés nous permet de préciser plus avant ce changement de signification.

Sur l'ensemble des trois zones, la composition du flux en primaire, secondaire, tertiaire subit l'évolution suivante :

Années	Secteur Primaire		Secteur Secondaire		Secteur Tertiaire		TOTAL
	Abs.	%	Abs.	%	Abs.	%	
1962	40	0,25 %	13 185	84,56 %	2 367	15,18 %	15 592
1968	24	0,14 %	13 560	77,20 %	3 980	22,66 %	17 564
1975	80	0,37 %	13 735	64,48 %	7 485	35,14 %	21 300

TABLEAU V

REPARTITION DU FLUX EN PROVENANCE DU BASSIN MINIER DANS LES SECTEURS PRIMAIRE, SECONDAIRE ET TERTIAIRE (EVOLUTION 62-75)

On constate que le flux "secondaire" qui constitue encore en 1975 presque le double du flux "tertiaire" reste très stable en chiffres absolus puisqu'il ne s'accroît que de 550 individus en 13 ans. Par contre, sa part dans la composition décroît très sensiblement, surtout au cours de la période 68-75, qui correspond à une poussée très forte du tertiaire. En effet, le flux "tertiaire" fait plus que tripler en 13 ans, passant de 15,18% du flux global en 1962, à 35,14% en 1975, et double pratiquement au cours de la période 68-75.

3.1. La tertiarisation du flux

Outre le fort accroissement en chiffres absolus des flux tertiaires, un indice de la tertiarisation du flux peut être donné par le rapport entre le rythme d'accroissement des flux tertiaires en provenance de la zone minière et celui de la création d'emplois de ce type dans les zones réceptrices. On constate à la lecture du tableau suivant que le flux "tertiaire" zone minière-métropole croît plus vite que le nombre de postes tertiaires métropolitains.

Années	Flux tertiaire	PALT tertiaire métropolitaine (8)	Pourcentage migrants par rapport à la PALT
1962	2 367	153 769	1,54 %
1968	3 980	175 896	2,26 %
1975	7 485	209 090	3,58 %

TABLEAU VI

ATTIRANCE DU SECTEUR TERTIAIRE METROPOLITAIN (EVOLUTION 62-75)

Cette poussée du tertiaire qui s'accélère, comme on le voit, dans la période 68-75 est à rapprocher de l'augmentation constatée plus haut du flux à destination de la zone de Lille, qui elle aussi, subit une accélération sur la même période. En fait, ces deux phénomènes n'en font qu'un et c'est bien le tertiaire lillois qui crée l'essentiel du flux nouveau apparu après 1968. C'est ce qui apparaît si l'on compare la composition des flux à destination de chacune des deux zones de la métropole et leur évolution.

Zone B de Lille			Zone B de Roubaix-Tourcoing		
Années	Flux secondaire	Flux tertiaire	Années	Flux secondaire	Flux tertiaire
1962	7 193	2 085	1962	5 773	252
1968	7244	3 340	1968	5 636	556
1975	7 440	6 230	1975	4 965	905

TABLEAU VII

COMPOSITION DES FLUX PAR ZONES RECEPTRICES ET SECTEURS D'ACTIVITE (EVOLUTION 62-75)

La tertiarisation du flux, si elle se poursuit au même rythme à Lille et à Roubaix-Tourcoing n'est véritablement significative en nombres absolus que dans le cas de Lille (+3000 de 68 à 75). Pour ceux-là, on constate comme plus haut, une croissance plus rapide que celle du nombre d'emplois tertiaires lillois : la part de ces flux tertiaires Bassin Minier - Lille passe de 2,03 % de l'emploi tertiaire lillois en 1962, à 2,91 % en 1968 et à 4,7 % en 1975.

3.2. L'évolution des flux "secondaires"

On a vu que si la part des emplois industriels tendait à s'amenuiser dans la

composition du flux total, le phénomène était dû plus à la tertiarisation tendancielle des flux qu'à un véritable fléchissement des flux "secondaires". Ceux-ci restent, au contraire, pour l'ensemble de la Métropole, très stables en chiffres absolus (cf. Tableau IV) et même en légère hausse. Or, dans le même temps, l'emploi secondaire métropolitain a fortement diminué, puisqu'il est passé de 207 808 emplois en 1962 sur l'ensemble des trois zones de Lille, Roubaix, Tourcoing et Lille Est, à 188 828 en 1968 et à 169 575 en 1975 (frontaliers non compris (9)). Comme nous le notions plus haut, l'essentiel de cette forte décroissance doit être attribuée à la récession de l'industrie textile, qui perd 24 000 emplois entre 1965 et 1974. Or, c'est justement vers l'industrie textile et par ses systèmes de ramassage que sont déplacés traditionnellement les plus gros bataillons de migrants quotidiens en provenance de la zone minière. La stabilité du flux "secondaire", en regard de la décroissance de l'emploi secondaire métropolitain, ne manifeste-t-elle pas l'effet de cette "relative rigidité de l'emploi" que semblait devoir impliquer pour Henri Coing l'utilisation du car de ramassage comme moyen privilégié de mobilisation quotidienne (10) ? Ou bien traduit-elle simplement une substitution tendancielle au flux textile, de nouveaux flux à destination d'autres branches du même secteur secondaire métropolitain ?

Il est difficile de cerner l'impact de la récession textile sur l'évolution du flux de migrants des mines à destination de ce secteur, les données sur ces deux phénomènes étant rarement homogènes. Pierre Bruyelle, analysant l'évolution des différentes catégories de main-d'oeuvre à l'intérieur du secteur textile de Roubaix-Tourcoing, donne le tableau suivant, qui témoignerait d'une lente érosion de l'apport minier dans la composition de l'effectif textile métropolitain (11)

	1965	1975
Main d'oeuvre locale	61,7 %	60,2 %
Etrangers (européens)	6,1 %	11,4 %
Mines	11,05 %	10,3 %
Frontaliers	14,7 %	8,6 %
Africains	6,4 %	9,5 %

TABLEAU VIII

COMPOSITION DU PERSONNEL DES ENTREPRISES
 TEXTILES DE ROUBAIX-TOURCOING (SOURCE :
 PIERRE BRUYELLE, Op. Cit. p. 88)

Nous pouvons également donner, sur la base de notre propre enquête, un certain nombre d'indices permettant de cerner la tendance. Tout d'abord, parmi les entreprises textiles de notre champ d'enquête (entreprises métropolitaines de plus de 50 salariés, dont au moins 5 % du personnel est composé de migrants des mines), un certain nombre d'entre elles semblent veiller à ne plus embaucher de nouveaux migrants des mines. On observe notamment des entreprises qui, même si leur effectif est en décroissance tendancielle (sorties supérieures à l'embauche au cours de l'année de référence), ont une embauche annuelle assez intense, mais qui ne touche, durant l'année de référence, aucun migrant en provenance de la zone minière

(Voir Annexe 1, les entreprises E9, E 10, E 12, E 21). Elles sont peu nombreuses mais manifestent l'existence d'une politique de fermeture du flux de main-d'oeuvre minière. L'effet de ces politiques est toutefois assez faible globalement.

En effet, si l'on observe l'ensemble des entreprises textiles de notre échantillon dont l'effectif subit une baisse tendancielle (elles sont au nombre de 44, sur un effectif total de 61 entreprises), on constate que, au cours de l'année 1977 de référence, le taux d'entrée de nouveaux migrants des mines dans ces entreprises est égal à leur taux d'entrée global (12). Ce que montre le tableau suivant :

	ENSEMBLE DU PERSONNEL	MIGRANTS DES MINES
Population totale	25 270	6 830
Nombre d'Entrées	1 395	387
Taux d'Entrée	5,5 %	5,6 %
Nombre de sorties	3 185	1 064
Taux de sortie	12,4 %	15,6 %

TABLEAU IX

EMBAUCHE ET FUITE DU PERSONNEL DANS L'INDUSTRIE TEXTILE METROPOLITAINE (1977-ENQUETE LARU)

L'égalité des taux d'entrée signifie qu'il n'y a pas, globalement, ségrégation à l'embauche, en période de baisse structurelle d'effectifs. Les filles des mines ne sont donc pas directement, comme on a pu l'affirmer, les premières victimes de la récession textile. Cela dit, la supériorité du taux de sortie pour les migrants des mines (15,6 % contre 12,4 %) explique l'érosion de l'apport minier dans la composition des effectifs

textiles. L'importance du taux de sortie chez les migrants n'est pas une donnée nouvelle, qui serait liée à la crise de l'emploi textile. Le taux de sortie est en effet soumis à des déterminismes sociaux lourds attachés aux caractéristiques sociales du groupe des migrants des mines (composé pour une large part de jeunes femmes cessant toute activité salariée, à la naissance de leur premier ou de leur deuxième enfant). Jusque là, la stabilité du chiffre absolu des migrants des mines au cours des années (13), était nécessairement assurée par une politique active de recrutement dans ces zones, venant contrebalancer un turn-over plus intense dans cette catégorie de main-d'oeuvre. C'est aussi l'abandon de cette politique que traduit, à notre sens, l'égalisation des taux d'entrée. Nous reviendrons sur ces points au chapitre consacré spécifiquement au flux textile. Notre propos n'étant ici que de repérer les principales lignes d'évolution des flux, nous pouvons dans un premier temps conclure, quant aux flux à destination de l'industrie textile, à une diminution en nombre qui suit, et précède même légèrement, la chute des effectifs textiles globaux.

Si, par ailleurs, il y a stabilité, en chiffres absolus, des flux à destination de l'ensemble du secteur secondaire, il faut donc conclure qu'il y a substitution relative au flux traditionnel de la main-d'oeuvre drainée par les cars de ramassage de l'industrie textile métropolitaine, de nouveaux flux à destination d'autres industries. C'est ce que nous observerons dans notre analyse détaillée. Précisons pour l'instant que, comme le montre le tableau VI, cette substitution profite, là encore, au bassin lillois au détriment de la zone de Roubaix-Tourcoing.

4 - LES "FILLES DES MINES" : UNE IMAGE D'EPINAL ?

Dans la Région Nord, une image s'impose spontanément à l'évocation des migrations quotidiennes bassin minier - métropole lilloise : celle de la fille de mineur prenant chaque jour le car de ramassage ouvrier

en direction d'une usine de filature de la Métropole. Un responsable de la C.C.I. de Lille n'a-t-il pas affirmé : "travailler dans le textile pour une femme équivaut à faire son service militaire pour un homme". De fait, en 1954, les femmes constituent 81,4 % des 12 171 migrants des mines, et parmi elles, l'immense majorité travaillent effectivement dans l'industrie textile.

Cela dit, depuis 1954, on assiste à une masculinisation du flux telle qu'en 1975 les migrants hommes sont plus nombreux que les femmes.

ANNEES	HOMMES	POURCENTAGE	FEMMES	POURCENTAGE	TOTAL
1954	2 261	18,6 %	9 910	81,4 %	12 171
1962	5 586	35,8 %	10 006	64,2 %	15 592
1968	8 112	46,2 %	9 452	53,8 %	17 564
1975	11 120	52,2 %	10 180	47,8 %	21 300

TABLEAU X

SEX-RATIO DU FLUX DES MIGRANTS DES MINES (EVOLUTION 54-75)

Cette évolution du sex-ratio, plus sensible là encore dans les flux à destination de Lille, résulte de deux mouvements :

- La tertiarisation globale du flux qui, paradoxalement, augmente la part des hommes, dans la mesure où ils sont en majorité dans ce type de flux (autour de 55 % en 1962 et autour de 51 % en 1975) pour des raisons que nous préciserons plus loin.

- La chute des flux textiles, majoritairement féminins, et leur remplacement au sein du secteur secondaire, par des flux à destination d'autres industries, cette fois majoritairement masculins.

5 - L'AVENIR....

L'augmentation, la tertiarisation et la masculinisation des flux, l'attraction de plus en plus marquée de Lille au détriment de Roubaix-Tourcoing, voici ce qui ressort de l'examen des données du recensement 1975 et de leur comparaison aux tendances antérieures. Si ces résultats sont significatifs au regard d'un certain nombre d'idées reçues dans notre région, ils ne doivent pas cependant prêter à plus d'interprétations qu'ils n'en permettent. Ils ne doivent pas notamment servir de base à des extrapolations incontrôlées quant à l'évolution ultérieure du flux. Sur celle-ci, nous n'avons pour l'instant aucun chiffre global, mais une remarque de bon sens et un résultat partiel d'enquête permettent d'envisager l'hypothèse selon laquelle, l'année de référence (1975) a pu marquer approximativement le sommet de la tendance. La remarque est la suivante : l'année de référence se situe au début de la crise économique, dont les effets dans les secteurs concernés par les migrations n'ont pas en 1975, encore été ressentis avec le plus d'acuité. Hormis les difficultés nouvelles qu'elle a fait naître dans le secteur industriel (pour ce qui nous concerne ici, nous pensons au textile et à la production des biens d'équipement), elle a eu notamment pour conséquences secondaires le ralentissement à terme du recrutement dans le secteur public, qui constitue, on le verra, le principal employeur "tertiaire" de migrants des mines. Quant au résultat d'enquête, il est également significatif. La population de migrants alternants que nous avons étudiée lors de notre propre investigation empirique, et qui constitue une image de la composition du flux global en 1977, (14) a été examinée sous l'angle de la mobilité professionnelle dont elle est le siège. On doit conclure, à la lecture des résultats, à une réduction tendancielle des flux. En effet, les différents mouvements professionnels de cet échantillon se présentent comme suit :

(NATURE DU MVT (15)	(Population absolue	(%
(STABLE	(11 910	(75,18 %
(Passage	(591	(3,73 %
(Sortie simple	(1 882	(11,88 %
(Entrée simple	(1 247	(7,87 %
(Stage	(54	(0,34 %
(Essai	(52	(0,33 %
(Inconnue	(105	(0,66 %
(TOTAL	(15 841	(100 %

Tableau XI : Mouvements professionnels des migrants des mines au cours de l'année 1977
(enquête LARU)

Ce tableau n'a qu'une valeur d'indication, dans la mesure où tous les migrants n'y sont pas représentés (cf. plus loin). Il montre, au cours de l'année 1977, une diminution de 635 personnes, soit une érosion du flux de 4 %.

NOTES DE LA PREMIERE PARTIE

- (1) Pierre Bruyelle, "Lille et sa Communauté Urbaine", Notes et Etudes Documentaires, la Documentation Française, Paris, 1976, p. 81.
- (2) Par Métropole, dans ce chapitre, nous entendons les sous zones B (définition I.N.S.E.E. et O.R.E.A.M.N.) de Lille - Roubaix - Tourcoing et Lille Est.
- (3) Par Bassin Minier, nous entendons dans ce chapitre, les sous-zones B (définition I.N.S.E.E. et O.R.E.A.M.N.) de Douai, Somain-Aniche, Lens, Hénin-Beaumont, Béthune, Cambrin, Bruay, Valenciennes, Denain.
- (4) Remarque importante : Dans toute région frontalière, la P.A.L.T. exacte est difficile à déterminer car elle nécessite le comptage des migrations alternantes en provenance du pays limitrophe. Dans la mesure où elle est construite sur le recensement, la P.A.L.T. calculée par l'I.N.S.E.E. n'enregistre pas les entrées quotidiennes de travailleurs résidant à l'étranger et pêche donc par défaut. Ainsi dans le Nord - Pas-de-Calais, la P.A.L.T. officielle ne prend pas en compte les frontaliers belges qui constituent pourtant un flux non négligeable à certaines époques. C'est pourquoi, nous avons été conduits à employer une P.A.L.T. corrigée qui ajoute à la P.A.L.T. officielle le chiffre présumé de frontaliers belges travaillant en France. Ce chiffre présumé nous a été donné, avec les réserves d'usage, par un statisticien de l'observatoire régional. Nous avons retenu les estimations suivantes : en 1962, environ 20 700 frontaliers belges travaillaient sur les trois sous-zones B de Lille, Roubaix-Tourcoing et Lille Est ; ils étaient environ 14 000 en 1968 et 7 000 en 1975.
- (5) Nous n'avons pas d'estimation pour le flux belge en 1954. Il existe cependant. Ce qui nous permet de dire que le pourcentage des migrants rapporté à la PALT corrigée inconnue est inférieur au pourcentage de migrants rapporté à la PALT officielle (3,36 %).
- (6) Mouvements internes à la Métropole, c'est-à-dire internes à chacune des 3 zones ou bien de l'une à l'autre.

- (7) Les différences (minimes), entre ces chiffres totaux et les chiffres avancés plus haut, proviennent de ce qu'un certain nombre de migrants ont été enregistrés comme appartenant à un secteur d'activité "indéterminé". Nous n'en avons pas tenu compte.
- (8) Il s'agit ici de la PALT officielle. Nous n'avons pas construit ici de PALT corrigée dans la mesure où nous ne connaissons rien du flux tertiaire frontalier sinon qu'il était d'environ 1 200 personnes en 1975 (par conséquent négligeable) et qu'il n'a guère varié depuis 1962, l'essentiel de l'évolution du flux des frontaliers se faisant par la main-d'oeuvre textile.
- (9) Ce sont les chiffres de la PALT secondaire établie par l'I.N.S.E.E.. Si l'on tient compte des frontaliers belges, la tendance indiquée est encore accentuée. L'emploi secondaire, assez grossièrement estimé, passerait de 225 000 en 1962 à 175 000 en 1975.
- (10) "Le coût du ramassage impose que les cars circulent à plein, il serait beaucoup trop coûteux de les faire fonctionner à moitié vides. Cette logique du tout ou rien augmente donc la relative rigidité de l'emploi". Henri Coing, "Cars de ramassage et marché de l'emploi : le textile de Roubaix - Tourcoing", Trappes, 1975, p. 131.
- (11) Pierre Bruyelle, op. cit., p. 88.
- (12) Le taux d'entrées (respectivement de sorties) global étant le rapport (en pourcentage) des personnes simplement entrées (respectivement simplement sorties) dans le secteur, au cours de l'année 1977, sur l'ensemble des personnes inscrites dans l'année dans ce secteur. Le taux d'entrée ou de sortie des migrants étant lui, bien entendu, rapporté au nombre de migrants inscrits dans l'année. Rappelons que, comme dans notre précédent rapport de recherche, nous décomposons les mouvements du personnel de chaque entreprise en quatre composantes principales :

- un ensemble de personnes "stables", c'est-à-dire présentes d'un bout à l'autre de l'année dans l'entreprise,
- un flux d'entrée simple, composé de personnes qui entrent dans l'entreprise en cours d'année et qui y sont encore au 31 décembre,
- un flux de sortie simple, composé de personnes qui sortent de l'entreprise en cours d'année alors qu'elles étaient présentes au 1er janvier,
- un flux de "transit" composé de personnes qui entrent et sortent de l'entreprise au cours de l'année.

- (13) Henri Coing, note, dans l'étude citée : "Les migrants du bassin minier n'ont guère varié en nombre au cours des années. En 1949, ils étaient 5 727 pour l'ensemble de la zone, chiffre très proche du 6 030 actuels", p. 16.
- (14) Voir pour sa définition exacte le chapitre 2 de la deuxième partie.
- (15) Ces mouvements représentent les mouvements du personnel en termes de sorties et d'entrées dans l'entreprise. Ils signifient "75,2 % des migrants sont restés dans la même entreprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 1977", etc... Le flux d'entrée simple est composé de personnes qui entrent dans l'entreprise en cours d'année et qui y sont encore au 31 décembre, le flux de sortie simple est composé de personnes qui sortent de l'entreprise en cours d'année alors qu'elles y étaient au 1er janvier, et le flux de transit est composé de personnes qui, au cours de l'année 1977, sont entrées puis sorties de la même entreprise.

ANNEXE

ENTREPRISE	NBRE DE SALARIES INSCRITS	NBRE DE MIGRANTS DES MINES	% DE MIGRANTS MINIERS	Au sein de la population totale de l'Etablissement		Au sein de la population des migrants des mines	
				Sorties simples	Entrées simples	Sorties simples	Entrées simples
E1	616	293	47,6	84	30	42	6
E3	143	22	15,4	17	2	4	1
E4	361	57	15,8	18	4	2	0
E5	227	30	13,2	37	14	8	2
E6	572	152	26,6	79	41	15	16
E8	252	30	11,9	28	28	3	4
E9	360	53	14,7	47	36	6	0
E10	1 217	254	20,9	132	115	34	0
E11	287	100	34,8	115	10	43	3
E12	369	47	12,7	40	26	4	0
E13	190	16	8,4	20	28	1	1
E14	789	225	28,5	69	55	45	12
E15	645	171	26,5	90	65	32	15
E16	1 316	248	18,8	105	118	25	23
E17	383	236	61,6	49	51	31	36
E21	427	53	12,4	44	39	8	0
E22	273	46	16,8	46	15	11	3
E23	182	46	25,3	26	24	7	1
E24	96	21	21,9	5	12	3	9
E25	231	80	34,6	31	31	14	1
E26	474	135	28,5	36	65	16	20
E28	381	50	13,1	40	20	9	7
E29	676	108	16,0	95	30	10	3
E30	316	35	11,1	28	13	2	0
E31	309	130	42,1	37	3	12	1
E32	301	113	37,5	82	0	44	0
E34	280	69	24,6	34	32	7	3
E35	237	51	21,5	55	19	14	3
E36	350	32	9,1	30	17	1	1

ENTREPRISE	NBRE DE SALARIES INSCRITS	NBRE DE MIGRANTS DES MINES	% DE MIGRANTS MINIERS	Au sein de la population totale de l'établissement		Au sein de la population des migrants des mines	
				Sorties simples	Entrées simples	Sorties simples	Entrées simples
E39	383	53	13,8	32	51	9	2
E40	369	185	50,1	66	62	43	35
E43	462	210	45,5	60	74	34	21
E44	230	154	66,9	28	32	20	20
E45	236	108	45,7	35	24	13	11
E49	1 310	763	58,2	99	45	97	41
E50	4 840	1 129	23,3	469	82	140	22
E52	178	44	24,7	13	15	3	4
E54	168	18	10,7	28	4	3	1
E55	348	128	36,8	43	32	18	6
E61	2 193	151	6,9	219	93	8	7
E70	168	15	8,9	30	6	1	0
E87	632	504	79,7	210	85	146	73
E88	533	225	42,2	60	32	31	17
E90	471	222	47,1	37	29	18	8
E92	626	208	33,2	87	43	23	14
E97	374	41	10,9	31	23	6	0
E98	400	159	39,7	56	24	26	13
E99	303	60	19,8	23	12	5	3
E101	263	93	35,4	49	2	18	0
E103	239	58	24,3	32	36	16	3
E106	187	15	8,0	11	15	0	5
E107	467	30	6,4	42	1	2	0
E109	190	15	7,9	19	11	2	2
E117	1 039	372	35,8	138	65	70	32
E120	85	6	7,0	12	11	1	0
E121	218	35	16,1	18	24	4	8

ENTREPRISE	NBRE DE SALARIES INSCRITS	NBRE DE MIGRANTS DES MINES	% DE MIGRANTS MINIERS	Au sein de la population totale de l'établissement		Au sein de la population des migrants des mines	
				Sorties simples	Entrées simples	Sorties simples	Entrées simples
				E123	109	8	7,3
E134	395	25	6,3	42	58	5	1
E141	221	17	7,7	22	29	1	5
E151	163	9	5,5	22	5	1	0
E157	767	252	32,8	115	100	32	25

ANNEXE II DE LA PREMIERE PARTIE

MOUVEMENTS DE PERSONNEL DANS LES ENTREPRISES TEXTILE METROPOLITAINES (EN 1977)

(ENTREPRISES DE PLUS DE 50 SALARIES EMPLOYANT PLUS DE 5 % DE MIGRANTS DES MINES

2EME P A R T I E

MIGRANTS DES MINES ET SYSTEME DE L'EMPLOI METROPOLITAIN

I - LE SYSTEME DE L'EMPLOI METROPOLITAIN

Parler à propos de la Métropole Lilloise (1), du "système de l'emploi métropolitain", c'est, comme y incitent il est vrai tant les mécanismes "objectifs" de construction des agglomérations I.N.S.E.E. que la logique propre des découpages institutionnels, courir le risque de prêter à la zone ainsi désignée une unité économique-sociale qui n'est sans doute pas la sienne. Car, pour reprendre l'analogie électro-statique que suggère le caractère très attractif en termes d'emploi de la "Métropole", cet archétype géographique de la conurbation s'apparente plus au dipôle qu'à la charge isolée ; au dipôle, soit à cet être physique qu'il est effectivement pertinent de considérer dans son rapport unitaire avec son extérieur, mais dont la structure interne n'a de sens que par la dissymétrie du bicentrisme qui le définit.

Tout concourt en effet, pour qui cherche à examiner d'un peu plus près les caractéristiques de l'emploi métropolitain, à séparer un premier pôle, lillois, du système de l'emploi, d'un second pôle centré sur l'ensemble Roubaix - Tourcoing : le caractère très disjoint (2) des zones globales que recouvrent les bassins d'emploi d'entreprises (bassins d'emploi "internes" à la zone, et même bassins d'emploi "externes"), la distribution traditionnelle des activités économiques, la tendance des bouleversements qui ont modifié et qui continuent de modifier cette distribution. C'est la raison pour laquelle seront étudiés séparément dans ce chapitre chacun de ces deux bassins d'emploi de la Métropole.

S'il fallait pourtant, une fois notée cette bipolarisation, caractériser à gros traits pour le lecteur pressé, ou extérieur à la région Nord, le système de l'emploi de la Métropole Lilloise, il serait sans doute prioritaire d'insister sur les cinq points suivants :

- 1°) Le caractère globalement attractif -sur la région, et même pendant longtemps au-delà de la frontière Belge- d'une agglomération pour laquelle la différence entre emplois offerts et emplois résidents était en 1968 de près de 40 000 (ce qui impliquait un job ratio de 1,11 (3)). Une attractivité qui tend à s'accroître (alors qu'en 1974 la Métropole concentre 33 % des emplois de la région, elle a fixé au cours des 7 années qui précèdent 44 % de la création régionale d'emploi), même si la modicité des taux de croissance de la Métropole depuis 1968 révèle que cette place accrue tient sans doute d'abord à la récession économique qui frappe de multiples secteurs géographiques de la Région.

- 2°) L'importance régionale de la concentration d'emploi féminin que représente la Métropole : si l'emploi féminin constitue, en 1968, 31,6 % seulement des emplois de la région Nord (France : 34,7 %), les femmes occupent en revanche 38 % des emplois de la C.U.D.L. (soit 159 000 emplois), et même 41,2 % des emplois lillois. Traditionnellement liée aux pratiques de mobilisation de l'industrie textile, cette situation tend à trouver un relais dans la polarisation du secteur tertiaire régional sur la Métropole. L'importance de l'apport extérieur des migrantes (environ 22 000 vers la Métropole) amène à replacer cette situation dans le cadre d'un "système régional de l'emploi" dont participe la pérennité relative de bassins de reproduction locaux (aux premiers rangs desquels le Bassin Minier) héritiers d'un traditionnel sous-emploi féminin.

- 3°) La dominante industrielle des activités inhabituelle, au moins jusqu'à une date récente, pour une agglomération française de cette importance : 50 % des emplois métropolitains sont encore offerts par le secteur secondaire en 1968. Au recensement de 1975, cette situation est devenue moins nette, puisque le secondaire ne représente plus que 43 % des activités, mais le secteur Roubaix-Tourcoing de la Métropole conserve encore 52 % d'emplois industriels.

- 4°) Le caractère déséquilibré de cet important secteur industriel, dominé largement par un petit nombre d'industries de main-d'oeuvre et/ou industries de base, et au tout premier plan le textile, au détriment des secteurs orientés vers les fabrications de pointe exigeant une main-d'oeuvre très qualifiée.

Moins accentué dans la zone de Lille que dans celle de Roubaix - Tourcoing, ce déséquilibre laisse donc pour l'essentiel l'industrie métropolitaine dans la dépendance de trois secteurs particulièrement fragilisés par la crise et les conditions du redéploiement spatial qui l'accompagne :

- . L'industrie textile et ses industries annexes a connu depuis 20 ans dans la région des bouleversements profonds, qui ont vu quelques groupes très puissants se constituer (WILLOT-BOUSSAC-SAINTE FRERES, PROUVOST, D.M.C.) en même temps que disparaissaient nombre d'établissements, petits ou moyens, mais aussi parfois importants (TIBERGHEN : plus de 1 000 salariés). Entrecroisant des politiques d'intégration (peignage/bonneterie, etc...), de conversion aux fibres synthétiques, de diversification (non tissés, emballage, habillement, confection, revêtements de sol, parfois même distribution....), ces groupes ont dominé une restructuration profonde dont le bilan en terme d'emplois a été lourd pour la Métropole : entre 1965 et 1974, plus de 24 000 emplois ont ainsi été perdus sur un peu plus de 100 000 au départ. La structure même de l'emploi textile a en même temps été modifiée, les emplois féminins et/ou peu qualifiés ayant été les plus touchés.
- . Les industries métallurgiques et mécaniques métropolitaines (plus de 33 000 salariés en 1974) restent encore très dominées par leur orientation traditionnelle vers les biens d'équipement industriel, vers le matériel ferroviaire ou agricole. La sensibilité de ce type de production au ralentissement des activités fragilise particulièrement le secteur secondaire de la zone lilloise, où ces industries représentent plus du quart des activités industrielles.

(BRANCHE	: TEXTILE	: B.T.P.	: METALLURGIE	: ALIMENTATION	: CHIMIE	: IN POLYG.	: MEUBLE
(: HABILLEMENT	:	: MECANIQUE	:	:	: PAPIER	:
(% de l'emploi	:	:	:	:	:	:	:
(industriel de	: 42,2 %	: 14,9 %	: 18,1 %	: 6,1 %	: 4,9 %	: 6,5 %	: 1,6 %
(la métropole	:	:	:	:	:	:	:

TABLEAU XII

REPARTITION DE L'EMPLOI INDUSTRIEL DE LA METROPOLE LILLOISE PAR BRANCHE

- . Le B.T.P. s'est fortement développé jusqu'en 1974 (il représente alors le 1/3 des emplois industriels nouveaux en 5 ans, et compte plus de 27 000 salariés). Le ralentissement général de ce secteur après cette époque n'a cependant pas épargné le B.T.P. métropolitain, malgré la présence d'entreprises régionales en expansion (comme BATIR) dont l'activité déborde largement du cadre régional.

Hormis ces trois secteurs dominants, trois autres industries occupent encore une place notable dans la Métropole, sans jamais dépasser de beaucoup, cependant le seuil des 10 000 salariés :

- . Les industries chimiques, dont l'importance dans le tissu industriel local est sans doute supérieur à ce que laisse supposer la modestie de l'effectif mobilisé (environ 9 000 salariés), en raison de la forte concentration dont elles sont l'objet : un petit nombre de firmes importantes (P.U.K., ST GOBAIN, PROGIL, AIR LIQUIDE), orientées plutôt vers les fabrications de base de la chimie, y sont en effet dominantes ;
- . Les industries alimentaires (11 000 salariés) articulées traditionnellement autour de la brasserie, et de la confiserie-chocolaterie ;
- . Les industries polygraphiques et du papier (12 000 salariés), dont plus de 70 % de l'effectif régional est concentré dans la Métropole, pour plus de la moitié dans quelques grosses entreprises de plus de 1 000 salariés.

5°) Outre sa faiblesse relative déjà notée, le déséquilibre spatial dans la répartition de l'emploi tertiaire et dans ses évolutions.

Le caractère très industriel de la métropole a eu en effet comme corrolaire une sous-représentation des activités tertiaires qui n'a commencé véritablement à s'atténuer qu'à partir des années 70 : même si le rythme de

croissance du secteur tertiaire n'a pas été plus élevée dans la Métropole qu'au plan national, il commence à représenter plus de 50 % des emplois métropolitains au recensement de 1975, alors qu'il était encore nettement inférieur à 40 % en 1962. Mais cette croissance, importante surtout dans le secteur administratif, a profité avant tout à la zone de Lille, au détriment de la zone de Roubaix-Tourcoing : ainsi, sur la même période (62-68), le secteur de Lille a-t-il fixé près de 70 % de la croissance des administrations, services, et banques dans l'arrondissement lillois, alors que le secteur de Roubaix-Tourcoing en fixait à peine 20 %. La sous-tertiarisation de Roubaix-Tourcoing a d'autant plus de signification quant à la réalité économique et sociale du marché local du travail, que le secteur de pointe des activités tertiaires, la vente par correspondance (REDOUTE, TROIS SUISSES, DAMART, BLANCHE-PORTE : près de 10 000 salariés au total en 1977), y est essentiellement employeur de catégories de main-d'oeuvre que tout (statut social, mode de recrutement, et même procès de travail) désigne plus comme des catégories ouvrières que comme des catégories d'employés. L'emploi tertiaire ne représente encore en 1975 que 43,6 % de l'emploi total dans la zone B de Roubaix-Tourcoing, contre 60,9 % dans celle de Lille.

2 - QUESTIONS DE METHODE

C'est donc, on l'a dit, en séparant le secteur de Lille de celui de Roubaix - Tourcoing que nous nous efforçons de présenter dans les paragraphes qui suivent un tableau du marché du travail métropolitain, qui permette de situer dans un premier temps le phénomène de la migration alternante Bassin Minier - Métropole par rapport à l'ensemble du système local de l'emploi. Dès lors, les sources à utiliser pour mener à bien une telle approche devaient obéir à une triple contrainte essentielle :

- 1°) Autoriser bien sûr l'accès à des données concernant l'ensemble des emplois métropolitains : industriels et tertiaires, privés et publics, etc...

- 2°) Permettre, au-delà des données par branches, aussi fin le découpage soit-il, de constituer le cas échéant des données au niveau de l'entreprise elle-même : comment opérer, sinon, une typologie des situations d'entreprises caractéristiques du recours à la main-d'oeuvre du Bassin Minier ? L'expérience des travaux menés en ce domaine par Henri Coing (4) sur le seul cas du textile roubaisien a montré que ce retour à l'unité de production elle-même était indispensable, parfois même à peine suffisant, pour comprendre les déterminants de la mobilisation de cette main-d'oeuvre de la région minière.
- 3°) Permettre, pour les entreprises concernées, de relever un certain nombre de variables individuelles concernant les migrants alternants du Bassin Minier : condition indispensable pour la constitution d'un fichier des migrants alternants autorisant non seulement la description du groupe qu'ils constituent, mais aussi le repérage de leur singularité, tant par rapport à l'ensemble du marché du travail métropolitain que par rapport à la main-d'oeuvre des entreprises qui les emploient.

Répondant par principe au premier de ces impératifs, nombre de données brutes ou plus élaborées issues des recensements I.N.S.F.E., y compris de celui de 1975, autorisent une connaissance assez précise des données globales sur le marché du travail métropolitain. Elles excluent cependant (sauf quelques rares données) le niveau fin de l'entreprise, a fortiori celui de l'individu.

A l'inverse, les fichiers de plusieurs organismes de gestion sociale, s'ils collectent des données précises sur les entreprises et sur les salariés, ne permettent pas en général, soit pour des motifs d'ordre technique, soit même en raison des limites juridiques du champ d'action de ces organismes, d'accéder avec une égale précision à la totalité des secteurs d'activité. Le recours au plus complet d'entre eux, celui des

U.R.S.S.A.F., nous est pourtant apparu comme la seule possibilité réelle de cerner de façon quelque peu détaillée les caractéristiques du groupe des migrants alternants ; et cela, malgré un inconvénient à plus d'un titre gênant au regard de notre objet : il décrit très mal une partie du secteur public et para-public. Sur ce problème, et sur les démarches opérées pour le contourner, nous revenons plus bas.

Cette quasi impossibilité de décrire à partir d'une même source, à la fois le système de l'emploi dans son ensemble, et le groupe des migrants alternants dans ses particularités, pouvait conduire à deux partis-pris méthodologiques assez différents :

- 1°) Soit limiter le travail spécifique sur fichier U.R.S.S.A.F. au seul examen du groupe des migrants-alternants, en mesurant ensuite les caractères spécifiques des migrants, ainsi mis en évidence, à l'aune des caractéristiques globales du marché du travail métropolitain tel qu'il est connu au travers des chiffres et analyses de l'I.N.S.E.E..
- 2°) Soit construire sur la base de ce fichier U.R.S.S.A.F. -complété au besoin de données collectées directement auprès des employeurs, là où il reste muet- une image d'ensemble de l'emploi dans la Métropole, image dont la description du groupe des migrants alternants ne se fait qu'une facette particulière.

La première de ces options, si elle possède l'avantage indéniable de correspondre à un investissement en travail relativement léger, nous a cependant semblé présenter un défaut rédhibitoire : la très grande hétérogénéité qui existe entre les données I.N.S.E.E. sur l'emploi d'une part, et les données directes collectées par les organismes sociaux d'autre part. L'expérience d'une précédente recherche sur le marché du travail du Bassin Minier nous a montré que les procédures spécifiques à l'I.N.S.E.E., les retards apportés à la mise à jour des fichiers, etc... pouvaient conduire parfois à de profondes divergences entre, par exemple, les effectifs d'une

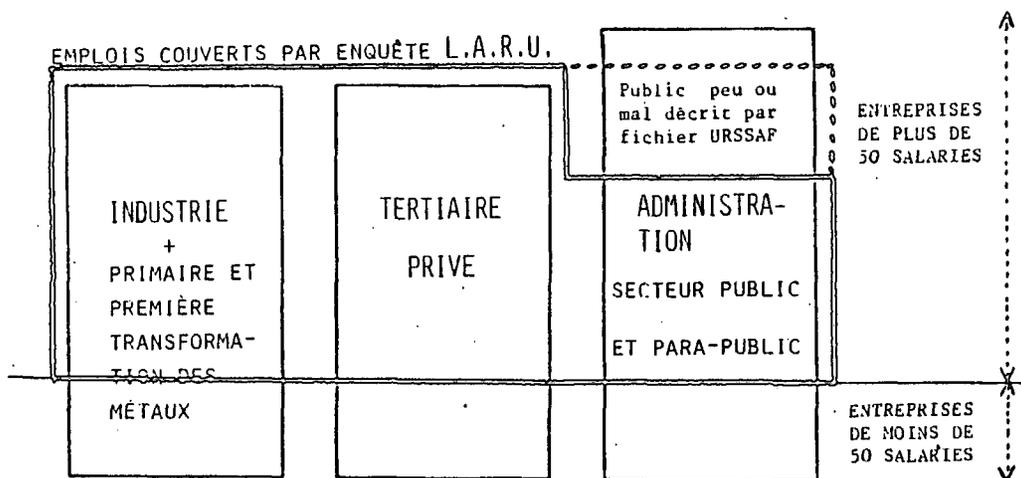
branche donnée à une date donnée, selon l'I.N.S.E.E., et les effectifs de cette branche, calculés par enquête directe auprès des entreprises ou par l'intermédiaire des fichiers au jour le jour des organismes sociaux. Si les chiffres de l'I.N.S.E.E. présentent une cohérence globale, et autorisent seuls la comparabilité entre zones et périodes, ils pourraient difficilement servir de base ici à un constant passage du particulier au général pour un travail qui s'attache à des catégories parfois faibles, souvent minoritaires, dont il importe de mesurer les caractéristiques fines, et qui sont saisies au travers d'un appareil statistique tout autre que celui de l'I.N.S.E.E. : les marges d'incertitude méthodologique seraient là du même ordre, parfois, que les phénomènes étudiés.

Le deuxième mode d'approche n'est pas sans défaut : en premier lieu, il nécessite la mise en place de dispositifs de saisie et traitement de données beaucoup plus lourds. Et surtout, il donne de l'emploi métropolitain une image qui n'est pas complète dans le secteur public et para-public. Mais, sous réserve d'une approche complémentaire directe sur ce point, la possibilité de travailler sur une représentation d'ensemble du système de l'emploi construite à partir des mêmes données que celle du groupe des migrants alternants, donc parfaitement homogène à elle, est une condition irremplaçable pour l'analyse fine de la signification de ces migrations. C'est donc cette solution qui a été préférée ici.

La description du système de l'emploi des secteurs de Lille et de Roubaix-Tourcoing, que nous esquissons dans les paragraphes qui suivent à partir des fichiers U.R.S.S.A.F. 1979, diffère donc légèrement de celle que permettrait le seul recours aux données de l'I.N.S.E.E.. D'abord pour les raisons, déjà évoquées pour certaines, qui ont trait au mode de saisie et de traitement de ces données par l'I.N.S.E.E., et à la nature des typologies particulières utilisées ici à plusieurs reprises de préférence aux typologies générales de l'I.N.S.E.E., parfois moins adaptées à notre objet. Mais aussi parce que les contraintes de délai et de charge de travail propres à ce type de recherche nous ont conduit à apporter une limitation supplémentaire à notre exploitation systématique du fichier U.R.S.S.A.F. :

seuls ont été pris en compte en effet les fichiers des entreprises de plus de 50 salariés -un peu plus d'un millier pour l'ensemble de la Métropole-. Quelques sondages complémentaires sur les petites entreprises (moins de 50 salariés) nous ont confirmé que le phénomène des migrations alternantes issues du Bassin Minier était pour ces entreprises faible dans le secteur de Lille, et négligeable dans celui de Roubaix-Tourcoing.

Au total, les limites du recouvrement du système de l'emploi métropolitain opéré à l'aide du fichier U.R.S.S.A.F. peuvent être figurées sur le graphe suivant :



La fraction de l'emploi public et para-public mal décrite par les fichiers U.R.S.S.A.F. a été malgré tout intégrée en pointillé dans notre recouvrement, dans la mesure où un certain nombre d'enquêtes directes auprès des organismes concernés nous ont permis de compléter dans une majorité de cas le fichier U.R.S.S.A.F. par des données qui lui étaient homogènes. Seuls parmi les grands employeurs publics et para-publics métropolitains, ont échappé à cette procédure E.D.F. et la S.N.C.F., qui ont affirmé ne pouvoir satisfaire notre demande, les ministères de l'Education et des Universités ayant été volontairement laissés hors enquête au regard de la signification

trop particulière des mouvements de migrations alternantes qu'ils occasionnent. Malgré ces palliatifs partiels, la fiabilité très inégale des données ainsi obtenues sur ce secteur ne nous a pas permis de les intégrer systématiquement et à part entière dans l'ensemble de nos résultats. Cette tendance de l'emploi liée à l'Etat, à se laisser difficilement cerner par la description statistique n'est, il est vrai, ni une difficulté spécifique aux secteurs étudiés, ni à proprement parler une nouveauté (5). Elle est ici particulièrement regrettable, dans la mesure où le développement du secteur tertiaire a représenté une donnée essentielle de l'évolution, tant du marché du travail métropolitain dans son ensemble que du flux des migrants alternants.

Sauf indication particulière, c'est donc désormais à l'ensemble des emplois indiqués sur le graphe précédent que nous ferons référence lorsque nous parlerons du système de l'emploi métropolitain, ou de ses composantes lilloise et roubaisienne. Avant d'en faire une première présentation, peut-être faut-il préciser pour terminer la nature des données élaborées qui ont été construites sur la base des fichiers U.R.S.S.A.F..

Ces fichiers bruts consistent principalement en une série de listings -un par entreprise- (6) établis chaque année, précisant nominativement pour chaque salarié :

- Le sexe (avec distinction possible des femmes célibataires et des femmes mariées)
- L'âge (année de naissance)
- Le lieu de naissance (commune et département)
- L'adresse précise
- La qualification et la nature de l'emploi dans l'entreprise (7)
- Les dates de toute entrée et/ou sortie de l'entreprise survenues au cours de l'année de la déclaration.
- Le salaire annuel (réellement perçu)(et les charges) au cours de cette même année.

Une autre variable, dont l'exploitation dans le cas du marché du travail de Lille - Roubaix - Tourcoing aurait présenté un réel intérêt, est théoriquement repérable par ces fichiers U.R.S.S.A.F.. La nationalité de chaque salarié. Mais, outre le caractère binaire du codage employé sur les listings (français/étrangers) qui ne permet pas de distinguer frontaliers belges et immigrés classiques, la non prise en compte de cette variable par un nombre important d'entreprises nous a obligés à renoncer à son utilisation.

La procédure mise en oeuvre pour l'exploitation de ces données a comporté trois phases :

1°) Chacun des listings d'entreprise (un peu plus d'un millier) a fait l'objet d'une première lecture systématique qui a conduit à la constitution d'un fichier général "entreprises" comportant pour chaque entreprise 5 variables :

- Secteur d'activité
- Secteur d'implantation (la Métropole ayant été divisée en 22 zones)
- Taille
- Taux de Turn Over dans l'année (en 6 postes)
- Nombre et pourcentage de migrants alternants du Bassin Minier.

2°) Sur la base de ce premier balayage, qui a autorisé le repérage, des entreprises employeuses de migrants-alternants, a été constitué un fichier spécifique des entreprises comportant :

- . Soit plus de 5 % de personnel résidant dans le Bassin Minier
- . Soit moins de 5 %, mais avec un nombre absolu de migrants alternants supérieur à 30.

Ont été exclues de ce fichier, cependant, les entreprises du B.T.P., pour lesquelles le flou de la notion de lieu de travail (lieu du siège de

l'entreprise, ou lieu du chantier ?...) rend peu satisfaisante (8) la mesure d'une migration alternante parfois instable à l'échelle d'une année, et dont la signification est en outre très spécifique à l'organisation du travail dans la branche. Par ailleurs, quelques employeurs du secteur public mobilisant plus de 5 % de migrants alternants n'ont pu être intégrés au fichier, aucune donnée autre que ce pourcentage global n'étant disponible les concernant. Moyennant ces deux restrictions, ce deuxième fichier donne du secteur employeur de migrants alternants une image excellente dans le cas du bassin d'emploi de Roubaix - Tourcoing, et correcte dans le cas du bassin de Lille : dans le premier cas, en effet, la présence dans une entreprise de migrants alternants est soit très nette, soit nulle (effet d'éloignement et cloisonnement des bassins de main-d'oeuvre obligent), alors que dans le cas de Lille existe aussi une migration alternante diffuse et faible qui irrigue l'ensemble des entreprises (9).

Pour ces entreprises (une soixantaine dans le secteur de Roubaix - Tourcoing, le double dans celui de Lille), il importait de repérer à la fois les caractéristiques précises des migrants alternants (c'est l'objet d'un troisième fichier), et les variables qui pourraient les spécifier par rapport à l'ensemble des entreprises métropolitaines. Outre les renseignements du premier fichier, ont donc été notés pour chacune de ces entreprises (sur la base d'un comptage exhaustif ou d'un sondage) :

- La répartition par qualification (en 8 postes) de l'ensemble du personnel.
- La répartition par sexe
- L'âge moyen
- La répartition spatiale des salariés (pourcentage par commune pour les principales communes du bassin de main-d'oeuvre).
- La répartition des salariés selon leur stabilité au cours de l'année (stable, entrée en cours d'année, sortie en cours d'année, passage, stage).
- Quelques indications sur les salaires modaux par catégorie.

3°) Enfin, sur la base (10) de ces entreprises du deuxième fichier a été construit un troisième fichier "migrants alternants", informatisé en raison de sa taille (15 000 individus), décrivant chaque migrant alternant selon 6 variables :

- Entreprise d'appartenance
- Sexe (en 3 postes, puisque les données U.R.S.S.A.F. comportent l'éventualité "femme mariée")
- Année de naissance
- Commune d'habitation dans le Bassin Minier
- Qualification (en 8 postes)
- Stabilité au cours de l'année.

Cette masse importante de données individuelles sur les migrants du Bassin Minier a bien sûr été l'objet de nombreux traitements spécifiques, le moindre intérêt de ces résultats n'étant pas leur homogénéité totale -par construction- avec les données disponibles tant au niveau de chaque entreprise qu'à celui de l'ensemble du bassin de main-d'oeuvre. Les analyses de la migration alternante que nous proposons dans la troisième partie de ce rapport se nourrissent pour l'essentiel de cet ensemble de résultats. Les paragraphes qui suivent, en revanche, utilisent avant tout les données du premier fichier général, puisqu'ils visent à présenter des résultats sur l'ensemble des entreprises. On notera donc qu'ils s'intéressent essentiellement à la répartition des emplois, et du flux migratoire, selon les branches d'activité : une analyse en termes de qualification, (variable que le premier fichier, pour la totalité des entreprises, n'a pu prendre en compte dans le codage des données U.R.S.S.A.F.) sera esquissée dans la troisième partie de ce rapport, en ce qui concerne les entreprises employeuses de migrants.

3 - LE BASSIN D'EMPLOI DE LILLE

L'image que les données présentées au paragraphe précédent offrent du bassin d'emploi lillois en 1977 contraste nettement, on l'a dit, avec celle qu'il aurait été loisible d'observer il y a une vingtaine d'années : capitale d'une région d'industrialisation massive et ancienne, ville industrielle par son histoire, Lille est désormais avant tout la Métropole régionale de l'emploi tertiaire. Et cette situation n'est pas sans importance au regard de l'objectif qui est le nôtre dans ce chapitre -au-delà d'une présentation générale de l'emploi dans le bassin lillois- : répondre, ne serait-ce pour l'instant que dans les termes d'un repérage élémentaire des principaux flux, à la question de la place réelle qu'occupent dans ce bassin d'emploi, en 1978, les migrants alternants du Bassin Minier.

Or même cette approche encore purement quantitative ne peut ignorer la différence immédiate de caractéristiques entre ce qui est facilement repérable du flux de ces migrants, vers le secteur industriel d'une part, vers les activités tertiaires d'autre part. Même si les analyses qui sont esquissées plus loin amènent à tracer au sein du groupe des migrants alternants des frontières qui ne réutilisent pas totalement la ligne de séparation secondaire/tertiaire, il nous a paru préférable pour cette première présentation de distinguer l'emploi tertiaire de l'emploi dans les autres secteurs d'activité. Aux justifications théoriques de cette dichotomie de présentation se surajoutait il est vrai un autre motif plus concret, déjà évoqué : la différence d'exhaustivité entre la description par nos fichiers de l'emploi industriel (connu avec une bonne précision pour toutes les entreprises de plus de 50 salariés) et celle de l'emploi tertiaire, au sein duquel subsistent d'importantes zones d'ombre autour de l'emploi (para) public. Cette différence explique notamment la légère sur-représentation que l'on pourra noter, dans nos données, de l'emploi industriel dans le secteur lillois. Une rapide prise

le compte des grands absents repérés de notre fichier (S.N.C.F., Ministère de l'Education...) suffit cependant à corriger pour l'essentiel et à écarter aux données générales de l'I.N.S.E.E..

employant en 1978, 117 000 salariés - mais en ayant fait travailler au total 184 000 au cours de cette même année- les 530 entreprises de plus de 50 salariés du bassin d'emploi lillois répertoriées dans notre fichier sont dans leur très grande majorité des entreprises petites ou moyennes : près de la moitié ont moins de 100 salariés, près des 3/4 moins de 200 salariés, et seules une vingtaine d'entre elles dépassent le cap des 1 000 salariés.

Taille	Nombre d'entreprises	%
< 100 Salariés	242	45,7
< 200 Salariés	383	72,3
< 500 Salariés	488	92,1
< 1000 Salariés	510	96,2
< 2000 Salariés	520	98,1
Toutes	530	100 %

TABLEAU XIII

Bassin d'emploi de Lille

Taille des entreprises (de + de 50 salariés)

Un peu moins de la moitié (48 %) de ces entreprises appartiennent au secteur industriel au sens large : activités extra agricoles du secteur primaire, et secondaire (y compris B.T.P.). Nous examinerons donc dans le premier sous-chapitre l'ensemble productif qu'elles forment et les grands secteurs d'emploi qu'elles définissent, avant d'esquisser ensuite le bilan des emplois dans les entreprises du tertiaire -commerces,

services, administrations-. Dans chacun de ces cas nous précisons notamment quelle est la place, dans l'emploi, des migrants du Bassin Minier -plus de 19 000 pour l'ensemble des 530 entreprises, soit 10,5 % des salariés répertoriés au cours de l'année 1978 dans une entreprise du secteur de Lille-.

3.1. L'emploi industriel

Les 252 entreprises industrielles de notre fichier totalisaient en 1978 un effectif salarié de 62 000 personnes, mais c'est en fait près de 78 000 déclarations individuelles d'activité salariée qui ont été opérées par ces entreprises au cours de l'année (11). Si cet écart paraît important, il faut cependant remarquer -et c'est là une première donnée sur l'emploi industriel dans le bassin lillois- qu'il implique un taux de turn-over annuel global (12) du secteur industriel nettement inférieur à la moyenne de la zone : 26 % (21 % sans le B.T.P.) contre 41 %. La présence, dans le groupe des entreprises du secteur tertiaire, d'îlots de très forte mobilité (E.T.T.) explique sans doute pour partie cette situation. Mais on peut cependant observer que ces taux de turn-over mesurés par branche (voir 3ème colonne du tableau ci-dessous) sont presque toujours inférieurs aux taux de branche du tertiaire (voir paragraphe sur l'emploi tertiaire) : le marché du travail industriel dans le secteur de Lille est donc, globalement, moins animé que le marché du travail tertiaire.

INSEE	BRANCHE	1- EFFECTIFS	2 SALARIES RECENSES en 1977	TURN-OVER ANNUEL	
		%		3	
1 à 14	Primaire, Energie (sans EDF GDF)	491	0,8	516	5 %
15 à 19	Chimie Verre	5 265	8,5	6 319	20 %
20 à 26	Mécanique	14 520	23,5	16 949	17 %
31 à 34	Travail des métaux				
27 à 30	Electricité Electronique	5 611	9,1	6 479	15 %
35 à 42	Industries alimentaires	7 934	12,8	10 086	27 %
44 à 47	Textile Habillement	14 207	23,0	17 364	22 %
48 à 50	Bois - Papier	1 117	1,8	1 513	35 %
51	Industries polygraphiques	2 978	4,8	3 840	29 %
52 à 54	Caoutchouc Plastiques	991	1,6	1 363	38 %
55 à 56	BTP Récupération	8 733	14,1	13 300	52 %
	TOTAL	61 847	100,0 %	77 729	26 %
	TOTAL SANS BTP	53 114		64 429	21 %

TABLEAU XIV BASSIN D'EMPLOI DE LILLE - ENTREPRISES DE PLUS DE 50 SALARIES (1977)

EMPLOI INDUSTRIEL - EFFECTIFS DES DIFFERENTES BRANCHES ET TURN-OVER

1- effectifs des entreprises en fin d'année

2- nombre total de salariés recensés dans les entreprises au cours de l'année 1977 :

$$3 = \frac{(2) \cdot (1)}{(1)}$$

(1)

Schématiquement, en termes de masse globale d'emploi, trois groupes principaux d'activité dont la présence est déjà ancienne dominent un ensemble industriel que commence cependant à marquer de façon sensible une évolution par rapport aux orientations traditionnelles de la zone. Caractéristique intéressante, ici, de ces activités dominantes : la ligne de démarcation qui les sépare de l'ensemble des autres activités industrielles recoupe, à une exception près, celle que trace la distinction entre branches industrielles fortement employeuses de migrants alternants et branches peu concernées par ce type de recrutement.

3.1.1. Un ensemble d'industries dominantes concentrent l'essentiel des migrants industriels

Trois branches ou ensembles de branches -textile/habillement, mécanique/travail des métaux, B.T.P./récupération- représentent en effet à elles seules près des 2/3 des effectifs industriels (et presque les 3/4 des "salariaiés recensés" au cours de l'année 1977). Mais c'est pratiquement les 4/5 des migrants alternants du Bassin Minier vers l'industrie qui sont employés par ces branches.

L'importance que conservent encore, malgré les "dégraissages" massifs de leur restructuration, les activités textiles et annexes (23 % des effectifs industriels) explique bien sûr pour partie cette situation. Mais si l'archétype du travailleur du Bassin Minier employé à Lille reste encore pour beaucoup d'observateurs l'ouvrier (ou l'ouvrière) du textile, il importe de savoir désormais que cette catégorie non seulement est minoritaire au sein du groupe des migrants alternants de la zone minière vers le bassin d'emploi lillois (moins de 20 % de l'ensemble) -ce qui, tertiarisation oblige, est[^] peu surprenant-, mais qu'elle représente également une minorité si l'on s'arrête à l'emploi industriel : seul un tiers des travailleurs de l'industrie lilloise résidant dans le Bassin Minier travaillent dans le textile/habillement ; et même si l'on exclut de l'emploi

industriel le secteur du B.T.P. (qui occasionne une migration alternante dont on verra qu'elle possède une signification particulière, et qu'elle est difficile à mesurer avec précision), ce pourcentage reste nettement inférieur à 50 % (un peu moins de 45 %). La migration alternante vers l'industrie lilloise en 1978 est donc le fait de l'ensemble des industries dominantes, et pas seulement la conséquence des pratiques traditionnelles de l'ancienne mono-industrie qui l'a initiée.

3.1.1.1. L'industrie textile et ses annexes

Les activités textiles proprement dites (branche I.N.S.E.E. 44) du bassin d'emploi de Lille (39 entreprises de plus de 50 salariés dans notre fichier) emploient au total une douzaine de milliers de salariés, répartis très inégalement entre les activités prédominantes de filature-préparation (72 %), le tissage (21 %), et le secteur maille-divers (7 %). Fruit notamment du processus de concentration récent du secteur, l'effectif moyen par entreprise (environ 300 salariés), est supérieur à la moyenne du secteur industriel, uniquement du fait des activités de filature-préparation (400 salariés/entreprise) ; les entreprises du tissage, et surtout de la maille, sont au contraire de taille en général faible (80 % ont moins de 200 salariés ; une seule entreprise sur 18 en a plus de 500).

L'impact du secteur textile sur les flux du marché du travail lillois - que traduit partiellement, au-delà du chiffre brut des effectifs, l'indicateur que nous avons appelé dans une note précédente "taux de turn-over annuel global" - est légèrement inférieur à l'importance relative de l'emploi textile, puisque le taux de turn-over annuel de la branche -22 %- n'atteint pas les 26 % du secteur industriel pris dans son ensemble. Là encore cependant cette moyenne recouvre des situations disparates au sein de la branche textile elle-même : un turn-over relativement bas pour les activités dominantes de filature-préparation (19 %), proche de la moyenne pour le tissage (28 %), et assez important (31 %) pour les activités maille-divers.

Mais c'est sans conteste en ce qui concerne la migration alternante elle-même que ce disparate de situations au sein de la branche textile est le plus significatif, au-delà du constat immédiat d'un taux élevé de migrants alternants dans la branche.

BRANCHE INSEE	ACTIVITE	NOMBRE D'ENTREPRISES	NOMBRE D'ENTREPRISES EMPLOYANT PLUS DE 20 % DE MA	NOMBRE DE MA	% DE M.A. DANS LA BRANCHE
44-1	Filature Préparation	21	13	3 446	34 %
44-2 44-4	Maille et divers	6	0	4	0,4 %
44-3	Tissage	12	1	97	3 %
47	Habillement	17	0	211	7 %
ENSEMBLE TEXTILE ET ANNEXES		56	14	3 758	22 %

TABLEAU XV

Bassin d'emploi de LILLE-ENTREPRISES de + de 50 salariés
données sur les migrations alternantes - Branches textile et annexes

Des trois principaux secteurs de la branche textile, un seul (filature/préparation) fonctionne en effet sur la base d'un recours massif aux réservoirs de main-d'oeuvre du Bassin Minier. Plus, les autres secteurs se caractérisent par des taux de migrants alternants (0,4 et 3 %) sensiblement inférieurs à la moyenne de l'industrie (18 %, et 13 % sans le B.T.P.), cette situation étant pratiquement une norme généralisée puisque

deux entreprises sur dix huit seulement ont plus de 3 % de migrants alternants dans leur personnel (8 % dans un cas, et 31 % dans un autre ; encore s'agit-il dans ce dernier cas d'une entreprise de Seclin (13) pour laquelle joue un relatif effet de proximité avec le Bassin Minier).

L'examen de la principale activité annexe du textile -l'habillement- ne contredit pas fondamentalement cette impression : bien que légèrement supérieur le pourcentage des migrants (7 %) reste là encore en net retrait par rapport à la norme de l'emploi industriel dans le bassin lillois et aucune entreprise (sur 17) n'emploie plus de 20 % de personnel du Bassin Minier. La situation est cependant un peu plus avancée, puisque l'on compte à peu près autant d'entreprises employant plus de 5 % de migrants alternants que d'entreprises en employant 3 % ou moins.

S'il a pu être écrit plus haut, sur la migration alternante vers l'industrie lilloise, qu'elle s'étendait sensiblement au-delà de la seule (quasi) mono industrie textile, il faut donc maintenant compléter cette affirmation par une double proposition -restrictive celle-là- :

- 1°) le phénomène de la migration alternante vers le textile lillois, en 1978, n'est le fait que d'une partie des activités de la branche ;
- 2°) Il est, selon les activités au sein de la branche textile, soit tout-à-fait massif, soit pratiquement négligeable.

3.1.1.2. Mécanique et travail des métaux

Nées dans la mouvance, et pour les besoins, du développement industriel ancien de la région, les industries de la mécanique et du travail des métaux du secteur de Lille restent très largement dominées par cette vocation initiale.

BRANCHE INSEE	ACTIVITE	NOMBRE D'ENTREPRISES	NOMERE DE SALARIES	NOMBRE DE M.A.	% DE MA
20	Fonderie	1	726	52	5,8 %
21	Travail des métaux	6	600	80	10,1 %
22	Machines agricoles	1	2 877	599	19,1 %
23	Machines-outil	2	264	58	19,1 %
24	Equipement industriel	21	4 632	487	8,2 %
25	Matériels manutention, mines, sidérurgie, chemin de fer	4	1 530	192	10,8 %
31	Automobiles Transports terrestres	3	3 649	608	15,1 %
33	Aéronautique	1	239	122	35,9 %
ENSEMBLE		39	14 517	2 198	13,0 %

TABLEAU XVI

Bassin d'emploi de LILLE-ENTREPRISES de + de 50 salariés
Industries de la mécanique et du travail des métaux

La majorité (54 %) des entreprises recensées ici ressortit donc de la branche "équipement industriel" (branche I.N.S.E.E. 24), branche qui emploie à elle seule près de 5 000 salariés, et dont l'hégémonie sur ce groupe d'activités serait sensiblement plus marquée sans la présence dans la région de Lille de deux importantes unités relativement isolées, une dans le secteur automobile et l'autre dans le secteur des machines agricoles, qui totalisent à elles seules plus de 5 000 salariés.

Bien qu'à un degré nettement moindre que l'industrie textile, ce groupe d'activités est en 1978 un employeur important de main-d'oeuvre du Bassin Minier : 13 % de migrants dans le personnel, 2 200 travailleurs concernés.

Mais la situation, si on l'examine à un niveau fin d'activités, est beaucoup plus confuse que dans le cas du textile : au sein de chacune des branches du tableau ci-dessus, les situations sont très contrastées, et certains des taux importants de migrants qui y sont répertoriés sont souvent le fait d'une ou deux entreprises fortement employeuses de personnels de la zone minière alors que les autres entreprises de leur secteur précis d'activité le sont très marginalement. Si aucune des activités concernées n'ignore la solution du recours important ou massif à la main-d'oeuvre "minière", il est donc difficile de désigner l'une d'entre elles -sauf parfois lorsqu'elle se confond avec une seule unité de production- comme terrain systématique de ce recours.

Par ailleurs, deux phénomènes assez généraux dans notre recueil de données, mais plus marqués ici, viennent biaiser l'observation de la migration alternante au sein de ce groupe d'activités.

Tout d'abord, comme on l'a déjà noté, l'extension de la zone d'activité de Lille en direction du Bassin Minier pose le problème de la prise en compte d'effets de proximité dans le décompte de la population migrante. Au regard des frontières qui limitent dans notre travail cette zone d'activité, et de la géographie de ses pôles principaux d'emploi, ce problème concerne essentiellement le secteur de Seclin, à une dizaine de kilomètres au Sud de Lille, dont la Zone Industrielle se rattache indéniablement à la mouvance lilloise, mais qui n'est pas très éloigné des premières communes importantes du Bassin Minier (comme Carvin et Libercourt). Le recours spécifique au gisement de main-d'oeuvre minier est ici difficilement séparable du recrutement normal dans les communes du Bassin Minier les plus proches. Cet effet de proximité est particulièrement important en l'occurrence pour les branches 23 (machines outils), 31 (automobiles - transports terrestres), et 21 (travail des métaux), pour lesquelles une entreprise située dans la Zone de Seclin concentre la plus grande partie des migrants répertoriés.

D'autre part, et ce point sera particulièrement évoqué pour le B.T.P., la définition même de la situation considérée comme migratoire fait parfois problème : le siège de l'établissement dont dépend directement le salarié peut n'avoir qu'un rapport très formel et administratif avec le lieu de travail réel. Le travail sur chantier constitue la principale occurrence d'une telle situation : l'ouverture par une entreprise métropolitaine d'un chantier de longue ou moyenne durée dans le Bassin Minier peut la conduire à une embauche -sur contrat à durée limitée par exemple- de personnel résidant près du chantier, mais qui sera répertorié, y compris la plupart du temps par l'I.N.S.E.E. lors des recensements, comme travaillant dans un établissement lillois. Il y a là souvent, non pas seulement inadéquation des catégories de classement, mais réelle ambiguïté de situation : dans la mesure où ces personnels peuvent malgré tout être par la suite stabilisés dans l'entreprise, peut-on considérer que l'on a à faire à des travailleurs de la Métropole (mais résidant dans le Bassin Minier, donc migrants alternants) travaillant temporairement sur un chantier proche de leur domicile, ou doit-on au contraire les exclure par principe du groupe des migrants alternants ? Seule une étude au cas par cas pourrait -pas même toujours- atténuer cette ambiguïté. Or le secteur de l'équipement industriel est coutumier de cette situation de chantier important ou prolongé : travaux de grosse chaudronnerie à effectuer ou achever sur place, montage final d'éléments usinés dans l'unité métropolitaine mais transportés séparément, mise en service prolongée d'équipements industriels vendus avec le "know-how" et qui exigent la mise à qualification spécifique de la main-d'oeuvre de l'entreprise-cliente, impliquent cette gestion particulière de fractions de la force de travail qui obscurcit la frontière entre migrants et non migrants. Si des traces réelles de telles pratiques ont pu être repérées lors de la saisie des données -listings spécifiques du personnel de chantier par exemple- leur manque de systématisme ne permet pas la mesure du phénomène dans l'ensemble des entreprises d'équipement industriel.

L'ampleur de cet impératif de chantiers extérieurs pour chaque entreprise apparaît également comme l'un des déterminants essentiels qui conditionne les variations entre entreprises des taux de mobilité de main-d'oeuvre, pour cet ensemble d'activités dont le taux de turn-over annuel moyen (17 %) est plutôt faible (moyenne industrie pour le bassin de Lille : 26 %) : les cinq entreprises de cet ensemble qui dépassent nettement ce taux moyen, c'est-à-dire celles dont le turn-over est de 50 % et plus, sont à une exception près toutes des entreprises d'équipement industriel dont l'activité implique qu'elles aient à gérer un important personnel de chantier.

3.1.1.3. Le secteur Bâtiment Travaux-Publics

Les 64 entreprises (de plus de 50 salariés) du B.T.P. (14) répertoriées dans le bassin d'emploi de Lille représentent, assez nettement, le groupe le plus important du secteur industriel. Mais il est vrai, dans cette branche plus qu'ailleurs, qu'un relatif continuum s'observe entre l'unité artisanale et l'entreprise de dimension industrielle et, avec une taille moyenne relativement faible (136 salariés contre 245 pour l'ensemble de l'industrie), le B.T.P. groupe le 1/4 des entreprises industrielles mais ne concentre que le 1/7 de leurs effectifs salariés.

Ces 8 700 salariés constituent pourtant la troisième grande composante de l'emploi secondaire dans le bassin lillois, et cela d'autant plus qu'avec un turn-over annuel massif supérieur à 50 % (52 %, soit très exactement le double de la moyenne industrielle), cet effectif total de 8 700 "postes" implique plus de 13 000 déclarations individuelles d'emploi salarié par les 64 entreprises de la branche pour l'année 1978 : secteur de forte mobilité, le B.T.P. concentre donc une part appréciable des flux qui traversent le marché du travail lillois.

Cette forte mobilité n'est pas particulière à la situation lilloise, mais constitue au contraire, on le sait, une des normes de fonctionnement du système de l'emploi propre à la branche : et s'il est possible d'affirmer

que le B.T.P. n'a pas attendu "la crise" pour initier les formes de travail précaire aujourd'hui en expansion -contrats à durée limitée, travail totalement ou partiellement au noir-, il est sans doute non moins vrai que la force de travail du secteur constitue une manière d'avant garde pour les formes offensives d'utilisation ouvrière de la mobilité. Le "double marché interne" est donc la situation très générale d'entreprises dont la gestion globale de la main-d'oeuvre consiste principalement à articuler un noyau dur de travailleurs stabilisés pour leurs compétences (techniques et de commandement), avec un volant mobile de main-d'oeuvre qui varie au rythme -puisqu'à l'occasion- des chantiers.

Or c'est précisément -on l'a déjà noté pour certains emplois de l'équipement industriel- cette dilution de la notion même de lieu de travail qu'implique la situation de chantier, qui rend difficile la mesure de la migration alternante dans la branche, et surtout sa comparaison avec les flux migratoires des autres branches. Et l'importance du chiffre brut des migrants -plus de 2 700, représentant un taux de migrants dans la branche supérieure à 20 %- renvoie à des migrations réelles (des résidents du Bassin Minier venant travailler régulièrement dans la Métropole), comme à des situations très particulières (personnels embauchés par des entreprises de la Métropole pour et dans les environs de chantiers situés dans le Bassin Minier), et cela dans des proportions qu'il est impossible de déterminer : toutes les situations intermédiaires, dans l'espace et dans le temps, étant d'ailleurs possibles pour les salariés de ces entreprises.

Branche pour laquelle la gestion de la main-d'oeuvre s'articule par nature autour d'un système de mobilité spatiale très spécifique -où la notion de lieu de travail, et même de lieu de domicile, fonctionne souvent difficilement dans son acception classique-, branche aussi qui connaît ses propres normes et modes de mobilité de la main-d'oeuvre, le B.T.P., dans le cas lillois, entretient avec le gisement de main-d'oeuvre du Bassin Minier un rapport qu'il est difficile d'analyser dans la continuité de

l'approche générale de l'emploi industriel métropolitain et de la migration alternante. Au-delà des données minimum sur ces entreprises et leur personnel, que nous avons recueillies comme pour l'ensemble des entreprises de la Métropole, une analyse spécifique, tant quantitative que qualitative, serait nécessaire pour saisir de façon pertinente la place et le rôle des travailleurs du Bassin Minier dans la branche. Nous n'avons pu consacrer à ce cas, relativement particulier, le temps nécessaire à cette analyse. C'est la raison pour laquelle les entreprises du B.T.P. repérées, dans les termes généraux de notre démarche, comme employeuses importantes de personnel résidant dans le Bassin Minier, n'ont pas fait l'objet du traitement fin (constitution d'un fichier individuel "migrants") qui a été opéré dans les autres branches. L'analyse détaillée des flux de migrants, qui est l'objet de la troisième partie de ce rapport, a donc été menée sur l'ensemble de l'emploi hors B.T.P., quitte à revenir plus tard et de façon spécifique sur le système de l'emploi dans ce secteur d'activité.

3.1.2. Les industries d'importance secondaire : peu ou pas de migrants alternants.

Si aucune des trois activités industrielles dominantes n'ignore le recours important, voire massif, à la main-d'oeuvre du Bassin Minier, il en va tout différemment de l'ensemble des autres branches, qui se partagent le dernier tiers des effectifs industriels.

A une exception près, très nette il est vrai, ces branches ou ensembles de branches, atteignent un taux de migrants alternants au maximum égal à la moitié du taux d'ensemble de l'industrie (14,3 %), souvent nettement inférieur.

BRANCHE	ACTIVITE	NOMBRE D'ENTREPRISES	NOMBRE DE SALARIES	% DE M.A. Dans la branche
(:	:	:)
(:	:	:)
(1 à 14	3	491	3,5
(: Secteur primaire	:	:)
(: Premier transf.	:	:)
(: des métaux	:	:)
(:	:	:)
(15 à 19	17	5 265	7,9
(: Matériaux -	:	:)
(: Chimie - Verre	:	:)
(:	:	:)
(28 (et 30)	8	4 503	16,4
(: Matériel	:	:)
(: Electrique	:	:)
(:	:	:)
(29 (et 27)	9	1 108	4,2
(: Matériel	:	:)
(: Electronique	:	:)
(:	:	:)
(35 à 42	29	7 934	6,7
(: Industries	:	:)
(: alimentaires	:	:)
(:	:	:)
(48 à 50	9	1 117	6,4
(: Bois - Papier	:	:)
(:	:	:)
(51	10	2 978	1,8
(: Imprimerie -	:	:)
(: Presse - Edition	:	:)
(:	:	:)
(:	:	:)
(52 à 54	8	991	6,3
(: Caoutchouc	:	:)
(: Plastiques et	:	:)
(: Divers	:	:)
(:	:	:)

TABLEAU XVII BASSIN D'EMPLOI DE LILLE
ACTIVITES SECONDAIRES

Seules, on le voit, les activités de fabrication de matériel électrique (15), avec un taux supérieur à 16 %, intègrent de façon notable les populations du Bassin Minier dans le fonctionnement usuel de leurs bassins d'emploi. Et si une importante unité de matériel électroménager, avec plus de 600 migrants pour moins de 3 000 salariés, occasionne pour partie ce taux élevé, il n'empêche qu'une majorité des firmes de ce secteur confirme cette pratique.

Dans l'ensemble des autres branches, la plupart des activités qui dépassent malgré tout le seuil des 5 % de migrants, le doivent à des entreprises du secteur de Seclin (où l'on trouve, à une exception près, les seules entreprises de ces branches accueillant plus de 20 % de migrants). Ce que confirme a contrario l'absence de toute entreprise de la zone de Seclin dans le groupe des activités à faible taux de migration (moins de 5 %). Sur l'importance globale de ce relatif effet de proximité, nous revenons dans le paragraphe suivant.

L'activité, sur le marché du travail, de ces branches d'importance secondaire, mesurée ici par le taux de turn-over annuel, est très hétérogène. Faible ou moyenne pour les secteurs énergie-métallurgie, chimie-verre, électricité-électronique, elle est forte (turn-over de l'ordre de 30 %, parfois plus) pour les industries bois-papier, caoutchouc-matières plastiques, alimentaires. Dans ces deux derniers cas, le caractère saisonnier d'une fraction des productions explique sans doute pour partie ces taux de turn-over, qui traduisent avant tout l'importance d'une embauche systématique à durée limitée. Il est d'ailleurs intéressant de noter, pour l'industrie alimentaire, que "personnel saisonnier" ne signifie que dans quelques rares cas ici "personnel du Bassin Minier" : ce que traduit à la fois le faible taux global de migrants dans la branche -6,7 %-, et le très petit nombre d'entreprises employant plus de 10 % de migrants : 3 entreprises seulement sur une trentaine (7 entreprises seulement allant au-delà de 5 %...).

3.1.3. Un rapide bilan du flux migratoire vers l'industrie lilloise

Au terme de cet inventaire des principales caractéristiques de l'emploi, dans les différentes branches de l'ensemble industriel lillois, la place des migrants du bassin minier dans cette fraction du marché du travail métropolitain peut être cernée avec plus de précision, notamment, si l'on ramène les mécanismes et situations de branches qui viennent d'être décrits à leur importance respective.

Pour rester, tout d'abord, dans l'ordre des données générales sur ce flux migratoire, peut être faut-il maintenant préciser le nombre d'entreprises que concerne réellement ce phénomène de la migration, dans le bassin d'emploi de Lille.

<u>TOUTES BRANCHES BTP COMPRIS</u>			<u>TOUTES BRANCHES BTP EXCLU</u>		
<u>(BRANCHES INSEE 1 à 56)</u>			<u>(BRANCHES INSEE 1 à 54)</u>		
<u>TAUX DE MIGRANTS</u>	<u>NOMBRE</u>	<u>%</u>	<u>TAUX DE MIGRANTS</u>	<u>NOMBRE</u>	<u>%</u>
<u>DANS</u>	<u>D'ENTREP.</u>		<u>DANS</u>		
<u>L'ENTREPRISE</u>			<u>L'ENTREPRISE</u>		
0 à 3 %	211	39,8	0 à 3 %	202	43,3
≥ 3 %	319	60,2	≥ 3 %	264	56,7
≥ 5 %	236	44,5	≥ 5 %	188	40,3
≥ 10 %	135	25,5	≥ 10 %	95	20,4
≥ 20 %	64	12,1	≥ 20 %	45	9,7
≥ 50 %	8	1,5	≥ 50 %	5	1,1
TOTAL	530		TOTAL	466	

BASSIN D'EMPLOI DE LILLE
 TABLEAU XVIII
REPARTITION DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES
SELON LE TAUX DE MIGRANTS DU BASSIN MINIER
DANS LEUR PERSONNEL

Si l'on considère que méritent ce qualificatif les entreprises dont le taux de migrants dépasse 10 %, c'est donc environ le quart des entreprises du bassin lillois qu'il faut prendre en compte, moitié moins si l'on

fixe le seuil à 20 %. Globalement, le recours "massif" (plus de 20 %) à la main-d'oeuvre du Bassin Minier n'est donc le fait que d'une entreprise sur 10 ; quant au recours majoritaire à cette main-d'oeuvre (taux supérieur à 50 %), il n'est qu'une pratique tout-à-fait marginale : 8 entreprises seulement (5 si l'on exclut le B.T.P.) sur environ 500.

A l'inverse, peu d'entreprises échappent totalement au phénomène de la migration : 58 entreprises seulement (sur plus de 500) ne comptent dans leur personnel aucun résident du Bassin Minier -ce qui différencie nettement, on le verra, le bassin d'emploi de Lille de celui de Roubaix - Tourcoing-.

Du flux migratoire, on peut donc dire en résumé qu'il irrigue l'ensemble du tissu industriel lillois, entreprise par entreprise, de façon très inégale, mais sans être (sauf très exceptionnellement) plus qu'une source d'approvisionnement minoritaire en force de travail pour l'entreprise.

En ce qui concerne maintenant la différence d'impact, entre secteurs productifs, du phénomène migratoire, nous avons vu, comme le rappelle le tableau récapitulatif ci-dessous (colonne 4), qu'elle était très nette même si aucune branche -puisque très peu d'entreprises- n'ignore totalement le recours à ce type de main-d'oeuvre.

MIGRANTS ALTERNANTS DU B.M. VERS L'INDUSTRIE : REPARTITION ENTRE BRANCHES

		1	2	3	4
BRANCHE INSEE	ACTIVITE	% des salariés de l'industrie	Nombre de migrants alternants	% des migrants vers l'industrie	% de migrants dans la branche (rappel)
1 à 14	Primaire Prem. Transf. métaux	0,8	18	0,2	3,5
15 à 19	Matériaux Chimie Verre	8,5	501	4,5	7,9
20 à 26 31 à 34	Mécanique Travail des métaux	23,5	2 320	20,8	13,7
28 (et 30)	Ind. Electriques	7,3	843	7,6	16,4
29 (et 27)	Electronique	1,8	56	0,5	4,2
35 à 42	Ind. alimentaires	12,8	681	6,1	6,7
44 et 47 dont :	Textile Habillement	23,0	3 758	33,7	21,6
44-1	Filature/préparation	13,7	3 446	30,9	34,1
44-2 et 4	Maille - divers	1,3	4		0,4
44-3	Tissage	3,9	97	0,9	3,2
47	Habillement	4,1	211	1,9	6,8
48 à 50	Bois-Papier	1,8	96	0,9	6,4
51	Imprimerie Presse Edition	4,8	70	0,6	1,8
52 à 54	Caoutchouc Plastiques Divers	1,6	86	0,8	6,3
55 à 56	BTP Récupération	14,1	2 708	24,3	20,4
ENSEMBLE INDUSTRIE		100,0	11 137	100	14,3

TABLEAU XIX

BASSIN D'EMPLOI DE LILLE - ENTREPRISES DE PLUS DE 50 SALARIES

La répartition brute des migrants entre les différentes branches (colonne 3 du tableau) préserve, et même renforce la "hiérarchie", au regard du phénomène migratoire, que révélaient les taux de migrants par branche analysés au paragraphe précédent. A la question "où (dans quels secteurs d'activité) travaillent les migrants ?", on voit qu'il faut en effet répondre : d'abord, dans trois secteurs où ils constituent des groupes importants (de 2 000 à 4 000 salariés) -soit, dans l'ordre, le textile, le B.T.P., la mécanique/travail des métaux- ; ensuite, mais de façon beaucoup moins nette, dans l'ensemble des autres branches, où aucun groupe de migrants n'atteint la taille de 1 000 salariés.

La prééminence, comme lieu de destination du flux migratoire, des trois secteurs d'activité qui dominent par ailleurs l'emploi industriel dans le bassin de Lille, est donc ici confirmée avec netteté, les groupes de migrants les plus importants de ces trois secteurs se rencontrant là où le taux interne de migrants est lui-même le plus élevé.

En revanche, le particularisme des industries électriques au sein de l'ensemble des autres branches (qui se partagent les 21 % de migrants restant) apparaît moins nettement si l'on s'arrête à ces valeurs absolues, puisque deux autres groupes (les industries alimentaires, et à un moindre titre le groupe chimie - verre - matériaux) accueillent des effectifs de migrants de taille similaire (de 4,5 % à 7,6 % de l'ensemble du flux migratoire industriel). Quant aux autres activités, aucune n'atteint 1 % de ce flux.

Sans doute faut-il, pour achever ce rapide bilan du phénomène migratoire, revenir sur un problème que l'analyse par branche esquissée plus haut a remontré à plusieurs reprises : l'existence de biais qui rendent difficile la saisie de données parfaitement homogènes sur la migration.

Sur le premier d'entre eux -la difficulté de définir et de mesurer une "migration alternante" dans le cas d'activités dominées par le travail de chantier- nous ne reviendrons pas, sinon pour rappeler que son irréductibilité nous a conduits à éliminer des analyses qui suivent la principale activité qu'il concernait le B.T.P.. Sauf mention particulière, les

chapters qui viennent parleront donc toujours du flux migratoire B.T.P. exclu.

La deuxième cause importante d'hétérogénéité dans la signification des flux migratoires vers les entreprises concernait, à l'inverse, la presque totalité des branches industrielles : l'effet de proximité entre quelques communes du bassin d'emploi de Lille, et le secteur Carvin-Libercourt dans le bassin minier. Nous avons vu que la zone industrielle de Seclin, à une dizaine de kilomètres de Lille, constituait pratiquement le seul pôle d'emploi où le phénomène prenne une importance notable. Mais il ne s'agit pas à proprement parler d'un effet de bord -Seclin est à peu de choses près à mi-chemin de Lille et du Bassin Minier, et sa Zone Industrielle se rattache sans conteste à la mouvance de l'activité économique lilloise-. Aussi n'était-il pas justifié d'ignorer a priori les entreprises de ce secteur dans notre constitution de données globales sur le système de l'emploi lillois : les 17 entreprises de plus de 50 salariés du secteur de Seclin ont donc été intégrées dans les données par branches des paragraphes qui précèdent. En revanche, la plupart de ces entreprises recrutant, comme le montre le tableau ci-dessous, au moins 10 % de leur personnel dans le Bassin Minier, et une large majorité d'entre elles plus de 20 %, nous les avons exclues du groupe des "entreprises à migrants" pour lesquelles était constitué systématiquement un fichier individuel des migrants alternants : ce fort pourcentage revêtait, dans leur cas, une signification trop particulière.

	MOINS DE 5 % DE MIGRANTS	5 à 10 %	10 à 20 %	20 à 50 %	50 % ET PLUS	TOTAL
Nombre d'entreprises	-	2	4	9	2	17
Pourcentage	-	12	23	53	12	100

TABLEAU XX

POURCENTAGE DE MAIN D'OEUVRE DU BASSIN MINIER DANS LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES DE LA ZONE DE SECLIN

La population de migrants du Bassin Minier dont l'analyse fine nourrit la troisième partie de ce rapport ne comporte donc pas les 1 700 résidents du Bassin Minier qui vont travailler chaque jour sur la zone industrielle de Seclin. Mais ce chiffre, relativement important, se répercute très inégalement sur les différentes branches.

Branche :	ACTIVITE :	(1) :	(2) :	(3) :	(4) :	(5) :	(6) :	(7) :
INSEE :	:	Nombre :	Nombre :	% de MA :	% des :	% de MA :	Nombre :	Rappel :
:	:	d'entre :	de MA :	dans :	MA de :	dans la :	de MA :	% de MA :
:	:	prises :	ds ces :	ces en :	la bran :	branche :	ds la :	ds la :
:	:	sur :	entre :	trepri :	che tra :	Seclin :	branche :	branche :
:	:	Seclin :	prises :	ses :	vaillant :	exclu :	Seclin :	branche :
:	:	:	:	:	à :	:	exclu :	:
:	:	:	:	:	Seclin :	:	:	:
1 à 14 :	Primaire :	- :	- :	- :	- :	3,5 :	18 :	3,5 :
:	Prem. Transf. :	:	:	:	:	:	:	:
:	Métaux :	:	:	:	:	:	:	:
15 à 19 :	Matériaux :	:	:	:	:	:	:	:
:	Chimie - Verre :	3 :	231 :	23,1 :	46 :	5,1 :	270 :	7,9 :
:	:	:	:	:	:	:	:	:
20 à 26 :	Mécanique :	:	:	:	:	:	:	:
31 à 34 :	Travail des :	6 :	987 :	35,8 :	43 :	9,4 :	1 333 :	13,7 :
:	métaux :	:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:	:	:
27 à 30 :	Industries élec :	:	:	:	:	:	:	:
:	trique et élec :	- :	- :	- :	- :	13,9 :	899 :	13,9 :
:	tronique :	:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:	:	:
35 à 42 :	Industries Ali :	3 :	301 :	29,2 :	44 :	4,2 :	380 :	6,8 :
:	mentaires :	:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:	:	:
44 -1 :	Textile : Fila :	- :	- :	- :	- :	34,1 :	3 446 :	34,1 :
:	ture - prépara :	:	:	:	:	:	:	:
:	tion :	:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:	:	:
44 -2 et :	Textile :	- :	- :	- :	- :	0,4 :	4 :	0,4 :
44 -4 :	Maille + Divers :	:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:	:	:
44 -3 :	Textile :	1 :	49 :	30,6 :	51 :	1,7 :	48 :	3,2 :
:	Tissage :	:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:	:	:
47 :	Habillement :	1 :	10 :	12,5 :	4,7 :	6,6 :	201 :	6,8 :
:	:	:	:	:	:	:	:	:
48 à 50 :	Bois - Papier :	1 :	46 :	30,7 :	48 :	3,7 :	50 :	6,4 :
:	:	:	:	:	:	:	:	:
51 :	Imprimerie :	:	:	:	:	:	:	:
:	Presse Edition :	- :	- :	- :	- :	1,8 :	70 :	1,8 :
:	:	:	:	:	:	:	:	:
52 à 54 :	Caoutchouc :	:	:	:	:	:	:	:
:	Plastiques :	2 :	60 :	20,3 :	70 :	2,4 :	26 :	6,3 :
:	divers :	:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:	:	:
T O T A L :	:	17 :	1 684 :	30,8 :	20 :	11,4 :	5 470 :	13,1 :
:	:	:	:	:	:	:	:	:

TABLEAU XXI - BASSIN D'EMPLOI DE LILLE

Part des Entreprises de la zone de Seclin dans les données par branche sur la migration alternante vers l'industrie (BTP exclu).

La limitation de la zone d'activité de Lille à un périmètre plus restreint, excluant le secteur de Seclin, ne bouleverserait pas fondamentalement, on le voit (comparaison colonne 5/colonne 7 du tableau), la hiérarchie des branches économiques au regard du phénomène migratoire. Mais, si le taux moyen de migrants toutes branches confondues est dans cette hypothèse relativement peu touché (11,4 % au lieu de 13,1 %) -le groupe de migrants le plus important, celui du textile, restant pratiquement inchangé-, il en va différemment pour certaines branches dont le rapport au phénomène migratoire connaît des modifications notables. Pour l'essentiel, cette restriction de périmètre verrait s'atténuer la frontière entre groupes dominants et groupes secondaires du flux migratoire : si l'effectif de migrants vers les branches mécanique/travail des métaux (1 330 personnes) reste dans cette hypothèse supérieur à celui inchangé des industries électriques/électroniques (900 personnes), il diminue assez pour ne plus s'en détacher nettement. La forte représentation, sur la zone de Seclin, des activités de la mécanique (environ la moitié des emplois répertoriés), et particulièrement l'existence d'une importante unité de fabrication de caravanes employant près de 70 % de personnel du Bassin Minier, explique pour une large part cette situation.

3.2. L'emploi tertiaire

Nettement majoritaire dans le bassin d'emploi de Lille, principal créateur d'emploi depuis nombre d'années, le tertiaire lillois est aussi et surtout, on l'a vu, le nouveau pôle d'attraction d'un flux croissant de migrants alternants qui tend à se rapprocher, en importance, d'un flux traditionnel vers l'industrie presque stabilisé maintenant. Ce glissement très réel doit, bien sûr, être lu avec prudence : la catégorie même de "tertiaire", on le sait, recouvre un ensemble d'activités très disparate, notamment en termes de procès de travail, et certaines figures nouvelles du travail "productif" viennent sans doute souvent grossir le flot statistique du tertiaire. Il n'empêche : la catégorie traditionnelle du travailleur industriel "des mines" n'est plus dans la Métropole lilloise qu'une facette faiblement majoritaire du flux migratoire quotidien.

Plusieurs obstacles à une description exhaustive et parfaitement fiable de ce vaste ensemble tertiaire dans le système de l'emploi lillois, ont déjà été notés. Sur le principal d'entre eux -l'anarchie statistique propre à l'emploi étatique-, nous ne reviendrons pas, sauf pour rappeler qu'il nous oblige à être très prudent dans l'agglomération avec nos données générales sur l'emploi, des données constituées au coup par coup sur l'emploi (para) public. Pour le reste -en définitive, l'ensemble du tertiaire "privé"-, les principales difficultés par rapport au secteur secondaire ont découlé, en premier lieu, de la pratique courante (secteur bancaire, secteur commercial, etc...) d'une déclaration globale aux organismes sociaux pour plusieurs succursales régionales. D'où, parfois, une imprécision sur la réalité du lieu de travail, qui a conduit à écarter de la saisie systématique certaines entreprises multi-établissements : principalement, plusieurs chaînes de magasins à succursales multiples (mais dont peu d'unités dépassaient vraisemblablement le seuil des 50 salariés...). En second lieu -mais il s'agit ici de beaucoup plus qu'un problème local de saisie-, les diverses formes du travail intérimaire (Entreprises de Travail Temporaire, mais aussi intérim "déguisé" de certaines sociétés de service) ont révélé une inadaptation certaine des cadres traditionnels de repérage statistique des salariés (notamment par les organismes sociaux dont nous exploitons les fichiers) aux conditions réelles du "travail précaire". Ici aussi, comme pour le B.T.P., la catégorie du "lieu de travail" sait se faire insaisissable. Quant à la notion même de secteur tertiaire...

Pour toutes ces raisons, nous l'avons dit, la part globale du tertiaire dans le système de l'emploi métropolitain reste sans doute légèrement sous-estimée dans nos fichiers -69 000 emplois sur 131 000-, cette sous-estimation affectant inégalement les différents pôles de l'emploi tertiaire. Mais, nous semble-t-il, certains de ces défauts sont bien loin d'épargner en ce domaine les statistiques des organismes spécialisés : d'autres modes de saisie n'ont souvent fait que déplacer l'imprécision.

S'il faut donc -avec prudence- ventiler les 69 000 emplois tertiaires répertoriés dans nos fichiers, en sous-ensembles relativement cohérents, on peut en première analyse faire apparaître 5 pôles principaux dans cet agrégat disparate.

- . Le secteur de la distribution des biens de consommation (gros et détail) et des services marchands courants aux particuliers (garages, hôtellerie, restauration) (16) emploie près de 12 000 personnes (dans les entreprises de plus de 50 salariés, mais une extension du fichier aux entreprises de taille inférieure accroîtrait sans doute ici plus qu'ailleurs ce chiffre global, puisqu'y sont concentrés la très grande majorité des petits et moyens commerçants et artisans).
- . L'ensemble des activités marchandes de service et de bureau hors secteur public et para-public (sans toutefois les deux secteurs de services très spécifiques qui font l'objet des deux alinéa suivants ; mais y compris ce que l'I.N.S.E.E. appelle "Services marchands de santé", soit ces employeurs de première importance que sont les hôpitaux) représente environ 22 000 postes de travail (17).
- . Non comptabilisées dans l'ensemble précédent, les activités "tertiaires" qui s'organisent autour de la location de force de travail (soit directement dans le cas des entreprises de travail temporaire, soit indirectement sous couvert de services aux entreprises -nettoyage, etc...-) (18) forment un isolat particulier dont les "effectifs en fin d'année "déclarés (moins de 5 000 personnes) ne rendent bien sûr pas compte du rôle réel sur le marché du travail (presque 20 000 déclarations individuelles de salariés la même année...).
- . Il est également préférable de comptabiliser à part la branche Transports, à la fois parce que l'impossibilité de recueillir les données S.N.C.F. sur le bassin d'emploi de Lille n'en laisse percevoir qu'une image très incomplète, et parce que là encore la notion de "lieu de travail" fait souvent problème. Avec ces réserves donc, 2 300 postes de travail dans cette branche ont été recensés pour l'ensemble du bassin d'emploi de Lille.

. Enfin, bien sûr, mais avec toutes les zones d'ombre déjà signalées, les organismes et entreprises des secteurs public et para-public occupent, avec plus de 28 000 emplois, la première place au sein des activités tertiaires lilloises recensées dans notre fichier.

Même s'ils sont loin de constituer des regroupements parfaitement homogènes, tant du point de vue des caractéristiques de l'emploi que de celui de la signification économique des activités menées, ces sous-ensembles correspondent empiriquement à des secteurs du marché du travail relativement disjoints : emplois de commerce, emplois de bureaux et services privés, emplois "d'Etat", emplois intérimaires, définissent des modes de recrutement, des filières d'accès, des pratiques de mobilité assez différenciées pour exiger au minimum cette partition a priori de l'emploi tertiaire. L'importance, la nature, la signification de la migration alternante vers chacun de ces sous-secteurs, notamment, apparaissent très hétérogènes.

3.2.1. L'emploi commercial

Ainsi les activités liées à la distribution et aux services courants restent-elles, au sein du tertiaire, des flots relativement peu concernés par les pratiques migratoires : un peu moins de 5 % des salariés répertoriés dans les branches concernées résident dans le Bassin Minier (835 migrants). Encore ce chiffre, déjà faible, est-il redevable pour partie du taux observé dans le commerce de gros (7,9 % de migrants), taux plus élevé qu'explique pour l'essentiel la présence de plusieurs grossistes importants sur la zone de Seclin, plus proche du Bassin Minier (19).

Particulièrement faible est le taux de migrants vers le commerce de détail : moins de 2 %... Sans doute, parmi les 12 000 emplois liés au commerce, les emplois offerts par les détaillants sont-ils les plus représentatifs d'un mode d'organisation du travail (notamment le rapport horaires/possibilités de transports/niveaux de rémunération) peu compatible avec les contraintes

de la migration alternante. D'autres traits auraient pourtant rapproché, malgré cela, le type de main-d'oeuvre mobilisé pour partie par les employeurs de ce secteur, de la figure classique des "filles des mines" : dans le cas du petit commerce, la forte empreinte de l'héritage "domestique" sur le travail salarié ; dans le cas du grand commerce de détail, le système faible qualification/faible salaire/rotation accélérée qui caractérise l'emploi massif de jeune main-d'oeuvre féminine.

La mobilité de la main-d'oeuvre dans ces secteurs, déjà forte en moyenne (49 % de turn-over annuel), atteint des valeurs proches de celles des Entreprises de Travail Temporaire, dans les activités de restauration "industrialisée" (chaînes de self-services, restauration sociale type C.R.O.U.S.) où les taux de turn-over sont en général situés entre 100 et 200 %. On devine là l'importance -mais nous y reviendrons- de ce type d'entreprises dans le marché du travail des jeunes "précaires".

3.2.2. Le secteur des transports

Dresser un bilan de l'emploi dans les transports à partir de nos fichiers est ici particulièrement malaisé, dans la mesure où le principal employeur de ce secteur -la S.N.C.F.- ne se prétendait pas en mesure de fournir de données sur la base territoriale de notre enquête. Parmi les entreprises restantes, les plus nombreuses sont les sociétés de transport de marchandises, qui définissent, pour une partie de leur personnel au moins, des modes d'organisation quotidienne du travail laissant peu de signification à la notion même de migration alternante. Le nombre de salariés de ces entreprises répertoriés dans le Bassin Minier est, de toute manière, assez faible : 5,6 % du personnel, seulement, est embauché dans les communes minières. Quant au turn-over, il est le plus faible observé pour le tertiaire non public (33,5 %), plus proche des taux relevés dans les secteurs industriels. Mais sans doute n'est-on souvent pas ici, en termes de contenu réel des procès de travail notamment, très éloigné des caractéristiques du secteur secondaire.

3.2.3. Travail temporaire et location de main-d'oeuvre

Cette faible démarcation des activités secondaires est aussi, mais là de façon organique, le fait des entreprises d'intérim : la main-d'oeuvre qui transite par cette filière est, dans de nombreux cas, de la main-d'oeuvre industrielle, dont le travail réel est effectué dans des entreprises industrielles. La nature des données disponibles sur les E.T.T. répertoriées ne permettait malheureusement pas de distinguer les secteurs d'activité finale vers lesquels étaient orientés les salariés embauchés, et donc de séparer un intérim "secondaire" d'un intérim "tertiaire". On connaît d'autre part, et ce malgré une récente "moralisation" de la profession qui en a amélioré la visibilité statistique, la forte résistance de ce type d'entreprise à se soumettre totalement aux normes de la législation sociale : d'où, ici, la très probable sous-évaluation, dans les fichiers U.R.S.S.A.F., des effectifs salariés embauchés par ces entreprises.

Aux firmes de travail temporaire proprement dites ont été associées ici un certain nombre d'entreprises qui en sont très proches, à la fois par la fonction productive et par le mode d'intégration au marché du travail : les sociétés de service aux entreprises qui fournissent généralement à leurs clients des équipes complètes capables de prendre en charge une fonction non assurée par le personnel propre -principalement ici les fonctions de gardiennage et de nettoyage-. C'est bien là, sous la forme d'un travail opéré effectivement par l'entreprise de service, mais au profit et dans la continuité, même spatiale, d'un procès de production qui n'est pas le sien, à une vente (indirecte) de force de travail que l'on a à faire. Les pratiques de gestion de la main-d'oeuvre de ces entreprises marquent bien, au demeurant, cette similitude avec les entreprises d'intérim : ici, les taux de turn-over annuels sont, pratiquement dans tous les cas, compris entre 100 % et 200 %.

Cet ensemble d'entreprises-type du marché secondaire (au sens des théories dualistes), aussi imparfaitement qu'il soit saisi au travers de procédures statistiques mal adaptées aux secteurs de l'emploi précaire, représente cependant, avec près de 20 000 salariés (20) répertoriés en une année (1977), l'un des tout premiers (de ce point de vue) groupes d'activité sur le marché du travail métropolitain. Le taux moyen de turn-over annuel (mais cette notion garde-t-elle ici une signification réelle ?) est, il est vrai, à la mesure de cette activité intense sur le marché du travail : pratiquement 300 % pour les 31 entreprises de ce type appréhendés par nos fichiers.

Le repérage des migrants alternants parmi le personnel de ces entreprises doit être fait avec la même prudence que le comptage global des salariés inscrits au cours d'une année : ici encore, comme pour les entreprises travaillant par chantiers, la connaissance du lieu du travail n'est pas toujours donnée par celle du lieu de déclaration administrative du salarié ; et des entreprises intérimaires lilloises peuvent notamment s'adresser à des employeurs clients localisés dans le bassin minier. Inversement -mais nous n'avons pu mener à bien cette enquête complémentaire- il importerait d'examiner l'éventualité d'une alimentation d'entreprises lilloises par des E.T.T. du Bassin Minier, recrutant dans leur environnement immédiat. Ce mécanisme créateur de migrations non repérables, serait envisageable surtout dans le cas d'E.T.T. multi-établissements. Un phénomène du même type, mieux repérable celui-là, semble être à l'oeuvre dans le cas, précisément, d'une agence d'intérim de Lille dépendant d'une société née dans le Bassin Minier (principal fournisseur des Houillères en main-d'oeuvre temporaire), qui se trouve être la seule de ces entreprises dont une fonction appréciable du personnel réside dans le Bassin Minier (près de 30 %).

Hormis pour cette entreprise, liée par son histoire propre à la zone minière, le recrutement de main-d'oeuvre du Bassin Minier n'apparaît jamais comme une pratique massive : ce que montre d'abord le taux moyen de

migrants alternants de ces entreprises (8,5 %), relativement élevé pour le secteur tertiaire, mais nettement inférieur aux taux des secteurs industriels "de migration" ; et surtout, ce que confirme la répartition de ces 31 entreprises selon leurs taux individuels de migrants.

	POURCENTAGE DE MIGRANTS DU BASSIN MINIER :				NOMBRE TOTAL D'ENTREPRISES
	≤ 5 %	5 à 10 %	10 à 20 %	20 % et plus	
ETT proprement dites	3	12	1	1	17
Entreprises de nettoyage	8	1	1	-	10
Entreprises de gardiennage (et divers)	1	1	2	-	4
TOTAL	12 39 %	14 45 %	4 13 %	1 3 %	31 100 %

TABLEAU XXII

POURCENTAGE DE MIGRANTS DANS LES SOCIÉTÉS DE SERVICES AUX ENTREPRISES - BASSIN DE LILLE

Si l'embauche de résidents du Bassin Minier est une pratique relativement banale pour la plupart de ces entreprises de location de main-d'oeuvre (un peu moins sans doute pour les entreprises de nettoyage -mais peut être s'agit-il là encore de problèmes d'horaires peu compatibles avec une migration individuelle-), on peut donc néanmoins affirmer que globalement, le Bassin Minier ne fonctionne pas massivement comme un réservoir de main-d'oeuvre temporaire pour le marché du travail de la Métropole. Le caractère relativement homogène des pourcentages de migrants rencontrés dans les différentes entreprises laisse penser que la présence de 1 700 migrants dans ce secteur du travail temporaire s'explique avant tout par

une convergence de pratiques individuelles que les E.T.T. ne cherchent pas apparemment à canaliser. Mais il conviendrait de connaître notamment la durabilité et la fréquence de ces pratiques pour en mesurer l'impact et la signification réels : 1 700 inscriptions isolées et non renouvelées dans les agences d'intérim lilloises n'auraient pas la même signification que la présence d'un groupe de migrants intérimaires "permanents" -c'est-à-dire" recherchant, comme seule source de revenu salarial, les possibilités offertes par les E.T.T. de la Métropole-.

3.2.4. L'emploi public et para-public

A l'opposé, du moins si l'on s'arrête à une analyse rapide, de la précarité organique de l'intérim, les organismes du secteur public et para-public jouent, ne serait-ce que dans la symbolique de l'emploi "stable", un rôle essentiel dans la constitution et la transformation du flux migratoire quotidien du Bassin Minier vers la Métropole lilloise.

Les difficultés d'élaboration de données statistiques sur ces secteurs d'emploi ont déjà été notées : nous n'y reviendrons pas. Il est donc d'autant plus significatif de constater que, malgré l'absence de nos fichiers de la S.N.C.F., d'E.D.F., de la police, et d'autres services de moindre importance, les 64 employeurs publics et para-publics que nous avons répertoriés emploient à eux seuls presque 13 % de l'ensemble des migrants. Avec un migrant sur huit -certainement plus si l'on pouvait offrir un repérage statistique complet- ce secteur d'emploi fonctionne donc comme l'un des tout premiers pôles d'attraction de travailleurs du Bassin Minier dans la zone d'emploi lilloise. Ici encore, cependant, le taux global de migrants n'atteint pas l'importance qu'il revêt dans les secteurs industriels "de migration" : moins de 8 % (7,6 %) des personnels concernés opèrent ce déplacement quotidien.

Le phénomène migratoire "public" présente sans doute un facteur d'unité très général : la tendance d'une fraction de la main-d'oeuvre de la zone minière à valoriser la stabilité absolue que représente idéalement l'emploi étatique, dont l'acte migratoire est certainement dans la plupart

des cas une expression indirecte ; de cette tendance, beaucoup de nos enquêtés auprès de chefs du personnel du Bassin Minier nous ont apporté un écho, notamment dans les entreprises à faible turn-over, où le départ vers le secteur public -et en particulier, selon nos interlocuteurs, vers la police- était cité comme la seule cause notable de mobilité volontaire.

Mais il est certain -même si, sur ce point, nos données ne fournissent que de brèves indications- que la présence de migrants revêt des significations très diverses selon les politiques de gestion du personnel -et, avant tout, dans leur dimension spatiale- des différents services et administrations qui les emploient : ainsi, pour prendre un exemple plus général, le passage préalable, pour quelques années, par un poste situé dans la région parisienne est-il souvent aux P.T.T. un des seuls moyens d'obtenir un emploi dans d'autres régions ; alors que la situation au Ministère de l'Education est pratiquement inverse. Ce qui, dans le cas de la région Nord, conduit à formuler la question suivante : une partie de la migration quotidienne vers les administrations lilloises relève-t-elle de cette "migration purgatoire" qui ne serait qu'un passage provisoire, connu et vécu comme tel, vers un emploi définitif en zone minière, à proximité du domicile ? Dans les administrations enquêtées où le phénomène était évoqué (mais toujours de façon purement qualitative) était en général précisée en même temps la difficulté à le saisir maintenant, c'est-à-dire à une époque où la faiblesse quasi-générale de l'embauche dans le secteur public s'associe au recul de taux de turn-over déjà faibles pour remettre en cause les filières de mobilité géographique jusque là "normales". Pour les responsables du personnel concernés, cependant, il était hors de doute qu'une partie des migrants de leurs services vivaient leur situation professionnelle lilloise comme transitoire, même si les filières à suivre pour "revenir au pays" pouvaient apparaître pour l'heure toutes théoriques.

Ainsi également l'opposition titulaire/auxiliaire, dans la mesure où elle importe dans le secteur public lui-même la coupure travail stable/travail précaire, est-elle a priori, porteuse de significations très différentes

pour la situation migratoire : c'est, malheureusement, l'un des points sur lesquels les données fournies par les organismes publics se sont révélées les plus pauvres. Tout au plus avons-nous appris, concernant l'une des catégories les plus connues de l'auxiliarat d'Etat, celle des auxiliaires des postes (particulièrement de tri postal), catégorie-symbole du prolétariat en col blanc, qu'elle était -au moins dans le cas lillois, et selon les données de la Direction Régionale des P.T.T.- en très forte diminution depuis 2 ou 3 ans à la suite de plans d'intégration partiels.

Enfin, et sur un plan très général, ne doivent pas être oubliés les particularismes historiques des modes de commandement de l'Etat sur les forces de travail qu'il emploie directement : particularismes dont un ensemble de figures de mobilité (spatiale notamment) très spécifiques sont loin d'être un des effets secondaires. Ici encore la "migration alternante" est parfois difficile à définir, avec cet employeur qui est partout, et déplace ceux qu'il emploie selon ses propres codes.

Sur cet ensemble hétérogène, et surtout répétons-le incomplet, peuvent être faites quelques remarques :

- Un seul "employeur" de notre fichier est responsable à lui seul de plus de la moitié des migrations repérées : le Ministère des Postes et Télécommunications, avec plus de 1 200 migrants sur un effectif total de 9 400, (15,2 %) est le premier employeur de personnels du Bassin Minier dans la Métropole Nord. Ces migrants sont pratiquement tous des titulaires, et dans une majorité de cas leur ancienneté aux P.T.T. (donnée qui a été ici accessible) laisse penser qu'il s'agit là d'une migration "stabilisée".
- Le reste des migrants est beaucoup plus dispersé : 3 organismes seulement approchent ou dépassent légèrement la centaine (Préfecture, D.D.E., Caisse Primaire d'Assurance Maladie), mais avec un taux toujours inférieur à 10 %.

- Les organismes publics au sens strict (services de Ministères, etc...) ne présentent pas une homogénéité particulière quant au taux de migrants.
- Les services comportant les grandes unités du tertiaire "déqualifié" (chaînes de traitement de données, etc...) ne sont pas systématiquement un pôle d'accueil de migrants : les services techniques de l'I.N.S.E.E., par exemple, comptent plus de 18 % de personnels du Bassin Minier (67 sur 371), la Caisse d'Allocations Familiales moins de 4 % (16 sur 410).
- Un seul organisme, enfin, dépasse les 30 % de migrants : la Maison d'Arrêt de Loos (59 migrants sur 194 personnes), dont le cas est particulièrement intéressant puisqu'il illustre, à peu de choses près, la remarque (notée plus haut) de chefs d'entreprise du Bassin Minier sur la mobilité privilégiée vers les métiers de la police, et que l'on peut penser avoir à faire dans ce cas, au regard de la faible valorisation sociale de cette profession, à la migration vers l'emploi stable dans son expression la plus pure.

3.2.5. Le tertiaire privé

Tel que nous l'avons défini en début de ce chapitre, cet ensemble d'activités, sans doute un peu hétérogène, avec 87 établissements de plus de 50 salariés recensés dans nos fichiers, et un effectif total de 34 800 salariés inscrits sur une période de 12 mois, occupe la première place dans les regroupements que nous avons opérés : la tertiarisation d'un bassin d'emploi jusque là dominé par l'industrie est bien sûr passée de façon privilégiée par son développement.

Cette première place sur le marché du travail, cependant, est avant tout la conséquence de l'intense mobilité qui caractérise ces branches d'activité : en termes d'effectifs en fin d'année, en effet, le secteur public et para-public -en s'arrétant à la seule fraction que nous en avons

répertoriée- le distancie nettement (28 400 contre 21 700). Mais le taux de turn-over annuel du tertiaire privé (60 %), s'il n'atteint pas bien sûr les taux relevés dans l'intérim, est sans commune mesure avec ceux qui caractérisent les secteurs "de mobilité" de l'industrie (si l'on exclut bien sûr le B.T.P.), et a fortiori avec celui du secteur public (11 %). Cette mobilité n'est pourtant pas absolument généralisée puisque 40 % des établissements ont un taux de turn-over inférieur à 20 %. Il est certain qu'une partie des emplois offerts par le secteur tertiaire de la Métropole s'apparente plus aux carrières fonctionnarisées du public qu'aux postes précaires d'un "marché secondaire" : ce qui, en particulier, n'est pas sans conséquence sur la signification d'une partie du flux migratoire vers le tertiaire ; nous y reviendrons dans la troisième partie de ce rapport.

Quant aux caractéristiques mêmes de ce flux migratoire, elles sont dominées par deux données essentielles :

- Il représente un groupe de première importance au sein de l'ensemble des migrants, légèrement inférieur mais du même ordre que celui qui se dirige vers l'industrie textile (3 000 contre 3 500), mais le doit avant tout à l'importance globale de l'emploi tertiaire sur le marché lillois, puisque le taux de migration (7,7 %) reste très moyen.
- Ce taux moyen reflète lui-même assez bien la situation individuelle des entreprises : très peu d'entreprises n'accueillent aucun migrant, mais la plupart en comptent un pourcentage faible ou moyen : ce que confirme le tableau ci-dessous.

	0 %	0 à 3 %	3 à 5 %	5 à 10 %	10 à 20 %	20 à 50 %	50 % et plus
Pourcentage de MA	0 %	0 à 3 %	3 à 5 %	5 à 10 %	10 à 20 %	20 à 50 %	50 % et plus
Nombre d'entreprises	7	27	20	22	7	2	-
Pourcentage	8 %	32 %	24 %	26 %	8 %	2 %	-

Tableau XXIII

BASSIN D'EMPLOI DE LILLE ; TERTIAIRE PRIVE : REPARTITION DES ENTREPRISES SELON LE TAUX DE MA

Si l'on ajoute que, parmi les 9 établissements employant plus de 10 % de migrants, 3 sont situés dans le secteur de Seclin, et comportent pratiquement les seuls groupes de migrants de l'ordre d'une centaine de personnes, on voit à quel point la migration quotidienne du Bassin Minier vers le tertiaire lillois concerne l'ensemble des entreprises de façon relativement homogène, et dans chaque entreprise un groupe restreint d'individus relativement isolés. Seule exception partielle à cette règle, les "services marchands de santé" (pour reprendre la terminologie de l'I.N.S.E.E.), employeurs il est vrai d'effectifs très importants, qui accueillent dans deux cas des effectifs de migrants de plusieurs centaines de personnes ; mais même dans ce cas, les pourcentages de migrants restent très proches de la moyenne du tertiaire. Ce secteur de la santé apparaît néanmoins comme un débouché privilégié pour les migrants du Bassin Minier, puisque 1 200 des 3 000 migrants répertoriés se dirigent vers lui ; apparemment il est vrai le rayonnement régional des établissements de santé lillois implique un certain nombre de situations migratoires, peut-être transitoires, qui s'apparentent autant aux activités de formation qu'à la situation salariée proprement dite.

4 - LE BASSIN D'EMPLOI DE ROUBAIX - TOURCOING

4.1. Traits généraux

Sensiblement moins important que le bassin d'emploi lillois, à la fois quantitativement -142 000 salariés y ont été inscrits au cours de l'année 1978, contre 184 000 dans le cas lillois- et qualitativement -en termes de "centralité" régionale-, le pôle d'emploi de Roubaix - Tourcoing présente néanmoins, comme il a été dit plus haut, un certain nombre de traits suffisamment unitaires et différenciés des caractéristiques lilloises pour justifier sa prise en compte comme bassin d'emploi autonome. Point notable de cette autonomie relative, la géographie des bassins de main-d'oeuvre d'entreprises, et le recouvrement d'une partie de l'espace métropolitain qu'ils opèrent, révèlent une embauche limitée, dans sa plus grande partie, à un nombre restreint de communes tournées prioritairement vers l'ensemble Roubaix - Tourcoing, et qui forment donc pour l'essentiel un espace réservé, pourrait-on dire, dans les deux sens, c'est-à-dire qu'y sont limités fortement les échanges, domicile-travail comme travail-domicile, avec le pôle lillois pourtant proche. Le caractère très ramassé des bassins de recrutement des entreprises, qui est ici la norme, contraste fortement avec l'extension diffuse de ceux que se constituent en général les entreprises lilloises. Conséquence importante, au regard de notre objet, de cette fermeture du bassin d'emploi roubaix-tourquois : lorsqu'il y a, pour une entreprise, extension de l'embauche vers le bassin minier, ce n'est jamais, comme souvent à Lille, par le biais d'un continuum de recrutement en direction de la zone minière, mais toujours par création discontinue d'un pôle d'emploi séparé. Sur cette situation qu'il convient de rattacher à l'ensemble des conditions d'existence et de fonctionnement du flux migratoire, nous revenons un peu plus bas.

Si l'on s'arrête, pour l'instant, aux caractéristiques les plus générales du système de l'emploi dans ce secteur Nord-Est de la Métropole, cinq traits dominants, retiennent au premier chef l'attention.

- 1°) En tout premier lieu, la prégnance encore très forte de l'industrie sur l'ensemble des activités de ce secteur contribue désormais à le singulariser, à la fois par rapport au versant lillois de la Métropole, et par rapport à la grande majorité des agglomérations françaises de cette importance. La tendance générale des dernières décennies à la tertiarisation trouve bien sûr ici son expression, mais elle reste encore relativement limitée. Au recensement de 1975, la zone B de Roubaix-Tourcoing n'accueille encore que 43,6 % d'emploi tertiaire ; dans nos propres fichiers -dont on a expliqué qu'ils sous-représentaient légèrement, par construction, les activités tertiaires- un peu plus de 60 % des salariés déclarés par les entreprises au cours de l'année 1977 relèvent encore du secteur secondaire.

- 2°) D'un passé plus que centenaire qui le marque encore profondément, ce bassin d'emploi urbain n'a pas gardé seulement sa dominante industrielle : il reste également, et c'est sans doute aujourd'hui l'une de ses plus grandes faiblesses, sous la domination sans partage de la (quasi) mono-industrie qui a assuré sa prospérité initiale. L'industrie textile concentre encore (avec son annexe l'industrie de l'habillement) les 2/3 de l'emploi industriel (B.T.P. exclu) que nous avons répertorié pour l'année 1977 : avec un effectif total supérieur à 40 000, les branches textile-confection (44 et 47) laissent loin derrière elles toute autre activité industrielle ; seules les branches de la mécanique et du travail des métaux (20 à 26 et 31 à 34), avec 6 500 salariés, et les industries du bois et du papier (48 à 50), avec 4 500 salariés, dépassent le dixième de ces effectifs du textile... Même le B.T.P., avec environ 12 % de l'emploi industriel, est loin de l'importance qu'il connaît à Lille (voir les données du tableau ci-dessous).

Branche INSEE	Activité	Nombre d'entre- prises	Salariés en fin d'année (1) : %	Salariés recensés en 1977 (2)	Turn-over annuel (3)	Nombre de M.A.
15 à 19	Chimie - Verre	10	1 476 : 1,3	1 756	19 %	9
20 à 26	Mécanique	33	6 461 : 5,8	7 536	17 %	298
31 à 34	Travail des mé- taux					
27 à 30	Electricité Electronique	9	2 331 : 2,1	2 873	23 %	438
35 à 42	Alimentation	16	2 941 : 2,6	4 087	39 %	80
44	Textile	145	37 251 : 33,5	44 318	19 %	4 377
45 à 47	Habillement Cuir	14	3 089 : 2,8	3 663	18 %	377
48 à 50	Bois - Papier	26	4 489 : 4,0	5 746	28 %	224
51	Industries polygraph.	9	1 575 : 1,4	1 916	22 %	-
52 à 54	Caoutchouc Plastiques	12	2 389 : 2,1	2 885	21 %	16
55 à 56	BTP récupération	32	7 667 : 6,9	10 934	43 %	1 520
57 à 58	Commerce gros	15	1 439 : 1,3	2 083	45 %	22
61 à 64	Commerce détail (dont VPC)	26	10 327 : 9,3	15 043	46 %	535
65 à 67	Garages - Hôtels Restaurants	12	1 260 : 1,1	1 990	58 %	32
69 à 74	Transports	20	2 705 : 2,4	3 124	15 %	65
59 à 60						
76 à 77-0	Tertiaire privé	57	11 772 : 10,6	13 865	18 %	179
78 à 86						
88 à 89						
77-1 87	Services divers dont intérim	23	2 367 : 2,1	7 476	216 %	168
68 - 75	Public	48	11 716 : 10,6	12 533	7 %	242
90 à 99	Para-public					
T O T A L		507	111 255 : 100	141 828	27 %	

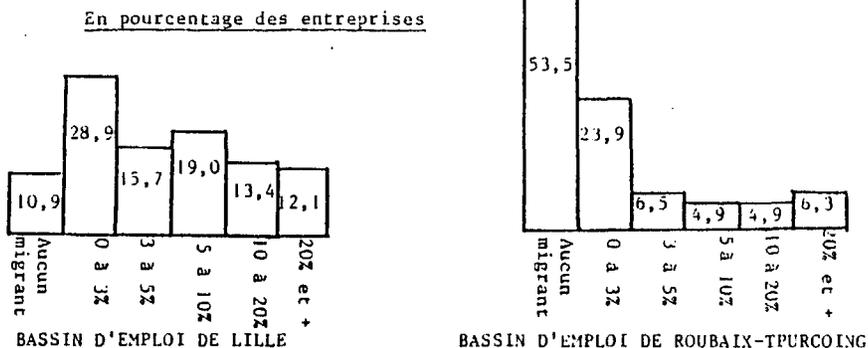
$$\text{Taux de turn-over (3)} = \frac{(2) - (1)}{(1)}$$

TABLEAU XXIV - BASSIN D'EMPLOI DE ROUBAIX - TOURCOING

Répartition par branches des entreprises de plus de 50 salariés - année 1977

- 3°) Industriel donc, et même mono-industriel, le pôle d'activité de Roubaix-Tourcoing est doté d'un secteur tertiaire qui, au-delà de sa seule faiblesse quantitative, inscrit dans sa structure même son moindre développement : les fonctions les plus "centrales" du tertiaire -administration, gestion- y sont sous-représentées, par rapport à Lille notamment, au profit d'activités tertiaires plus organiquement et immédiatement liées à l'industrie, à la fois en termes de proximité économique, et, ce qui n'est pas sans conséquence sur la composition sociale de la main-d'oeuvre, en termes de contenu effectif des procès de travail. Au coeur de ce particularisme du tertiaire roubaiso-tourquennois, la vente par correspondance, à l'origine extension vers une distribution "industrialisée" de la branche textile, compte deux des trois grandes entreprises françaises de ce secteur, plus quelques autres de moindre importance. Au total, 9 000 salariés ont été déclarés par ces entreprises au cours de l'année 1978.
- 4°) L'activité sur le marché du travail local, mesurée ici par le taux de turn-over annuel pour l'ensemble des entreprises répertoriées, reste nettement en retrait par rapport à celle du marché lillois : 27 % de turn-over global (soit 141 800 déclarations de salariés au cours de l'année 1977, pour un effectif en fin d'année de 111 300), contre 41 % à Lille. Mais cette moindre activité est surtout le fait du tertiaire, puisque le taux de turn-over des entreprises industrielles est le même que le bassin d'emploi lillois. Cette égalité des taux moyens pour l'industrie, cache cependant des différences sensibles dans la localisation des branches à forte mobilité : les taux de turn-over de l'industrie textile, notamment, sont nettement plus faibles à Roubaix-Tourcoing qu'à Lille, ainsi que ceux du bois-papier, de l'imprimerie, des caoutchoucs-plastiques, du B.T.P., alors que ceux des industries électriques et électroniques, et surtout de l'alimentation, sont plus élevés. Dans ce dernier cas, le caractère plus nettement saisonnier d'une partie notable de la production alimentaire de Roubaix-Tourcoing (importance de la Confiserie-Chocolaterie) explique sans doute la mobilité élevée constatée.

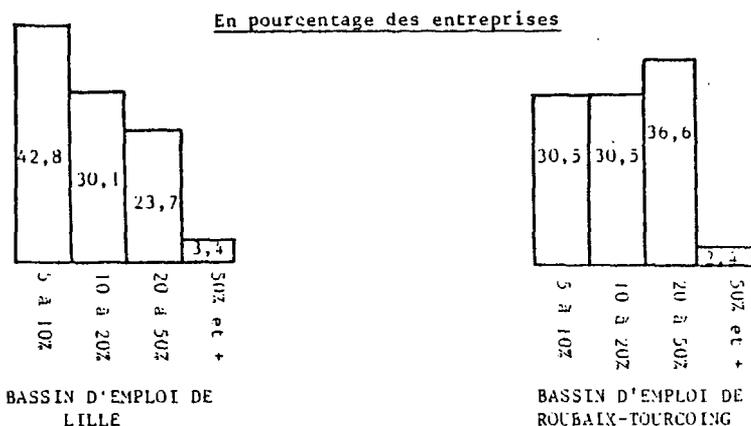
5°) Le phénomène de la migration alternante depuis le Bassin Minier est globalement plus limité à Roubaix - Tourcoing qu'à Lille : 6,1 % des salariés répertoriés dans nos fichiers viennent du Bassin Minier, contre 10,5 % à Lille. Mais c'est surtout la structure de ce flux migratoire qui différencie nettement les deux bassins d'emploi : alors qu'à Lille le phénomène migratoire irri-
gue, même à des degrés divers, l'ensemble des branches, voire des entreprises, il reste à Roubaix - Tourcoing beaucoup plus strictement cantonné à un nombre limité d'entreprises.



GRAPHE II REPARTITION DES ENTREPRISES DE PLUS DE 50 SALARIES SELON LEUR TAUX DE MIGRANTS ALTERNANTS

Et surtout, si l'on affine les données des deux graphes précédents en observant la répartition des seules entreprises "concernées" par la

migration, c'est-à-dire accueillant plus de 5 % de migrants, on voit que les entreprises de Roubaix-Tourcoing sont plus nettement concernées, lorsqu'elles le sont : les situations moyennes, au regard de la migration, sont avant tout une caractéristique lilloise.



GRAPHE III REPARTITION EN POURCENTAGE, SELON LEUR TAUX DE MIGRANTS ALTERNANTS DES ENTREPRISES DE PLUS DE 50 SALARIES ACCUEILLANT PLUS DE 5% DE MIGRANTS

Commun aux deux bassins d'emploi, le phénomène migratoire au seul vu des données brutes, est donc loin de revêtir une signification unique et homogène dans l'un et l'autre cas. De purs effets de proximité peuvent être au principe, pour partie, de cette hétérogénéité ; et la plus grande facilité d'un déplacement individuel vers le secteur de Lille explique sans doute d'abord la présence d'au moins un migrant dans 89 % des entreprises du bassin d'emploi lillois, et dans 46 % seulement des entreprises roubaiso-tourquennoises. Mais d'autres variables interviennent sans nul doute : la faiblesse, et la structure même, du tertiaire, déjà évoquées, les types de politique de mobilisation qui caractérisent l'industrie textile dominante, mais aussi la représentation différente de l'espace productif roubaisien dans les stratégies de mobilité des populations minières, jouent aussi un rôle sur lequel nous reviendrons.

4.2. Une domination (encore) sans partage sur le bassin d'emploi : l'industrie textile

Alors même que l'industrie textile, dans le secteur de Lille, a perdu depuis le début des années 70 sa première place dans l'emploi industriel, au profit des industries mécaniques, et n'occupe même plus aujourd'hui un salarié industriel sur quatre, elle conserve, dans le versant Nord-Est de la Métropole, non seulement la toute première place, mais même, et nettement, la majorité absolue dans l'emploi industriel : 59,3 % des salariés recensés dans les entreprises industrielles de nos fichiers, pour l'année 1977 (B.T.P. exclu), l'ont été dans un établissement de la branche I.N.S.E.E. "textile", et 64,2 % si on lui adjoint la branche voisine de la confection (B.T.P. compris, ces pourcentages atteignent encore respectivement 51,7 % et 56 %).

BRANCHE INSEE	ACTIVITE	NOMBRE D'ENTREPRISES	NOMBRE DE SALARIES EN FIN D'ANNEE	NOMBRE DE SALARIES INSCRITS en 1977	TURN OVER ANNUEL
(44-1	: Filature- préparation	: 81	: 25 536	: 30 301	: 68,4 : 19 %
(44-2	: Maille	: 14	: 2 247	: 2 843	: 6,4 : 27 %
(44-3	: Tissage	: 47	: 9 091	: 10 718	: 24,2 : 18 %
(44-4	: Rubannerie - divers	: 3	: 377	: 456	: 1,0 : 21 %
(TOTAL 44		: 145	: 37 251	: 44 318	: 100 % : 19 %

(47	: Habillement	: 14	: 3 089	: 3 663	: - : 18 %
------	---------------	------	---------	---------	------------

TABLEAU XXV
BASSIN D'EMPLOI DE ROUBAIX-TOURCOING
INDUSTRIES TEXTILES ET ANNEXES
(ENTREPRISES DE PLUS DE 50 SALARIES-1977)

La répartition des salariés entre les différentes activités de la branche textile est peu différente en revanche de celle observée à Lille : un peu plus de deux salariés sur trois sont occupés par les unités de filature-préparation, un sur quatre par le tissage, et la plupart des autres par la bonneterie (maille). Mais c'est ici 145 entreprises (la moitié des entreprises industrielles), et 44 000 salariés, qui sont concernés, contre moins de 15 000 dans les 39 entreprises lilloises de la branche.

Beaucoup plus important donc par son volume, le marché du travail de l'industrie textile roubaiso-tourquennoise l'est proportionnellement moins, on l'a dit, par l'activité qui s'y manifeste. Cette moindre activité marque essentiellement les unités de tissage, dont le taux de turn-over annuel (17,9 %) est inférieur de 10 points au taux correspondant des entreprises lilloises (27,2 %).

Mais au-delà de sa domination sur l'emploi industriel, c'est aussi sa quasi-hégémonie au sein du groupe des migrants alternants du Bassin Minier qui fonde la spécificité de l'industrie textile du bassin d'emploi roubaiso-tourquennois, et la différenciennement de son homologue lilloise : si deux salariés industriels sur trois (B.T.P. exclu) travaillent dans les usines du textile et de la confection, c'est plus de quatre migrants du bassin minier sur cinq qui se dirigent quotidiennement vers elles.

(ACTIVITE INSEE	(SALARIES	(MIGRANTS	(% DE M.A.	(% DU TOTAL DES
(RECENCES	(en 1977	(ALTERNANTS	(DANS L'ACTIVITE	(M.A. VERS
(((((L'INDUSTRIE
(((((BTP
(((((EXCLUS
(((((INCLUS
(44-1 Filature	: 30 301	: 3 862	: 12,8	: 66,4
(Préparation	:	:	:	: 52,6
(44-2 Maille	: 3 299	: 337	: 10,2	: 5,8
((44-4 Divers)	:	:	:	: 4,6
(44-3 Tissage	: 10 718	: 178	: 1,7	: 3,1
(Ensemble	: 44 318	: 4 377	: 9,9	: 75,2
(Textile	:	:	:	: 59,6
(47 Habillement	: 3 663	: 377	: 10,3	: 6,5
(:	:	:	: 5,1
(TOTAL TEXTILE	: 47 981	: 4 754	: 9,9	: 81,7
(HABILLEMENT	:	:	:	: 64,8

TABLEAU XXVI
 BASSIN D'EMPLOI DE ROUBAIX-TOURCOING
 MIGRANTS ALTERNANTS DU BASSIN MINIER VERS L'INDUSTRIE TEXTILE
 (ENTREPRISES DE PLUS DE 50 SALARIES - 1977)

La répartition des entreprises industrielles selon leur taux interne de migrants alternants est à cet égard très éclairante : si l'on écarte les 159 unités de production du textile et de la confection, le recours "notable" à la main-d'oeuvre du bassin minier (plus de 5 % de migrants) ne concerne plus qu'une poignée d'entreprises -moins d'une dizaine-. Et s'il faut savoir que certaines de ces entreprises sont suffisamment importantes dans leur secteur d'activité pour que leur recours "isolé" aux migrants induise un taux de migration dans la branche malgré tout significatif, il n'en reste pas moins vrai que le phénomène migratoire vers le bassin

d'emploi de Roubaix-Tourcoing apparaît dominé par cette caractéristique essentielle : ici, d'une façon plus fidèle sans doute à l'histoire même des rapports économiques Bassin Minier/Métropole, la présence d'une fraction significative de migrants n'est une donnée courante dans aucune branche industrielle autre que le textile/confection.

Mais, si elle concerne assez d'entreprises pour y apparaître comme courante, la présence de migrants-alternants dans l'industrie textile n'en est pas pour autant une caractéristique généralisée des entreprises de la branche : 57 % d'entre elles n'accueillent aucun migrant, 29 % seulement en accueillent plus de 3 % ; et surtout, toutes les activités de l'industrie textile ne sont pas touchées par le phénomène : le tissage, qui représente le quart des effectifs de la branche, ignore pratiquement la migration, puisque 4 % seulement des 4 400 migrants du textile se dirigent vers lui : le taux de migrants dans l'ensemble des 47 unités de tissage n'est que de 1,7 %, soit l'un des plus faibles observés pour les branches d'activité du bassin d'emploi, et deux entreprises seulement y comptent plus de 10 % de migrants.

Le pôle d'attraction principal pour les travailleurs du Bassin Minier est en fait la filature-préparation, dont 25 entreprises sur 81 (soit 31 %) dépassent ce taux de 10 % : l'image de la filature aux tâches ingrates et peu qualifiées, mobilisant parmi les populations captives du bassin minier les ouvriers d'exécution mal payés qu'elle ne peut suffisamment recruter sur place (22), garde dans le bassin d'emploi de Roubaix - Tourcoing, toute sa réalité, celle d'une donnée essentielle, aujourd'hui encore, dans la constitution et le renouvellement du flux migratoire quotidien.

4.3. L'emploi industriel non textile : un développement modéré, un flux migratoire au cas par cas

Hors du textile donc, et ne serait-ce que de par son importance absolue, aucune branche n'apparaît comme un pôle d'emploi industriel de premier

Pourcentage de M.A.	0 %	0 à 3 %	3 à 5 %	5 à 10 %	10 à 20 %	20 à 50 %	50 % et plus	TOTAL
Entreprises du Textile et de l'habillement	91	22	9	4	13	19	1	159
Autres entreprises industrielles (BTP exclu)	72	30	4	2	5	2	0	115
Total Hors BTP	163	52	13	6	18	21	1	274
B T P	5	6	3	5	4	8	1	32

-88-

TABLEAU XXVII

BASSIN D'EMPLOI DE ROUBAIX-TOURCOING - REPARTITION DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES DE PLUS DE 50 SALARIES SELON LE TAUX DE MIGRANTS ALTERNANTS DANS LEUR PERSONNEL

ordre. Seul, à la limite de l'activité industrielle, le B.T.P. arrive à mobiliser en une année plus d'une dizaine de milliers de salariés (10 900 inscriptions de salariés sur l'année 1977, pour un effectif total en fin d'année de 7 700 dans les 32 firmes de plus de 50 salariés de la branche.

En ce qui concerne l'activité industrielle au sens strict, un seul groupe d'activités, les industries de la mécanique et du travail des métaux, mobilise un effectif supérieur à 5 000 salariés.

4.3.1. Le B.T.P.

Même si le B.T.P. arrive nettement en tête des activités industrielles "non textiles", son poids dans l'emploi industriel (12,8 %) ou dans l'emploi total (7,7 %) apparaît faible au regard des chiffres enregistrés à Lille. Le rayonnement régional -ou simplement vers l'ensemble de la Métropole- des firmes du secteur, est sans doute beaucoup plus général dans le cas lillois. Trois unités importantes, cependant, mobilisent chacune plus de 1 000 salariés.

La présence relativement massive de personnels du Bassin Minier parmi les salariés répertoriés doit, comme nous l'avons suggéré dans le cas du bassin d'emploi lillois, être interprétée avec une grande prudence : si 1 500 des 10 900 salariés inscrits par les 32 entreprises du B.T.P. sur l'année 1977 résident dans le Bassin Minier (soit 17,7 %), c'est d'abord parce que les notions usuelles de lieu de travail, voire de lieu d'habitation, et donc de migration alternante, fonctionnent mal dans le cas du B.T.P., et que les procédures administratives de recensement des salariés restent peu adaptées au travail de chantier. Nous renvoyons, pour ce problème, à ce qui a été dit pour les entreprises lilloises de la branche.

4.3.2. Mécanique et travail des métaux

Pour un nombre d'entreprises de même ordre (33 à Roubaix-Tourcoing, 39 à Lille), le secteur des industries mécaniques de Roubaix-Tourcoing mobilise

nettement moins de la moitié des effectifs lillois ; 7 500 salariés seulement ont été déclarés par ces entreprises sur l'année 1977. L'ossature de grosses et très grosses entreprises, qui structure cet ensemble d'activités dans le bassin d'emploi lillois, fait ici défaut ; à l'exception d'une entreprise de machines agricoles, qui approche les 2 000 salariés, aucune unité ne mobilise plus de 400 salariés, et seules cinq d'entre elles dépassent 200 salariés. Plus de la moitié, en fait, n'atteignent même pas le cap des 100 salariés. Il s'agit plus ici d'un ensemble de P.M.E., sans pôle d'entraînement réel, orientées prioritairement vers la production de pièces et équipements industriels, en particulier à destination de l'industrie textile.

Un peu moins de 300 migrants du Bassin Minier relèvent de ce secteur d'activité -ce qui y occasionne un taux de migration faible, inférieur à 4 %-. En fait, la plupart des entreprises de mécanique ignorent même pratiquement le phénomène migratoire, puisque la très grande majorité de ces migrants (79 %) se dirigent vers une seule entreprise, la plus importante il est vrai, l'unité de production de machines agricoles citée plus haut. Cette entreprise, qui représente déjà une singularité locale dans la branche en matière de type de production et de taille, se distingue donc aussi nettement par le type de politique de mobilisation de main-d'oeuvre, puisqu'elle recrute presque 12 % de son personnel dans le Bassin Minier, au travers de son propre réseau de ramassage.

4.3.3. Industries du Papier et du Carton

Bien que plus limitées en termes d'effectifs (4 600 salariés répertoriés en 1977, pour un effectif en fin d'année de 3 700), les industries du papier et du carton correspondent à une activité traditionnelle du secteur Roubaix-Tourcoing. Sur les 16 unités de plus de 50 salariés de la branche, 4 sont d'ailleurs, des entreprises relativement importantes (entre 400 et 800 salariés).

Ici encore la migration (4,7 % de migrants) est concentrée sur quelques entreprises, (11 sur 16 n'ont aucun migrant), l'une d'entre elles accueillent à elle seule près de 60 % du flux migratoire vers la branche.

4.3.4. Autres industries

Parmi les autres branches industrielles, aucune ne compte un effectif supérieur à 3 000 salariés : 1 500 pour les industries de la chimie et des matériaux, 2 400 pour les industries des caoutchoucs et plastiques, 2 300 pour les industries électriques et électroniques, 1 600 pour l'imprimerie, 2 900 pour les industries alimentaires, et 800 pour les industries de bois.

A l'exception des industries électriques et électroniques, ces branches d'activité ignorent pratiquement le phénomène migratoire : le secteur de l'alimentation, avec 80 migrants pour 16 entreprises (encore s'agit-il pour l'essentiel de travailleurs saisonniers, concentrés dans deux unités de production...) laisse loin derrière lui les industries chimie-matériaux (9 migrants en tout), caoutchouc-plastique (16 migrants), bois (5 migrants), et imprimerie (aucun migrant).

Il en va tout autrement des industries électriques et électroniques, qui accueillent près de 440 migrants, pour 2 870 salariés inscrits sur l'année 1977 (soit un taux de migration dans la branche de 15,2 %, le plus élevé rencontré dans l'industrie abstraction faite du textile). Mais la situation dans ces branches est très proche de celle constatée pour les industries mécaniques : une seule unité concentre l'essentiel du flux migratoire, alors même que les autres l'ignorent presque totalement. Ici, l'unité de matériel de télécommunication de la C.I.T. Alcatel transporte dans ses cars de ramassage 94 % des migrants de la branche (plus de 410 personnes), les 8 autres entreprises de ce secteur d'activité accueillent en tout moins de 30 migrants.

4.4. Le flux migratoire global vers l'industrie

C'est donc au total plus de 7 300 migrants du Bassin Minier (5 800 B.T.P. exclus) qui se dirigent quotidiennement vers les entreprises industrielles du bassin d'emploi roubaiso-tourquennois. La répartition brute de ces migrants selon les branches d'activité confirme largement, on l'a dit, la domination de l'industrie textile sur le marché local de l'emploi : 64 % des migrants (82 % B.T.P. exclus) ont été déclarés en 1977 par l'une des 159 entreprises (de plus de 50 salariés) du textile-confection.

Branches INSEE	Activité	Nombre de migrants alternants	Pourcentage du total des migrants alternant vers l'industrie	
			Avec BTP	BTP exclu
15 à 19	Chimie - Matériaux	9	0,1	0,2
20 à 26	Mécanique,	298	4,1	5,1
31 à 34	Travail des Matériaux			
27 à 30	Electricité, Electronique	438	6,0	7,5
35 à 42	Alimentation	80	1,1	1,2
44	Textile	4 377	59,6	75,2
45 à 47	Habillement, Cuir	377	5,1	6,5
48 à 49	Bois, Ameublement	5	0,1	0,1
50	Papier Carton	219	3,0	3,8
51	Imprimerie	Aucun	-	-
52 à 54	Caoutchouc, Plastiques	16	0,2	0,3
55 à 56	BTP Récupération	1 520	20,7	-
TOTAL INDUSTRIE		7 339	100 %	100 %

TABLEAU XXVIII

BASSIN D'EMPLOI DE ROUBAIX-TOURCOING : REPARTITION PAR BRANCHES DES MIGRANTS DU BASSIN MINIER VERS L'INDUSTRIE

Le caractère marginal de la pratique migratoire vers l'industrie, hors du textile, apparaît aussi avec netteté : si l'on veut bien faire abstraction du chiffre non comparable du B.T.P., aucune branche n'accueille à elle seule le dixième des migrants du textile-confection ; encore s'agit-il, on l'a dit, dans les cas qui approchent ce seuil déjà faible, de pratiques isolées au sein de la branche. Alors qu'à Lille la migration alternante irrigue de façon notable plusieurs branches industrielles -le textile occupe certes la première place, mais les industries mécaniques, électriques, alimentaires, constituent aussi à ses côtés des pôles d'attraction significatifs pour la population migrante-, le bassin d'emploi de Roubaix-Tourcoing, dans son versant industriel, n'entretient donc pour l'essentiel de rapport avec le réservoir de main-d'oeuvre minier que dans les limites fixées par la "mono-industrie" textile.

Cette différence essentielle doit sans doute beaucoup à l'absence presque totale, au sein de la population migrante vers Roubaix-Tourcoing, d'une catégorie importante, et vraisemblablement en croissance, dans son homologue lilloise : celle des migrants individuels, "isolés", dont la présence n'est pas déterminée par une politique d'entreprise délibérée. A Roubaix-Tourcoing, le car de ramassage est la condition presque générale de la migration : dans le rapport individu/entreprise que matérialise l'acte de mobilité, c'est ici, pourrait-on dire, l'entreprise qui est au poste de commande.

4.5. Emplois de bureaux et grandes usines tertiaires

Si l'industrie roubaiso-tourquennoise reste dominée de façon écrasante par les activités textiles, le tertiaire lui-même est loin d'échapper à cette emprise. En creux d'abord, puisque Roubaix-Tourcoing, agglomération industrielle, agglomération d'une mono-industrie, n'a vécu que de façon atténuée la tertiarisation générale des activités urbaines : l'industrie, en 1975, représente encore 62 % des emplois du bassin ; et, sur la période

62-68, le secteur de Lille a fixé quatre fois plus d'emplois administratifs, trois fois plus d'emplois de services. Mais aussi, dans la structure même de l'emploi tertiaire s'inscrivent ici et là les impératifs de l'industrie textile : le développement local du secteur financier obéit largement aux rythmes propres de la concentration en cours dans la branche ; surtout -en termes d'emploi- les tentatives de commercialisation directe, puis de diversification, mises en place par certains capitaux du textile ont fait de Roubaix-Tourcoing la capitale française de la Vente par Correspondance. Deux des trois grandes firmes nationales de la branche, plus quelques autres de moindre importance, ont là leur siège et la plupart de leurs activités.

Cette présence insistante, dans le tertiaire roubaiso-tourquennois, d'une activité qui importe dans les services et les impératifs, et les modes d'organisation du travail de la production industrielle de masse, donne à l'emploi tertiaire local, en termes de composition de la main-d'oeuvre, une coloration assez différente de celle rencontrée habituellement dans les centres urbains, à Lille en particulier. La figure classique de l'employé est ici fortement concurrencée par celle d'un O.S. du tertiaire, très proche, pour ne pas dire plus, de certaines fractions de la classe ouvrière -et en particulier de la main-d'oeuvre féminine de l'industrie textile-. Au côté de LA REDOUTE et des TROIS SUISSSES, qui mobilisent chacun plusieurs milliers de ces salariés (près de 7 000 salariés ont été inscrits par ces deux entreprises pour l'année 1977), trois autres entreprises de taille notable se consacrent à une Vente par Correspondance plus spécialisée donc compatible avec des effectifs plus faibles (environ 2 000 salariés ont travaillé dans ces trois entreprises en 1977).

Comparable à plus d'un titre à l'industrie textile, la V.P.C. partage-t-elle avec celle-ci son rapport privilégié avec le gisement de main-d'oeuvre de la zone minière ? Oui, dans la mesure où l'une des grandes entreprises du secteur, LA REDOUTE, mobilise par son réseau de ramassage plusieurs centaines de migrants (414 en 1977), et recrute ainsi près de 20 %

de son personnel. Non, si l'on considère que ce cas est totalement isolé, et que l'autre entreprise dominante du secteur, les TROIS SUISSES, avec une masse de main-d'oeuvre pourtant presque deux fois supérieure, n'entretient pratiquement aucun lien avec le bassin de main-d'oeuvre minier (moins de 1 % du personnel provient de ce secteur).

A un commerce de détail hypertrophié, par rapport à Lille (les effectifs en fin d'année sont presque deux fois plus élevés à Roubaix-Tourcoing), qui étant son influence, par la V.P.C., à l'ensemble du marché national, ne correspond nullement, on l'a dit, un développement important des autres activités tertiaires. Le tertiaire "privé", de bureaux pour reprendre le découpage utilisé pour le bassin d'emploi lillois, a mobilisé en 1977 13 900 salariés seulement, représentant 9,8 % du total (contre 34 800 et 18,9 % dans le cas lillois). Nombre de fonctions économiques et sociales "centrales" sont ici absentes, ou faiblement développées, au profit du versant lillois de la Métropole. Très révélateur d'une différence de nature, au-delà de la différence d'échelle, entre emplois de bureaux à Lille d'une part, à Roubaix-Tourcoing d'autre part, est la faiblesse relative du taux de turn-over, pour ce secteur d'activité, à Roubaix-Tourcoing : 18 % seulement de turn-over annuel, contre 60 % à Lille. Le versant Nord-Est de la Métropole ignore pour l'essentiel les grandes usines du tertiaire de bureau, synonymes à Lille de forte activité sur le marché du travail.

Aux taux de turn-over près (ils sont, à Roubaix-Tourcoing comme à Lille, faibles comme ils tendent sans doute à l'être partout), cette situation caractérise également l'emploi public : 11 % seulement des effectifs salariés en fin d'année 1977 relèvent de ces catégories contre 22 % à Lille. Très similaire est aussi le rapport au phénomène migratoire : tertiaire public comme tertiaire privé ignorent pratiquement la main-d'oeuvre du Bassin Minier, puisque respectivement 1,9 % et 1,3 % seulement des salariés proviennent de cette zone ; encore s'agit-il dans beaucoup de cas d'une situation migratoire douteuse -imprécisions sur le lieu de travail réel- ou très provisoire -stagiaires pour 1 ou 2 mois-. Aucune relève tertiaire ne semble donc, ici contrairement à Lille, venir se substituer à la migration traditionnelle vers l'industrie.

NOTES DE LA DEUXIEME PARTIE

- (1) C.F. Annexe.
- (2) Pour être plus exact, cette "disjonction" elle-même... n'est pas symétrique, dans la mesure où elle fonctionne mieux dans un sens : c'est en effet surtout les bassins d'emplois des entreprises de Roubaix - Tourcoing qui découpent des espaces réservés. Même des chiffres aussi généraux que ceux des migrations alternantes entre sous-zones B de la Métropole rendent nettement compte du phénomène : ainsi les entreprises de la zone B de Roubaix - Tourcoing recrutent-elles en 1975 à peine plus de 5 000 de leurs 150 000 salariés dans la zone B de Lille qui la jouxte, soit moins que dans le Bassin Minier distant de plusieurs dizaines de kilomètres.
- (3) Ces chiffres, comme la plupart de ceux qui suivent, sont extraits de l'étude de P. BRUYELLE, "Lille et sa Communauté Urbaine". Notes et Etudes Documentaires n° 4297-4298-4299. La Documentation Française, Paris,, juin 1976.
- (4) H. COING.
- (5) Voir à ce propos les difficultés que rencontre J.P. de GAUDEMAR pour établir un historique de l'emploi d'Etat dans sa fresque de la mobilisation de la force de travail en France : "L'accroissement rapide et récent du nombre de fonctionnaires, phénomène évident s'il en est, n'est cependant pas facile à mettre en lumière, faute de sources officielles (...). Cette incertitude des données n'est pas seulement le fait de la période d'avant guerre. Elle se poursuit encore aujourd'hui. Voici ce qu'en dit, par exemple, l'I.N.S.E.E. : "le recensement des agents de l'Etat et des collectivités locales était mené à intervalles variables, depuis 1946, par l'I.N.S.E.E. : l'Institut adressait des questionnaires à tous les chefs de service. L'automatisation des opérations de paie a mené l'I.N.S.E.E. à modifier ces méthodes et un recensement des agents de l'Etat a été fait, en 1975, à

partir des fichiers. En raison de son caractère expérimental, les résultats n'en ont pas été diffusés...". J.P. de GAUDEMAR, "La mobilisation générale", Editions du Champ Urbain, Paris, 1979, p. 156.

- (6) La distinction entre entreprise et établissement dépend bien sûr des conditions juridiques propres à chaque société ; ce qui ne va pas parfois sans poser de problèmes quant à l'unicité de lieu de travail dans la Métropole, et parfois dans la région, pour les salariés d'un même listing d'entreprise. Hormis le cas de certaines chaînes de magasins à succursales multiples (de petite taille), les conséquences de cette situation sur l'ensemble des données sont cependant restées très limitées.
- (7) Si elle est ici l'une des plus intéressantes, cette variable est aussi l'une des plus délicates à utiliser dans les fichiers U.R.S.S.A.F. : les classifications, et le système d'appellation qui leur correspond, varient considérablement d'une entreprise à l'autre. Aussi a-t-il été indispensable de "redresser" au cas par cas, la typologie des qualifications de chaque entreprise, pour lui faire correspondre de façon homogène une grille simplifiée en 7 catégories : Cadres Supérieurs, Cadres Moyens/Techniciens/Maîtrise, Employés Spécialisés, Employés Qualifiés, Ouvriers Qualifiés, Ouvriers "Pl", Ouvriers Spécialisés/Manœuvres.
- (8) Ainsi avons-nous repéré dans les fichiers U.R.S.S.A.F. certaines entreprises du bâtiment lilloises, qui ont embauché du personnel dans le Bassin Minier... pour un chantier situé, lui aussi, dans le Bassin Minier. Il y a pourtant là, pour l'I.N.S.E.E., migration alternante...
- (9) Seules 10,9 % des entreprises lilloises n'ont aucun migrant, 28,9 % en ayant de 0 à 3 % et 15,7 % de 3 à 5 %.

- (10) Idéalement, il aurait été préférable de noter les renseignements de ce troisième fichier concernant tous les migrants alternants repérés dans les fichiers U.R.S.S.A.F.. Mais, outre le surtravail propre à cette exhaustivité en termes d'individus, il aurait fallu en fournir un autre, beaucoup plus considérable, pour assurer la nécessaire comparabilité des migrants alternants avec l'ensemble de la main-d'oeuvre de chacune de leur entreprise d'appartenance. Eventualité tout-à-fait incompatible avec la taille de notre équipe.
- (11) Ce qui ne signifie pas exactement que 78 000 personnes aient été concernées, ne serait-ce qu'une journée, par un travail industriel au cours de l'année 1978 : certains salariés mobiles, qui ont été recensés dans 2 entreprises ou plus, sont comptés deux ou plusieurs fois dans ce chiffre.
- (12) Nombre de salariés recensés en un an - effectif permanent
effectif permanent
- (13) Le rattachement du secteur de Seclin -et de son importante zone industrielle- au bassin d'emploi de Lille peut être discuté. Il nous a semblé préférable d'intégrer les entreprises de Seclin (quitte à les isoler par la suite) dans notre dépouillement systématique des Déclarations Annuelles de Salaire des entreprises ; en revanche, la mise sur fichier des caractéristiques individuelles des migrants alternants pour les entreprises en employant plus de 5 % a été faite sur un secteur plus restreint n'intégrant pas la zone de Seclin. Voir le bilan de ce problème en fin de ce sous-chapitre.
- (14) C'est-à-dire la branche I.N.S.E.E. 55. En fait, nous avons groupé avec elle la branche 56 (récupération), qui n'est ici représentée que par une entreprise, de moins de 100 salariés.
- (15) Branche I.N.S.E.E. 28, à laquelle a été agglomérée ici la branche I.N.S.E.E. 30 (Fabrication d'équipement ménager) représentée par une importante unité de matériel ménager électrique. De même la branche 29 "fabrication de matériel électronique" de notre tableau a-t-elle été regroupée avec l'unique entreprises d'informatique (branche 27).

- (16) Branches I.N.S.E.E. 57, 58, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67
- (17) Branches I.N.S.E.E. 59, 60, 76, 77 - 0 (c'est-à-dire approximativement, la branche 77, "activités d'étude de conseil et d'assistance", moins les activités de prestation temporaire de personnel et services divers aux entreprises, qui relèvent d'une tout autre nature), 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 88, 89.
- (18) Les entreprises relevant de cette définition se confondent ici, à peu de choses près, avec l'ensemble de la branche I.N.S.E.E. 87 (services divers, marchands) et de la sous-branche 77-1 (activités d'assistance).
- (19) Il faut noter que les branches du commerce de gros (57-58) sont les seules branches du tertiaire pour lesquelles est sensible l'effet de proximité dû à la zone de Seclin, dont il a été longuement question dans les sous-chapitres sur l'industrie qui précèdent. Sur les 8 130 migrants du Bassin Minier, seuls 385 se dirigent vers Seclin ; ces 385 représentent :
- 38 % des migrants vers les branches 57-58 (commerce de gros)
 - 29 % des migrants vers les branches 61 à 64 (commerce de détail)
 - 11 % des migrants vers les branches 65 à 67 (garages - hôtels - restaurants)
 - 14 % des migrants vers les branches 69 à 74 (transports)
 - 7 % des migrants vers les bureaux et services privés (branches 59, 60, 76, 77-0, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 88, 89).
 - 0,3% des migrants vers le secteur public et para-public.

L'influence des 14 entreprises tertiaires de notre fichier répertoriées sur la zone de Seclin (qui ne représentent il est vrai que 1 600 emplois sur 69 000...) est donc tout-à-fait négligeable, hors activités de distribution, sur les taux de migrants vers les différentes branches tertiaires.

- (20) Comme nous l'avons déjà noté précédemment dans un cas similaire, ce chiffre de 20 000 indique le nombre d'inscriptions individuelles de salariés opérées par ces entreprises au cours de l'année 1977 : le phénomène des doubles (triples...) comptes n'a pu être isolé. Dans le cas du travail intérimaire en particulier, ces 20 000 inscriptions peuvent avoir été le fait d'un nombre sensiblement inférieur d'individus.
- (21) Cf. Annexe.
- (22) Voir à ce propos l'ouvrage d'Henri COING, op. cit., qui montre comment s'articulent les stratégies de mobilisation des firmes textiles de Roubaix-Tourcoing et les résistances à l'emploi dans certaines tâches du textile de la population autochtone.

3ème P A R T I E

MIGRANTS ET MIGRATIONS

Tenter, comme nous nous le proposons dans cette troisième partie, une typologie des migrations et des migrants, c'est à notre sens, engager une certaine conception du marché de l'emploi. C'est supposer implicitement qu'il n'y a pas une seule forme de la migration, ni celle que nous proposent les modèles classiques de l'accessibilité, ni celle qui se déduirait complètement des politiques d'entreprises en matière d'emploi.

Concernant les modèles classiques en matière d'accessibilité à l'emploi d'abord, on peut les rapporter, sans encourir le reproche de simplification outrancière, à des variations autour d'un thème invariant : l'acteur économique à la recherche d'un emploi associé à chaque emploi qui lui est offert une "utilité" (en termes de salaires et d'intérêt du travail, bref en termes de revenu) et une "désutilité" exprimée en coûts (économique, social, psychologique) de déplacement. Le choix de l'acteur se porte alors sur l'emploi qui correspond à la différence positive maximale entre l'utilité et la désutilité. Ce schéma, qui n'est en fait que la lointaine caution théorique d'un ensemble de pratiques quotidiennes d'aménagement visant à caler des formules ultra-empiriques sur les données observables, est déduit de l'axiomatique néo-classique et de la théorie du capital humain. Pour elle, l'acte de placement résulte de l'adoption par le migrant d'"un type de rationalité économique analogue à celle d'un détenteur de capital, qui chercherait à maximiser son profit en spéculant sur les différences existant entre secteurs et entre zones géographiques" (1). A cette "confrontation sans antécédent du sujet et du monde", que constitue un tel acte, nous voulons opposer l'épaisseur sociale et historique de l'acte de placement, soit tout ce qui contribue à obscurcir une relation dont la transparence (impossible ?) a constitué, à des époques diverses, le vœu des économistes, du patronat, de la classe ouvrière même.

Par ailleurs nous voulons nous garder également de cette idée largement répandue, selon laquelle ce sont les entreprises qui structurent le marché du travail par leur pratiques de mobilisation, elle-même induite de leurs

"impératifs" économiques propres ainsi que des relations, souvent conflictuelles qu'elles entretiennent entre elles sur le marché de l'emploi et pour sa domination. Plus que d'une idée d'ailleurs, peut-être s'agit-il plus fondamentalement de ce mauvais pli épistémologique qui nous conduit à situer dans l'entendement patronal le lieu de la structure, c'est-à-dire du modèle de logiques industrielles que nous construisons sur la base de régularités empiriques constatées ex post. C'est-à-dire qui nous conduit à faire de la logique ou de la structure, un projet explicite, et de ce projet, la pratique elle-même, réduite à un jeu sans risque où tous les coups sont gagnants. A cette conception là, qui fait de l'acte de placement une simple réponse de l'individu, aux politiques d'entreprise, nous dirons que chaque acte de placement est aussi résultat d'une stratégie socio-professionnelle individuelle ou de groupe et que la structuration du marché du travail est aussi une conséquence de l'offre.

Etant entendu que cette stratégie socio-professionnelle n'est pas celle du sujet "sans inertie" des modèles classiques, mais puise sa dynamique, les conditions de sa définition et celles de son expression dans une histoire et un social. Si le problème de la dynamique engage la théorie du mouvement ouvrier elle-même, et dépasse de ce fait largement le cadre du problème ici traité, les trois moments théoriques du placement, la décision elle-même, la définition de l'horizon professionnel, et les démarches adoptées (activation des réseaux de relations sociales) procèdent selon nous, pour une large part, de cette causalité du probable qui est au centre de la théorie des habitus telle que la fonde Bourdieu. C'est dire que la référence à des stratégies socio-professionnelles ne présuppose pas l'existence d'une intention stratégique, consciente et rationnelle, homogène à la pratique elle-même, mais renvoie plutôt, comme dirait là encore Bourdieu, à un "enchaînement de coups" qui est objectivement organisé comme une stratégie parce qu'il est l'expression de l'habitus, raison rusée entre toutes, dans des conditions économiques et sociales définies. Ces conditions socio-économiques, en partie conséquences des pratiques d'entreprises, définissent pour chaque classe sociale, à un

instant donné une marge de liberté et d'arbitraire plus ou moins grande, à l'intérieur de laquelle peuvent s'inscrire les stratégies socio-professionnelles des individus. Les thèmes de liberté, d'arbitraire, d'ouverture des systèmes sociaux, ou au contraire de contrainte et de forte intégration sont centraux dans cette question. Ainsi sur notre zone d'étude, sommes-nous passés avec le désengagement des industries traditionnelles, d'une société extrêmement intégrée où le destin social semblait accepté comme une évidence, à un environnement a priori beaucoup plus ouvert. Dans le même temps l'aspiration à la mobilité sociale et à la fuite hors de l'univers minier qui constitue quelque chose comme le centre absent des rapports sociaux locaux, semblaient pouvoir trouver, avec la fermeture des puits, les moyens de leur expression.

Si certains des migrants ici étudiés semblent bien illustrer une initiative grandissante des individus sur le marché du travail, leur figure ne doit pas cacher l'efficacité des mécanismes qui, relayés par l'habitus, assurent, au bénéfice de nouvelles entreprises, la perdurance des conditions traditionnelles du placement.

NOTES

- (1) B. GERARDIN "Ramassage ouvrier et structuration de l'espace" in "Les cahiers scientifiques de la revue TRANSPORTS", n° 1, septembre 1979, p. 54.

1 - IMAGE DU FLUX

Agrégat disparate pour l'analyse sociologique fine -c'est l'objectif des pages qui suivent que de faire vivre ce disparate-, le "groupe" des migrants alternants, tel que saisi par notre procédure de repérage par l'entreprise, présente néanmoins, pour qui s'arrête à l'équivalence abstraite des forces de travail de la démarche économique, un certain nombre de caractéristiques globales : sans doute n'est-il pas inutile, au regard des représentations a priori sur ce fait migratoire, de préciser rapidement ses contours généraux, avant que d'en analyser l'hétérogénéité.

Presque 16 000 migrants, donc, répertoriés individuellement selon plusieurs variables dans notre fichier, pour l'année 1977 : ce n'est pas tous les migrants, puisque, par construction -l'on voudra bien, pour le détail de cette construction, se reporter à la deuxième partie du rapport- ne sont ainsi recensés que ceux qui forment, dans leur entreprise, un groupe supérieur à 5 % du personnel, et que l'emploi d'Etat échappe partiellement à la procédure. Mais l'essentiel du fait migratoire est là, et les chiffres qui suivent s'écartent sans doute assez peu de ceux qu'autoriserait une transparence idéale des données sur l'emploi (1).

Première caractéristique de ce flux -celle qui, sans doute, colle le mieux à l'image qui prévaut à Lille du migrant "des Mines"- la jeunesse. Age moyen : 26,4 ans ; âge médian : 23 ans ; âge modal : 20 ans : les tranches d'âge les plus basses de la population active sont bien, apparemment, les premières au rendez-vous quotidien de la Métropole. Elles n'y sont pas cependant, comme le montre le tableau ci-dessous, totalement seules.

Tranche d'âge	Nombre de Migrants	Pourcentage du total	Pourcentage cumulé
Moins de 20 ans	2 955	18,7 %	18,7 %
20 - 24 ans	6 161	38,9 %	57,6 %
25 - 29 ans	3 280	20,7 %	78,3 %
30 - 34 ans	1 352	8,5 %	86,8 %
35 - 39 ans	553	3,5 %	90,3 %
40 - 44 ans	539	3,4 %	93,7 %
45 - 49 ans	456	2,9 %	96,6 %
50 - 54 ans	303	1,9 %	98,5 %
55 - 59 ans	173	1,1 %	99,6 %
60 - 64 ans	55	0,3 %	99,9 %
plus de 65 ans	12	0,1 %	100 %
T O T A L	15 839	100 %	

Tableau XXIX

REPARTITION (PAR TRANCHE D'AGE) DES MIGRANTS DU BASSIN MINIER EN 1977
(Enquête LARU)

Cette prédominance des moins de 24 ans reste très largement -mais sans exclusive- liée au flux traditionnel vers le textile- les "jeunes filles des mines" pour l'essentiel. C'est donc avant tout à l'apport de main-d'oeuvre féminine que ces tranches d'âge doivent leur importance.

	MOINS DE 20 ANS	20 - 24 ANS	25 - 29 ANS
HOMMES	31,0 %	40,6 %	51,7 %
FEMMES dont :	69,0 %	59,4 %	48,3 %
- Femmes célibataires	60,1 %	30,5 %	17,3 %
- Femmes mariées	8,9 %	28,9 %	31,1 %

Tableau XXX

COMPOSITION PAR SEXE DES TRANCHES D'AGE "MOINS DE 30 ANS" DES MIGRANTS DU BASSIN
MINTIER EN 1977 (Enquête LARU)

Mais la migration vers le textile de Roubaix - Tourcoing et de Lille ne forme plus, on l'a vue dans la deuxième partie de ce rapport, et nous y revenons plus loin, qu'une composante parmi d'autres du flux pendulaire, de très peu minoritaire parmi nos 16 000 migrants (49,3 %) : une masculinisation nette du flux, que nous avons relevée plus haut, est venue sanctionner peu à peu cette évolution, et hommes et femmes constituent désormais deux groupes d'importance similaire dans l'apport quotidien au bassin d'emploi lillois.

	Nombre de Migrants	%
FEMMES dont :	8 792	55,5
-Femmes célibataires	4 670	29,5
-Femmes mariées	4 122	26,0
HOMMES	7 049	44,5
T O T A L	15 841	100 %

Tableau XXXI

COMPOSITION PAR SEXE DU FLUX MIGRATOIRE 1977 (Enquête LARI)

Cette similitude quantitative des apports masculin et féminin au flux migratoire recouvre cependant -là encore, textile oblige pour beaucoup- une différence de structure très nette quant à la nature des emplois occupés : si 3 femmes sur 4 sont O.S.-manoeuvres (2), moins d'un homme sur deux appartient à cette catégorie : le groupe des ouvriers qualifiés (OP₂ à OHO) est presque exclusivement masculin (moins de 4 % de femmes), comme celui des cadres (11 % de femmes). Seules les catégories d'employés, où l'emploi féminin est majoritaire, montrent une mixité relativement équilibrée : globalement, 56,8 % des employés sont des femmes et 43,2 % des hommes ; mais la différence s'accroît si l'on choisit un découpage plus fin, puisque la catégorie des "employés-spécialisés" (sans qualification) ne comporte plus que 37,5 % d'hommes. Au total, emploi féminin et emploi masculin se répartissent, entre les principales qualifications, dans les proportions suivantes :

	HOMMES	FEMMES DONT :			TOTAL
		Total	Célibataires	Mariées	
Cadres	2,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	1,1 %
Maîtrise	8,3 %	2,4 %	2,9 %	1,9 %	5,0 %
Employé Spécialisé	3,0 %	4,0 %	5,4 %	2,6 %	3,6 %
Employé Qualifié	12,7 %	12,6 %	15,5 %	9,2 %	12,7 %
Ouvrier Qualifié	9,5 %	0,3 %	0,1 %	0,5 %	4,4 %
O P I	16,8 %	4,0 %	2,1 %	6,1 %	9,7 %
O S - Manoeuvre	47,4 %	76,3 %	73,6 %	79,4 %	63,4 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Tableau XXXII

COMPOSITION PAR QUALIFICATION ET PAR SEXE DU FLUX MIGRATOIRE 1977 (Enquête LARU)

Ensemble structuré, donc, par la figure de l'Ouvrier Spécialisé, le groupe des migrants alternants présente, au regard des formes de mobilité mesurables par nos données (mouvements accomplis sur les 12 mois de 1977), un visage global qui s'écarte peu des pratiques et caractéristiques de mobilité propres aux seuls migrants O.S. : 75,2 % des migrants sont restés stables au cours de l'année de référence (73,2 % des O.S.) ; 7,9 % sont entrés dans l'entreprise en cours d'année, et ne l'ont plus quittée ensuite (7,3 % des O.S.) ; 3,7 % n'y ont fait qu'un passage (3,7 % des O.S.) ; 11,9 % présents dans l'entreprise en début d'année, en sont sortis (15,1 % des O.S.) ; 0,7 %, enfin, n'ont accompli là qu'un stage ou un essai non concluant (0,6 % des O.S.). Les autres catégories de main-d'oeuvre s'écartent, plus ou moins nettement, de ce modèle "moyen" de

comportement : dans le sens d'une stabilité supérieure pour les cadres (83,5 % de stables), la maîtrise (85 %), les OPl (87,1 %), les ouvriers qualifiés (80,8 %), les employés qualifiés (78 %) ; et dans le sens d'une très grande mobilité pour la catégorie des employés spécialisés, dont moins d'un migrant sur deux (49,8 %) était présent en début et, en fin d'année dans la même entreprise.

Si l'on s'arrête, enfin, aux zones d'émission du flux migratoire, on voit apparaître une nette domination des zones du Bassin Minier Pas-de-Calais sur celles du Bassin Minier Nord (3).

Sans doute serait-il, à cet égard, intéressant de mettre en évidence les effets éventuels, sur la migration vers la Métropole, de la crise aiguë de la sidérurgie qui a frappé postérieurement à notre enquête les deux zones les moins émettrices de ce tableau : Denain et Valenciennes.

	BASSIN MINIER NORD					BASSIN MINIER PAS-DE-CALAIS				
	DOUAI	SOMAIN ANICHE	VALEN- CIENNES	DENAIN	LILLE S-W	LENS	HENIN	BETHUNE	CAMBRIN	BRUAY
(Migrants émis	: 1 374	: 556	: 408	: 193	: 525	:: 6 981	: 4 147	: 268	: 415	: 975
(PALR (1975)	: 48 421	: 21 122	: 76 040	: 25 763	: 4 897	:: 83 483	: 44 345	: 17 186	: 6 130	: 32 892
(Tour d'émission (pour mille)	: 28,4	: 26,3	: 5,4	: 7,5	: 107,2	:: 83,3	: 93,5	: 15,6	: 67,7	: 29,6

TABLEAU XXIII

PROVENANCE DES MIGRANTS
(Enquête LARU)

NOTES SUR LES FLUX

- (1) La distorsion la plus notable par rapport à cette image idéale serait sans doute la conséquence de la sous-représentation, parmi les 16 000 migrants de notre fichier, du tertiaire public, et de son corrolaire, une relative sur-représentation du flux traditionnel vers l'industrie textile. En particulier, la différence de la composition par sexe de notre échantillon 1977 avec les données du recensement 1975 sur la migration (une petite majorité d'hommes dans ce dernier cas, de femmes pour nos fichiers), au-delà de légères différences de zones (les chiffres de l'I.N.S.E.E. éliminent mal les effets de bord), est pour l'essentiel une conséquence de cette sur-représentation.
- (2) Nous avons ici, comme pour notre précédent rapport, refusé de comptabiliser comme le font les statistiques officielles, "ouvrier(e) qualifié(e)" certains travailleurs du textile et de la confection dont la "qualification" ne correspond qu'à une mise à niveau rapide et n'induit qu'une différence salariale minime avec les travailleurs débutants.
- (3) Les zones prises en compte dans le tableau XXXIII ont été construites sur la base des sous-zones B de l'I.N.S.E.E., dont n'ont été retenues que les communes situées dans le Bassin Minier (voir liste en annexe). Les effectifs absolus de migrants, et les taux d'émission, ont donc pour base de calcul les sous-ensembles de chaque zone B situés dans le Bassin Minier.

2 - LA COMPOSANTE PRINCIPALE : TOUJOURS LE RAMASSAGE...

Si les déplacements opérés par cars de ramassage d'entreprise constituent pour nous un premier type significatif de migrations quotidiennes, c'est, d'une part, parce qu'ils constituent encore l'essentiel du flux en provenance de la zone minière, c'est, d'autre part, parce qu'ils manifestent un rapport à l'emploi fondamentalement étranger à la logique du choix qui inspire les modèles classiques d'accessibilité.

Entendons-nous : le ramassage peut renvoyer à deux grands types de signification :

- Soit, il peut être considéré comme une prestation sociale de l'entreprise, obtenue le plus souvent sous la pression du personnel qui souhaite voir prendre en charge par l'entreprise cet aspect de la vie hors-travail que constitue le déplacement de travail.
- Soit, il peut être mis en place par une entreprise dont les intérêts en matière de mobilisation de main-d'oeuvre ne sont pas remplis par les conditions générales de la mobilisation (auto-mobilisation, organisation des transports en commun "publics", etc...).

La différence essentielle entre ces deux types réside en ceci que, dans le premier cas, la mise en place d'un réseau de ramassage n'a pour effet qu'un transfert modal (un certain nombre de salariés se déplaçant jusque là "par leurs propres moyens" vont désormais bénéficier d'un service de l'entreprise), alors que dans le second, le ramassage engendre un flux qui n'existerait pas (ou serait sans commune mesure avec ce qu'il est actuellement) sans le ramassage lui-même.

Dans le premier cas, les déterminants de l'embauche et même, dans une large mesure, ceux de la migration n'ont rien à voir avec l'existence du niveau de ramassage : ce n'est pas parce que la Direction Régionale des Télécommunications offre à son personnel un service de ramassage que se font chaque année plus nombreuses les candidatures, pour les emplois qu'elle offre...

A l'inverse, dans le deuxième cas, emploi et transport sont indissolublement liés, l'arrêt de bus est à la fois lieu de mobilisation "générale" et de mobilisation quotidienne, le chauffeur du car pouvant même à l'occasion se faire agent recruteur. Le flux n'existerait pas sans le mode. Plus, souvent, et c'est le cas pour les jeunes filles du bassin minier, le car constitue la seule possibilité d'emploi. A la savante hésitation et à la subtile algèbre de l'acteur rationel des modèles classiques se substitue pour elles une logique du tout ou rien ; aux irisations du choix, un monde en noir et blanc et qui concerne, grosso-modo la moitié des déplacements Bassin Minier - Métropole ! Avant d'examiner la signification de ces migrations, arrêtons-nous un instant sur leur composition.

2.1. Description et signification

Dans notre échantillon, le personnel ramassé compte 10 999 personnes soit 68,8 % du flux total examiné. A lui seul, le ramassage à destination des seules entreprises textiles représente 8 190 personnes soit déjà plus de la moitié (51,7 %) du flux total. La répartition et les caractéristiques de la main-d'oeuvre dans les différents secteurs d'activité sont les suivantes :

SECTEURS	Nombre de migrants recensés	%	% Femmes	Age moyen	% d'OS	Niveau de salaire (1)
Peignage	126	1,1	49,2	25,0	96,0	-
Filterie	449	4,1	87,5	27,8	79,1	-
Filature lin	1 297	11,8	63,0	23,5	95,3	-
Filature coton	2 997	27,2	61,7	25,0	89,2	-
Filature laine	1 993	18,1	79,2	25,3	87,2	-
F.A.S.	123	1,1	76,9	24,0	97,2	-
Teinture	259	2,3	39,0	25,8	94,2	-
Tissage coton	32	0,3	56,2	29,6	84,4	-
Tissage laine	81	0,7	21,0	24,0	91,4	-
Bonneterie	833	7,6	94,2	23,0	91,4	-
Confection						
TOTAL TEXTILE	8 190	74,4	69,7	n.c.	89,6	-
Vente par correspondance	414	3,8	99,8	24,6	91,3	-
Chimie	95	0,9	10,5	34,0	15,8	+
Machines agricoles	833	7,6	0,1	27,0	51,2	+
Constructions électriques	1 182	10,7	39,9	27,8	68,8	=
Papier-Carton	215	1,9	70,2	30,9	34,4	=
BTP	70	0,6	0	25,8	32,9	=
TOTAL	10 999	100	64,9	n.c.	83,4	-

TABLEAU XXXIV

MIGRANTS DES MINES RAMASSES PAR CAR

(REPARTITION PAR SECTEURS D'ACTIVITE ET COMPOSITION SOCIO-PROFESSIONNELLE)

Comme le constatait Henri Coing dans son étude systématique des politiques de ramassage textiles (2) ce sont les secteurs où les emplois sont les moins qualifiés qui font le plus appel à la main-d'oeuvre minière. Ainsi les secteurs de la filature-préparation drainent 80 % des migrants des mines employés dans l'industrie textile, alors qu'ils ne représentent que 2 des emplois textiles globaux. A l'inverse, le tissage qui représente environ $\frac{2}{3}$ 25 % de l'industrie textile métropolitaine ne concerne que 1,5 % des migrants. Encore sont-ils non qualifiés à 84 et 91 %, dans un secteur qui n'emploie que 54 % environ d'O.S. et de manoeuvres.

Il n'est pas besoin d'insister plus longtemps ; la signification de ces migrations est somme toute banale : la main-d'oeuvre non qualifiée de Roubaix-Tourcoing se déroband à l'offre d'emploi textile, l'appel à une main-d'oeuvre extérieure devient impératif et avec lui la recherche d'une population susceptible d'accepter ces postes. Captive d'un bassin de main-d'oeuvre déprimé, la main-d'oeuvre minière a pour fonction essentielle d'abaisser les coûts salariaux, comme le dit Henri Coing (3). Captive parce que non motorisée, elle dépend entièrement de l'existence du ramassage qui la lie à l'entreprise. Sa pression à la baisse sur les salaires ne s'explique d'ailleurs pas seulement par le haut niveau de sous-emploi dans le Bassin Minier, mais aussi par la faiblesse des "besoins" de sa population, induite par les conditions de vie du Pays noir.

L'industrie textile n'est pas le seul secteur à pratiquer le ramassage vers les mines. Elle représente néanmoins 74,4 % des effectifs "ramassés", et 78,2 % si l'on lui ajoute le secteur de la vente par correspondance, historiquement et structurellement très liés à elle, dont les migrants, exclusivement composés de jeunes femmes peu qualifiées et mal rémunérées, remplissent indubitablement le même type de fonction que leurs homologues du textile proprement dit.

Mais qu'en est-il, par ailleurs, des 22 % restants ? Disons que pour un certain nombre d'entreprises, le ramassage constitue une mesure ponctuelle soit liée à des caractéristiques particulières de l'espace de travail (ainsi, le ramassage dans le secteur du bâtiment est-il le plus souvent lié à

l'activité de chantiers), soit renvoyant au premier type de signification énoncé plus haut, à savoir l'explication en termes de prestation sociale de l'entreprise ; tel semble être le cas de l'entreprise représentant le secteur de la chimie (la savonnerie Lever d'Haubourdin) qui draine 150 à 200 personnes, en majorité ouvriers qualifiés aux salaires très élevés relativement, sur une zone (région de la Bassée et axe la Bassée - Haubourdin) qui est à la lisière de la zone minière. Pour d'autres entreprises, le ramassage actuel apparaît comme l'effet résiduel d'une politique désormais caduque de mobilisation massive du type "industrie textile". Ainsi en est-il, à notre sens de certaines entreprises de papier carton.

Enfin, un troisième type de ramassage présente une signification proche de celui pratiqué par les entreprises textiles. Il est le fait des grandes entreprises (effectif supérieur à 1 000 salariés) des secteurs de la production de machines agricoles (MASSEY-FERGUSON, INTERNATIONAL HARVESTER), et de la construction électrique (C.I.T. Alcatel, TUDOR, THOMSON - BRANDT...) qui représente à lui seul plus de 10 % des migrants ramassés par car. Ces entreprises ont été, du fait de leur taille, confrontées à un problème de recrutement massif de main-d'oeuvre peu qualifiée au départ, incompatible avec les seules ressources locales. Ce qui les rapproche des entreprises textiles. Par contre, les différences dans les procès de travail expliquent, pour une bonne part les variations, d'une entreprise à l'autre, en termes de composition sociale de la main-d'oeuvre. Ainsi des entreprises comme C.I.T. Alcatel, dont le procès de travail (montage de matériel télégraphique et téléphonique) s'accorde à la qualification sociale de la main-d'oeuvre féminine, auront-elles une politique calquée sur celle du textile. D'autres au contraire requérant une main-d'oeuvre masculine plus difficile à mobiliser sur la zone minière, puiseront simultanément dans plusieurs réservoirs de main-d'oeuvre non qualifiée, et la présence massive de jeunes gens de la zone minière sera toujours liée, par exemple à la présence de très nombreux travailleurs étrangers, ou comme chez Massey-Ferguson, à la présence de personnel "ramassé" provenant d'autres secteurs dépressifs (Armentières ou Belgique...).

2.2. Ramassage et placement : le déplacement

La mobilité organisée par le ramassage d'entreprises traduit, on l'a dit, un rapport à l'emploi étranger à la logique du choix. Comme le dit Henri Coing s'agissant du ramassage organisé par les grandes entreprises dunkerquoises et de celui de l'industrie textile de la Métropole Nord, "Branche ou récession, branche en expansion ; main-d'oeuvre féminine, main-d'oeuvre masculine ; nombre élevé d'entreprises de taille moyenne ou petite, petit nombre de grosses entreprises. Deux cas très contrastés. Et pourtant dans les deux cas, pensons-nous jamais aucune étude classique transport, ni aucun modèle gravitaire, ne parviendraient à rendre compte de ces flux de transport, de leur naissance, de leur permanence, de leur ampleur, encore moins à prévoir leur évolution. Seule une approche par le fonctionnement socio-économique du marché de l'emploi et par les politiques des entreprises permettraient d'y parvenir" (4).

Ce qui est remarquable, dans le cas du textile métropolitain et des entreprises aux politiques proches, c'est que le flux qu'ils engendrent n'est pas l'effet d'une somme d'intentions individuelles de mobilité ou de stratégies individuelles de placement, mais celui d'un ensemble de stratégies d'entreprise. Il y a bien, naturellement, "décision" de la part de l'individu dans l'acte de placement, mais l'initiative n'est pas venue de l'individu lui-même. L'installation des cars crée une occasion qui donne forme à une intention latente et oblige l'individu à résumer à un seul geste, les moments ailleurs séparés de l'acte du placement : décision de chercher un emploi, production par l'habitus d'un horizon professionnel, processus du choix, stratégies sociales de placement (activation du réseau des relations sociales, notamment...). On est ici dans le cas de ce que Touraine et Ragazzi appelaient le déplacement (5), mode d'accès à l'emploi qui se distingue, par le type de décision qui en est à l'origine du départ qui reposerait, lui, sur une décision individuelle de placement visant un secteur précis d'emploi, et de la mobilité, dirigée, elle, par la seule volonté d'ascension sociale, sans plus de précision a priori quant aux modalités du placement.

Cela dit, renvoyer aux stratégies d'entreprises pour rendre compte de ces flux n'épuise pas l'explication, mais présente au contraire le risque de la borner, à un raisonnement mécaniste ou tautologique, en faisant des modèles de stratégies productives dégagés par l'analyse ce que Bourdieu appellerait des opérateurs mécaniques de finalité, c'est-à-dire des "réalités dotées d'une efficace sociale, capable de contraindre directement les pratiques" (6). Dire que l'industrie textile affrette ses cars pour mobiliser une main-d'oeuvre dont la captivité et le désarroi économique permettent d'espérer un abaissement des coûts salariaux, n'explique pas la réussite de ce type de recrutement. Car cette réussite attestée par la massivité du flux ne doit pas laisser dans l'ombre les échecs de certaines entreprises dont les dirigeants, moins bons sociologues, étaient contraints au "porte à porte" pour tenter vainement de mobiliser la main-d'oeuvre féminine. Ce qui reste inexpliqué, et que nous souhaitons contribuer à résoudre lors de travaux ultérieurs, ce sont les termes de la relation entre les pratiques industrielles qui sont résumées ici (et dont Henri Coing a donné de très nombreux exemples) et la logique du champ sur lequel elles s'appliquent, sachant que s'il est ici légitime de parler d'application de logiques industrielles sur une structure sociale, c'est, dans ce cas particulier, parce que l'entreprise domine logiquement et concrètement le processus de mobilisation : logiquement, car elle crée une situation qui réduit l'éventail des choix de la main-d'oeuvre qu'elle concerne (a priori) à une alternative : emprunter le car ou ne pas travailler ; concrètement parce qu'elle offre des salaires à une population qui en a besoin. Précisons enfin, pour conclure, que le raisonnement en termes de choix, même réduit à deux modalités, procède encore ici d'une idéalisation outrancière de la question du placement. Car, il est certain que dès l'instant où le flux est créé de façon significative, l'affectation de la fille de mineur au travail textile pendant la période précédent le mariage, tend à devenir une norme sociale locale et la décision individuelle du placement, à se réduire dès lors à la pure acceptation de ce destin social, "comme une évidence, un cela va de soi" (7). Nous rejoignons, là encore, une remarque de Touraine et Ragazzi : "Le type de

décision impliqué dans la migration dépend aussi de son caractère individuel ou collectif. Il existe des glissements réguliers et parfois massifs de population d'une région vers une entreprise, une industrie ou une zone urbaine. Ce glissement est connu de ceux qui vont y être entraînés et qui y sont dans une certaine mesure au moins, préparés. (...) le caractère collectif et régulier du mouvement, en diminuant la distance ressentie et en accroissant la spécificité du mouvement, contribue à diminuer son caractère volontaire et donc le primat de la mobilité sur le déplacement ou le départ" (8). Or, c'est bien d'un glissement massif qu'il s'agit ici. Contrairement à ce que l'on croit habituellement, il ne concerne pas le bassin minier dans son ensemble. Il y a au contraire des lieux privilégiés du ramassage. Mis à part pour les activités annexes du textile (confection proprement dite ou vente par correspondance), qui ont tendance à recruter sur le bassin minier Nord et principalement dans le Douaisis, l'ensemble des autres secteurs, y compris les secteurs non textiles (machines agricoles ou construction électrique) privilégient quasi-exclusivement la région lensoises et plus spécifiquement l'axe Carvin-Liévin (Carvin, Lens; Harnes, Liévin, Avion). L'intensité du recrutement par cars dans ces régions est telle que, pour une jeune fille de la classe ouvrière, les "chances" objectives d'accès à l'industrie textile y sont considérables et justifient pleinement la remarque précédente (9).

NOTES

- (1) Nous avons retenu les symboles suivants :
- | | | | |
|--|------------|---|---|
| salarié modal annuel brut | 26 000 Frs | : | - |
| salarié modal annuel brut compris entre 26 000 et 34 000 Frs | | : | = |
| salarié modal annuel brut | 34 000 Frs | : | + |
- (2) H. Coing "Recherche sur le ramassage de la main-d'oeuvre par les entreprises. 1ère partie : cars de ramassage et marché de l'emploi ; le textile de Roubaix - Tourcoing". BETURE, Trappes, Août 1975.
- (3) Op. Cité p. 131
- (4) Op. Cit. p. 14
- (5) TOURAINE et RAGAZZI, "Ouvriers d'origine agricole", Seuil, Paris, 1961.
- (6) P. BOURDIEU, "Le sens pratique", Editions de Minuit, Paris, 1980, p. 64.
- (7) P. BOURDIEU, "Classement, déclassement, reclassement", in Actes de la Recherche, n° 24, Novembre 1978.
- (8) TOURAINE et RAGAZZI, op. cit. p. 10.
- (9) A Liévin, par exemple, où le recrutement par cars est particulièrement intense, nous pouvons calculer un ordre de grandeur de ces chances objectives d'accès. Selon notre propre enquête sur 1977, 580 jeunes femmes de cette commune empreintaient les cars d'entreprises à destination du textile métropolitain. Or, en 1975, on comptait à Liévin 1 427 jeunes femmes (entre 20 et 29 ans) actives. Etant donné que notre échantillon n'est pas tout-à-fait exhaustif, on peut estimer qu'à Liévin une jeune active sur deux environ prend le car de ramassage textile, ceci toutes catégories sociales confondues. Encore ce chiffre ne rend-il pas compte du phénomène le plus significatif qui concerne l'emploi des toutes jeunes actives (entre 18 et 22 ans) dont le passage obligé par le textile constitue bien, comme le disait un responsable de la C.C.I. local, l'équivalent du service militaire pour les jeunes gens.

3 - LES "NOUVEAUX MIGRANTS" : VERS L'EMPLOI PUBLIC....

L'attraction exercée par les emplois de la fonction publique sur la population minière est ancienne. On commence à l'observer dans certaines zones en même temps que naissent les premières inquiétudes quant à l'avenir de la mine. Depuis cette époque, nombre d'anciens mineurs ont été reconvertis dans les services dépendant le plus souvent des Ministères de l'Intérieur (Armée, Police...) ou de la Justice (Prison...), nombre d'enfants de mineurs ont suivi les mêmes carrières. Depuis quelques années la tendance s'accroît encore, en prenant, on le verra une signification sensiblement différente.

La Métropole lilloise étant le principal lieu de concentration des directions locales de l'Administration, une grande partie de ces fonctionnaires issus de l'univers minier y exercent leur emploi, en attendant souvent, une mutation leur permettant de se rapprocher de leur domicile. C'est dire que leur présence au sein de la Métropole ne constitue que l'effet secondaire d'un projet professionnel attaché non aux potentialités subjectives offertes par un marché local de l'emploi particulier, mais à celles offertes par un secteur d'emploi précis, dont on verra qu'il est subjectivement synonyme de sécurité de l'emploi et de possibilité de promotion sociale. La Métropole elle-même en tant qu'espace de promotion en général est exclue de ce projet qui contraste par son réalisme avec le cas limite de l'individu qui partirait "tenter sa chance" sur le marché du travail métropolitain, sans idées plus précises quant à l'emploi ou au secteur sur lequel il pourrait se placer.

3.1. Description du flux

Nous avons évoqué dans la deuxième partie de ce rapport, les difficultés de couvrir par l'enquête l'ensemble de ces situations d'emploi, et notamment l'absence dans notre corpus de données des représentants de l'E.D.F. et de la S.N.C.F., de l'Armée et de la Police ainsi que des agents dépendant du Ministère de l'Education. Malgré ce biais, nous avons pu observer

environ 2 000 de ces migrants alternants occupant un emploi attaché à la fonction publique (précisément, ils constituent 13,6 % du flux total des migrants, ceux attachés à la Direction des Postes représentant à eux seuls 874 personnes soit 5,5 % du flux). On est là en présence d'une des principales composantes du flux global, car, malgré la nécessaire sous-estimation relative dont elle est l'objet, la migration quotidienne des fonctionnaires représente, pour nous, 30,4 % des flux autres que ceux à destination des activités textiles.

Nous reviendrons plus loin sur les problèmes attachés à la définition des fonctionnaires comme catégorie pertinente d'une typologie raisonnée des migrants et des migrations. Mais nous voulons, dans un premier temps relever les principales caractéristiques qui distinguent ce type de l'ensemble du flux. Elles peuvent se résumer en trois traits : il s'agit d'un flux en expansion (à la date de l'enquête : 1977), constitué d'une main-d'oeuvre professionnellement stable et globalement qualifiée. Examinons chacun des traits successivement.

Sur les 1 258 personnes de notre échantillon, on compte 362 mouvements d'entrées - sorties dans l'administration en 1977, mais seulement 43 sorties simples, c'est-à-dire 2 % de départs, contre 267 entrées simples, soit 12,4 % de nouveaux arrivants, donc au total un accroissement de 10,4 % de ce type de personnel au cours de l'année 1977 (rappelons que, dans le même temps, le flux total des migrants des mines accusait une érosion de 4 %).

Cette expansion du flux n'est cependant pas uniforme dans l'ensemble des administrations. Certaines pratiquent encore en 1977 une embauche intense -c'est le cas, en particulier pour la Direction des Postes avec 19,8 % d'entrées de migrants des mines en cours d'année- d'autres n'offrent pratiquement plus d'emplois à ce type de main-d'oeuvre -c'est le cas des services de la Préfecture, avec 0,6 % d'entrées, ou des Prisons avec 1,7 %- L'idée, sur laquelle nous revenons plus loin, selon laquelle il

y aurait deux âges du recrutement administratif correspondant à deux types de migrants et à deux types de stratégies professionnelles, apparaît à la lecture de ces taux différentiels d'embauche. Elle est confirmée par l'analyse des âges des migrants. Ainsi, les migrants des mines employés dans les services du Ministère de la Justice (Prisons, etc...) ont-ils une moyenne d'âge de 31,3 ans (et une tranche d'âge modale située entre 30 et 34 ans), alors que ceux employés à la Direction des Postes ou à celle des Télécommunications, par exemple, n'ont qu'une moyenne d'âge de 26,9 ans (âge modal : 20-24 ans). Soit donc, d'un côté, un personnel plus ancien et plus vieux, de l'autre de jeunes employés récemment embauchés. La dichotomie se lit également dans le sex-ratio. Les migrants du premier âge sont aussi quasi-exclusivement des hommes (94,9 % dans les services du Ministère de la Justice...) ou plutôt devrait-on dire que le premier type de mouvement s'opère vers les administrations "masculines" ; ceci serait certainement confirmé par les chiffres concernant l'Armée ou la Police. A l'inverse les flux de fonctionnaires de la deuxième génération sont mixtes (54 % d'hommes pour la Direction des Postes, par exemple).

Au chapitre des qualifications, la première constatation est celle d'une sur-qualification relative des migrants fonctionnaires par rapport à l'ensemble du flux en provenance de la zone minière. Les chiffres sont donnés dans le tableau suivant :

	FUNCTIONNAIRES	%	ENSEMBLE DU FLUX	%
Cadres	60	2,8	176	1,1
Cadres moyens et Maîtrise	380	17,6	799	5,0
Employés spécialisés	183	8,5	530	3,3
Employés qualifiés	1 297	60,1	1 881	11,9
Autres employés	116	5,4	160	1,0
OQ	106	4,9	693	4,4
OPI	3	ε	1 533	9,7
OS Manoeuvres	13	0,6	10 044	63,4
Inconnus	0	-	26	ε
TOTAL	2 158	100	15 842	100

TABLEAU XXXV

COMPARAISON DES QUALIFICATIONS (1)
FLUX "ADMINISTRATIF"/ENSEMBLE DU FLUX

Le chiffre le plus significatif de cette sur-qualification des migrants fonctionnaire, est celui des "techniciens, cadres moyens, agents de maîtrise". Mais là aussi, les différences entre administrations sont grandes, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Administration	Télécom.	Postes	Equip. t	Trésorerie	Préfect.	Prisons	Douanes
	15,8 %	17 %	21,1 %	29,7 %	23,5 %	6,8 %	1,6 %

TABLEAU XXXVI : POURCENTAGE DE "CADRES MOYENS, AGENTS DE MAITRISE ET TECHNICIENS" PARMI LES MIGRANTS DES MINES EMPLOYÉS DANS DIFFÉRENTES ADMINISTRATIONS MÉTROPOLITAINES
Ce tableau se lit : "sur 100 migrants des mines travaillant dans les services métropolitains de la Direction des Télécommunications, 15,8 sont cadres moyens ou agents de maîtrise, etc..."

La dichotomie relevée plus haut se retrouve ici sur le plan de la qualification. A la figure du douanier ou du gardien de prison s'oppose celle du cadre administratif moyen de la Trésorerie Générale ou celle du technicien des Installations de Communication.

3.2. Les stratégies socio-professionnelles attachées à l'emploi public

A chacune des deux figures principales est attachée une stratégie professionnelle particulière portée pour une population elle-même spécifique. Grosso-modo, l'armée, la police, les douanes attirent davantage les jeunes ouvriers, alors que les concours administratifs s'adressent davantage aux scolarisés. C'est ce que notait J.R. Tréanton dans une étude sur la jeunesse masculine de Bruay-en-Artois : "A ceux qui restent en deça du BAC, les concours de l'Administration (P.T.T., Ponts et Chaussées, etc...) ou des grandes entreprises nationales (S.N.C.F., par exemple) offrent une voie moyenne de promotion sociale. Le peu d'attrance des bacheliers pour la carrière militaire et la police contraste avec le prestige qu'elle a pour les apprentis" (2). L'observation date de 1967. Depuis cette date, et particulièrement depuis le décollage des taux de chômage, le rush vers les concours administratifs a concerné des scolarisés de niveaux de plus en plus élevés, la concurrence pour les emplois administratifs entraînant une surenchère en matière de titres scolaires présentés pour l'accession à un poste donné, excluant de fait ceux qui suffisaient dans un état antérieur du marché (et qui constituent encore le niveau statutairement demandé pour l'occupation du poste). L'importance de plus en plus grande des scolarisés de niveau de plus en plus élevé explique la désaffection croissante relative pour les débouchés traditionnels (gardien de prison, gendarme...) au profit des emplois offerts par des administrations plus "techniciennes"...

Dans ce mouvement l'ancienne tendance, somme toute marginale qui conduisait un certain nombre de jeunes ouvriers ou d'apprentis vers l'armée ou la police, laisse maintenant la place à une tendance beaucoup plus massive

portée, cette fois-ci, par des scolarisés, visant des postes techniques ou administratifs de certains secteurs publics privilégiés comme les Postes et Télécommunications ou l'Équipement. Avec, également, pour conséquence, une féminisation des flux qui tranche avec la nécessaire exclusivité masculine caractéristique de l'ancienne tendance. Là où une inquiétude diffuse quand à l'avenir minier déterminait des décisions individuelles de "s'engager" ou de "rempiler" chez des individus mal armés pour l'entrée sur le marché de l'emploi, s'est installée une angoisse beaucoup plus profonde quant au devenir individuel et social qui est au principe du glissement massif d'une partie de la population minière vers l'emploi public, et en conséquence vers la Métropole lilloise. Mais remarquons que si cette angoisse est accentuée par l'atmosphère de crise régionale, elle n'a rien de spécifiquement minier. Elle traduit la conscience, au sein de la classe ouvrière notamment, des processus de précarisation de l'emploi d'une part, des mécanismes de déclassement, de l'autre, que subit de plein fouet cette population au moment même où l'aspiration à la mobilité sociale semblait pouvoir trouver les moyens de son expression. D'où l'attraction de l'emploi public qui a pu représenter de façon massive, à une époque peut être déjà révolue, une possibilité de lutte contre le déclassement, et tout au moins contre l'instabilité de l'emploi. L'influence de la volonté de lutte contre le déclassement dans les stratégies de placement visant l'emploi public est complexe, et s'il nous est permis d'avancer quelques hypothèses quant aux attitudes de travail qu'elle risque d'engendrer, nous ferons la remarque suivante : l'attraction des emplois administratifs ayant été, au même titre que la conscience de la précarisation et du déclassement, progressive et accélérée, la concurrence pour les postes publics a conduit les possesseurs d'un même titre scolaire à accepter progressivement des postes de moins en moins prestigieux, la concurrence dans la lutte contre le déclassement, engendrant à son tour le déclassement. Ce qui conduira pensons-nous, à observer des comportements essentiellement différents, entre l'agressivité en matière de mobilité sociale des derniers entrés qui, étant à la fois les plus scolarisés relativement et les plus touchés par le déclassement à l'embauche, seront les plus enclins à tenter d'atteindre au moins, par la promotion interne, le rapport titre/poste attendu primitivement, et l'attitude des individus embauchés depuis plus longtemps qui,

n'ayant pas eu à subir de dépréciation importante de leur qualification initiale, auront plus souvent tendance à se satisfaire de la sécurité économique que leur offre leur emploi. Ceci, sans parler de ceux, les auxiliaires, représentants les plus pathétiques de cette "génération abusée" dont parle Bourdieu (3), qui, exclus des filières de promotion interne, n'ont pas l'espoir de rattraper au sein de ce secteur, le décalage entre ce que leur semblait promettre leur titre et ce que leur offre le marché du travail .

NOTES

- (1) La qualification de certains emplois publics pose problème quand on souhaite la rendre comparable à celles d'autres secteurs, et notamment aux métiers de l'industrie. Nous nous sommes efforcés, chaque fois que cela a été possible, de nous faire définir, par les responsables des différents services, les tâches auxquelles correspondent les principaux emplois rencontrés, le niveau de recrutement pour chacun d'eux, ainsi que le temps de formation nécessaire. Ainsi, pour donner deux exemples d'application de notre grille de qualifications sur les différents emplois administratifs, nous avons classé le personnel de la Maison d'arrêt de Loos de la façon suivante :

Gradé : cadre

Personnel de Direction : cadre

Assistante sociale : cadre moyen

Instructeur technique : maîtrise

Surveillant principal : maîtrise

Premier surveillant : maîtrise

Surveillants : employé qualifié

Agent de bureau : employé spécialisé

Infirmier : employé spécialisé

Commis : employé spécialisé

Et celui de la Direction des Postes et Télécommunications

Inspecteur : cadre moyen

Assistante sociale : cadre moyen

Conducteur de travaux : maîtrise

Contrôleur : employé qualifié

Dessinateur : employé qualifié

Secrétaire administratif : employé qualifié

Technicien des installations de communication : maîtrise

Adjoint administratif : employé qualifié

Agent d'exploitation : employé qualifié ou ouvrier très qualifié

Mécanicien dépanneur : ouvrier très qualifié

Ouvrier d'Etat de 4ème catégorie : ouvrier très qualifié

Ouvrier d'Etat de 3ème catégorie : ouvrier qualifié

Ouvrier d'Etat de 2ème catégorie : ouvrier spécialisé

Préposé : employé spécialisé

Sténodactylographe : employé spécialisé

Agent de service de 2ème catégorie : ouvrier spécialisé

- (2) Jean-René TREANTON, "Attitudes et comportements de la jeunesse masculine dans l'agglomération urbaine de Bruay-en-Artois", Centre d'Analyse du Développement, Lille, juillet 1967, A - IV - 6. L'auteur donne à l'appui de son propos un tableau (A - IV - 7) dont nous extrayons les

données suivantes, dans lesquelles ER désigne un échantillon rebrésentatif des jeunes bruaisiens âgés de 17 à 19 ans, d'une part et de 23 à 25 ans, d'autre part ; BAC désigne un échantillon représentatif de jeunes bacheliers issus des Lycées d'Auchel et de Bruay ; APTM désigne un échantillon d'apprentis "tous métiers", constitué à partir d'élèves du CET local et d'individus en deuxième et troisième année d'apprentissage sur le tas.

Source : J.R. Tréanton, op. cit.

	ER	BAC	APTM
(Pour avoir une bonne place, il vaut mieux :			
(- partir dans l'armée, la police, etc...	15 %	3 %	26 %
(- passer un concours (PTT, etc...)	53 %	61,5 %	31 %
(- l'un et l'autre sont des solutions valables	22 %	11 %	31 %
(- ni l'un, ni l'autre	10 %	24 %	12 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %
(Il a songé lui même :			
(- au départ à l'armée	22 %	4 %	34 %
(- au concours administratif	41 %	45 %	33 %
(- à l'un et à l'autre	9 %	8 %	17 %
(- ni à l'un, ni à l'autre	28 %	42 %	15,5 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %

ATTIRANCE RELATIVE DE L'ARMEE ET DU CONCOURS

(3) P. BOURDIEU, "La Distinction", Editions de Minuit, Paris, 1979, p. 159 et sq.

4 - LA QUESTION DE L'HORIZON PROFESSIONNEL

Deux catégories de main-d'oeuvre semblent a priori confrontées au même type de problème : les cadres et les ouvriers qualifiés. Ils ont en commun la préoccupation de faire valoir une qualification qui ne peut souvent trouver sa juste mesure sur le marché dépressif du bassin minier. Dès lors, quels vont être leurs rapports au marché du travail métropolitain ? C'est ce que nous allons tenter de voir à partir de l'analyse de ces deux composantes du flux.

4.1. La migration des cadres

Les cadres (entendons ici, les cadres supérieurs, administratifs ou ingénieurs), représentent une composante presque négligeable du flux global : environ 1,2 %. La faiblesse de ce flux se lit aussi sur le taux d'émission en cadres de la zone minière. On se souvient que le bassin minier envoie environ 6 % de sa population active (P.A.L.R.) vers la Métropole. Or, il n'envoie que 1,3 % de ses cadres résidents.

Cette migration, sous bien des aspects, se distingue très fortement de l'ensemble. C'est un flux masculin (à 89 %), en croissance (5 % de sorties contre 8 % d'entrées), composé d'une population nettement plus âgée (âge moyen : environ 36 ans). Par ailleurs, tous les emplois métropolitains n'attirent pas uniformément les cadres. En effet, si l'on compare la répartition de l'ensemble des cadres de la Métropole dans les différents secteurs d'activité, à celle des seuls cadres en provenance de la zone minière, on note la prédilection de ces derniers pour le secteur tertiaire (75,6 % des cadres migrants sont employés dans ce secteur, contre 60,9 % seulement de la population totale des cadres de la Métropole) et particulièrement pour l'administration (32,4 % contre 25,3 %). Il faut y voir, nous semble-t-il, la conséquence de la faiblesse des activités tertiaires sur la zone minière, mais également, les chiffres concernant l'administration (1/3 de ce flux) semblent le prouver, la recherche d'une certaine

stabilité de l'emploi. Si les secteurs productifs attirent relativement moins ce type de main-d'oeuvre, il convient cependant de noter que les industries des biens intermédiaires (NAE SECT 14 : 04) accueillent plus de cadres migrants en moyenne (7,4 % contre 5,2 % de la population totale des cadres) et que les industries des biens de consommation (NAE SECT 14 : 06) pourtant grosses consommatrices de migrants O.S. semble jouer pour les cadres, un rôle de repoussoir (elles emploient en effet 16,3 % des cadres de la Métropole, mais seulement 7,4 % des cadres en provenance de la zone minière).

Mais, c'est en matière de distribution de ses zones émettrices que cette composante s'écarte le plus de la totalité du flux. Les migrants, dans leur ensemble, on l'a vu, sont très loin d'obéir à un modèle simple de répartition spatiale. Des zones proches peuvent avoir des taux d'émission très différents (9,4 % à Hénin contre 2,8 % à Douai), des zones comme Bruay-en-Artois peuvent avoir des taux d'émission plus forts que des zones plus proches de la Métropole, comme Béthune (3 % contre 1,6 %). On reconnaît là, notamment l'effet du ramassage. Les cadres, eux, par contre, semblent se comporter selon un modèle beaucoup plus régulier, comme le montre le tableau page suivante :

Allons plus loin et essayons de décrire la distance qu'il existe entre ces deux modèles de migration et le modèle gravitaire le plus classique (en $\frac{1}{R^2}$). Si les modèles auxquels obéissent ces migrations étaient gravitaires simples, le nombre obtenu en multipliant le taux d'émission de chacune des zones par le carré de sa distance à la Métropole devrait être le même pour toutes les zones. Or voyons ce qu'il en est, et comparons les résultats obtenus de cette façon sur le flux cadres (K_1) et sur le flux global (K_2). Il ne s'agit là que d'une indication assez grossière ; c'est pourquoi nous avons réduit la distance à la distance kilométrique centre à centre. En fait, la proximité d'une autoroute rend le départ de

(SOUS-ZONES B :	LILLE-SUD :	CAMBRIK :	RENIN-B. :	DOUAI :	BETHUNE :	SOMAIN-ANICHE :	VALENCIENNES :	DENAIN :	LENS :	BRUAY)
(TAUX D'EMIS-	84,0 % :	28,7 % :	26,8 % :	15 % :	11,1 % :	10,1 % :	8,9 % :	8,7 % :	7,1 % :	4,5 %)
(SION "CADRES" :										
(TAUX D'EMIS-	107,2 % :	67,7 % :	93,5 % :	28,4 % :	15,6 % :	26,3 % :	5,4 % :	7,5 % :	83,3 % :	29,6 %)
(SION GLOBAL :										

-134-

TABLEAU XXXVII

TAUX D'EMISSION "CADRES" DES DIFFERENTES SOUS-ZONES B
DU BASSIN MINIER (ET COMPARAISON AVEC FLUX GLOBAL)

certaines zones (Lens par la rocade minière et l'autoroute A 1, Hénin par l'A1) plus facile que d'autres (Aniche, Denain ou Valenciennes sont loin des autoroutes, du moins à l'époque de l'enquête). Les résultats obtenus sont les suivants :

ZONES	DISTANCE KM	k_1	k_2
LILLE-SUD	17	24 300	31 00
CAMBRIN	30	25 800	60 900
HENIN-BEAUMONT	30	24 100	84 100
DOUAI	38	21 700	41 000
BETHUNE	41	18 700	26 200
SOMAIN - ANICHE	50	25 200	65 700
VALENCIENNES	53	25 000	15 200 ^a
DENAIN	51 (par Orchies)	22 600	19 500
LENS	39 (A1 + rocade)	10 800	126 700 ^a
BRUAI	54	13 100	86 300

TABLEAU XXXVIII

VALEURS DE k_1 ET k_2

POUR LES SOUS-ZONES B DU BASSIN MINIER

On observe donc que K_1 varie de 10 800 à 25 800 ; et K_2 de 15 200 à 126 700. Si l'on supprime pour chacune de ces "constantes" les deux valeurs les plus éloignées de la moyenne, on obtient les résultats suivants :
 - dans 80 % des cas, K_1 est égale à $22\ 300 \pm 3\ 600$ c'est-à-dire 8 valeurs sur 10 de K_1 sont égales à 16 % près ! Alors que pour K_2 , la répartition des 8 valeurs les plus proches s'étend de 19 500 à 86 300, soit une valeur

moyenne de 51 800 et une dispersion autour de cette valeur, de 62 % ! Si le flux total est très loin de la distribution gravitaire, le flux des cadres en est assez proche. Que l'acteur rationnel qui hante les modèles soit le cadre, cela n'a pas de quoi surprendre outre mesure. Il est, c'est bien connu, de tous les salariés, le plus détaché de ces pesanteurs qui entravent la mobilité ; et qui plus est, il a fait des études : le calcul économique rationnel, somme toute assez fruste, n'a plus de secrets pour lui.

4.2. La migration des ouvriers qualifiés

Sur le versant manuel du travail, le comportement est-il similaire ? Le flux des O.Q. bien que supérieur en valeur absolue à celui des cadres (699 personnes soit 4,4 % du flux total) représente néanmoins un taux d'émission encore moindre (1,06 % seulement des O.Q. résidents sur la zone minière travaillent sur la Métropole). Le bassin minier, n'émet donc ni beaucoup de cadres, ni beaucoup d'ouvriers qualifiés. Il est bien avant tout un réservoir d'O.S. pour la Métropole.

Le flux d'O.Q. ressemble sous bien des traits au flux des cadres. Comme lui, il est exclusivement masculin (96,1 % d'hommes), en croissance (4,8 % de sorties dans l'année de référence, contre 8,8 % d'entrées) et composé d'une population sensiblement plus âgée (31,2 ans d'âge moyen contre 26,4 on s'en souvient, pour le flux global). Quant à la distribution de ces migrants dans les différents secteurs d'activité de la Métropole, on observe, là aussi, une forte prédilection pour le secteur tertiaire (31,4 % des destinations dans ce secteur qui n'accueille que 13,6 % des O.Q. pour l'ensemble de la Métropole), et pour l'administration (principalement D.D.E. et Télécommunications), qui manifeste une recherche de la stabilité. Comme chez les cadres, parmi les secteurs productifs, celui des biens de consommation attire peu (26,1 % des O.Q. migrants alors même que ce secteur représente 42,1 % des O.Q. de la Métropole). Mais si l'on compare, enfin, la distribution des zones émettrices de ce flux à celle du flux "cadres",

on observe alors des différences significatives. En recommençant le calcul exécuté plus haut, on obtient, la répartition suivante de la "constante". K_3 du flux des O.Q.

(SOUS-ZONES B	: TAUX D'EMISSION	: k_3	: k_1)
(: OQ	: k_3	: (pour mémoire))
(: -----	: -----	: -----)
(LILLE-SUD	: 86,8 %	: 25 000	: 24 300)
(CAMBRIN	: 36,9 %	: 33 200	: 25 800)
(HENIN-BEAUMONT	: 20,7 %	: 18 600	: 24 100)
(LENS	: 15,9 %	: 24 200	: 10 800)
(BRUAY	: 8,2 %	: 23 900	: 13 100)
(BETHUNE	: 6,9 %	: 11 600	: 18 700)
(DOUAI	: 4,4 %	: 6 300	: 21 700)
(SOMAIN - ANICHE	: 3,2 %	: 8 000	: 25 200)
(VALENCIENNES	: 1,5 %	: 4 200	: 25 000)
(DENAIN	: 1,1 %	: 2 900	: 22 600)
(:	:	:)

TABLEAU XXXIX

TAUX D'EMISSION EN OQ ET VALEURS DE k_3
 POUR LES SOUS-ZONES B DU BASSIN MINIER

La distribution beaucoup plus éloignée, cette fois-ci du modèle gravitaire, montre notamment, un grand contraste entre les zones du Pas-de-Calais et celles du Nord. A cela, une explication : parmi ces ouvriers qualifiés, un certain nombre sont employés dans des entreprises qui pratiquent un ramassage. Ainsi, sur notre échantillon, 98 O.Q. sont employés dans les

unités textiles métropolitaines, et 165 travaillent dans les grandes entreprises non-textiles qui "ramassent" leur personnel : International Harvester, Massey-Ferguson, Lever, Thomson-Brandt, Tudor... Or, l'on sait que le Pas-de-Calais, et en particulier la région lensoise, constituent les lieux de ramassage privilégiés des entreprises de la Métropole. L'existence d'un personnel ramassé parmi la population d'O.Q. contribue donc à accentuer le poids des zones de l'Ouest minier. On peut légitimement s'interroger sur la qualification de ces 263 personnes. Un grand nombre d'entre eux peuvent être en fait des ouvriers sans qualification initiale, promus à l'ancienneté. Quoi qu'il en soit, il ne s'agit pas d'individus qui ont pris l'initiative de migrer pour faire valoir une qualification qu'ils ne parvenaient pas à vendre à son juste prix sur place, mais d'individus dont le placement relève de la logique évoquée plus haut, à propos des flux "ramassés". Si dès lors, on écarte cette population, comme non significative de la logique de placement dont nous nous proposons d'analyser les effets dans ce chapitre, on obtient naturellement une distribution des zones d'émission plus proche du modèle gravitaire caractéristique du comportement des cadres. Mais alors, le nombre d'O.Q. concernés tombe à 430, ce qui représente un taux d'émission moyen de 0,66 %, c'est-à-dire la moitié du taux d'émission des cadres. Les deux comportements, qui se rapprochent ainsi sur le plan de la qualité, s'éloignent sur celui de la quantité. L'O.Q., aussi rationnel que le cadre, serait plus timoré. A cette différence de comportement, il y a a priori trois explications possibles, dont il reviendrait à une enquête ultérieure d'établir la validité : une explication "matérialiste", en termes de taux différentiel de motorisation, une explication économique, en termes de demande de travail des entreprises de la Métropole (elles auraient ainsi un plus grand besoin de cadres que d'O.Q.), et une explication sociologique. Cette dernière, qui, à la différence des deux autres, touche l'acte de placement lui-même, comme conduite ou comme pratique sociale, consiste à mettre l'accent sur les différences d'une catégorie à l'autre, en termes d'horizon professionnel et social subjectif tel qu'il est produit par l'habitus, et tel qu'il conduit donc à une renonciation plus ou moins rapide au "projet" initial de recherche des zones de meilleurs salaires.

5 - L'ADAPTATION "SECONDAIRE" A LA PRECARITE

La caractérisation comme généralement précaire de l'emploi "de reconversion", dans le Bassin Minier, conclusion centrale de notre précédente recherche, nous avait on le sait, amené à faire l'hypothèse, fondatrice d'une certaine manière de notre présente démarche, d'un fonctionnement de la migration alternante vers la Métropole Lilloise comme recours possible contre cette précarité généralisée. Et il est vrai comme nous venons de le voir, qu'une partie importante des situations migratoires, si l'on s'arrête du moins aux fractions du flux pendulaire qui ne doivent rien aux politiques de ramassage des entreprises, mettent en scène de telles stratégies d'évitement, réel ou présumé, de la précarisation.

Pourtant la figure du travailleur précaire, et particulièrement du jeune travailleur précaire, n'est nullement absente de la population migrante étudiée. Ce que traduisent indirectement les données brutes sur la mobilité, par tranches d'âge, de nos 16 000 migrants alors que, au cours de l'année de référence 1977, 83,9 % des migrants de plus de 24 ans ont été stables (présents en début et en fin d'année) dans leur entreprise; seuls 58,7 % des moins de 20 ans (et 68,7 % des moins de 24 ans) étaient dans cette situation. Et si, de ces 41,3 % de "non stables", une partie (42 %) n'a effectué en fait qu'une simple entrée dans une entreprise -ce qui ne permet pas de présumer de leur mobilité ultérieure-, nettement plus de la moitié ont donc, soit opéré un simple passage (ou plusieurs...) dans une entreprise (26 %), soit pour le moins quitté en cours d'année l'entreprise dans laquelle ils étaient entrés précédemment (31 %).

Peut-on dès lors conclure que, pour une partie des jeunes migrants, le déplacement quotidien ne renverse nullement les termes du rapport au marché du travail ? Oui sans doute si l'on s'arrête à la situation brute de précarité qui traduit bien, ici comme dans le Bassin Minier, la même régularité économique et sociale objective : la faible possibilité d'un accès aux segments protégés du marché du travail, pour les fractions les plus jeunes de la population du Bassin Minier.

Mais la même situation objective de précarité peut recouvrir, comme le montrait au côté d'autres études récentes notre précédent rapport, des significations différentes, notamment quant aux intentions stratégiques des agents qui la connaissent. C'était en particulier la caractéristique de nombre d'emplois précaires de reconversion -ceux offerts par des entreprises, elles-mêmes très instables, venant réinvestir dans de micro-bassins de main-d'oeuvre "captive" les anciennes conditions générales léguées par la mine- que de s'appuyer sur (et d'entretenir) la passivité du rapport au marché du travail attachée à l'habitus minier. Or, autant que puissent le laisser entrevoir les données dont s'est nourrie notre représentation du flux migratoire, il semble qu'une partie au moins des emplois précaires occupés dans la Métropole par des jeunes du bassin minier, loin de cette passivité, s'apparentent beaucoup plus à ce segment en croissance du marché du travail qui utilise certes, comme une "qualification sociale", la mobilité-mode de vie de certaines fractions de la jeunesse, mais qui entretient en retour les formes actives, voire offensives, d'utilisation de cette mobilité par ceux qui la suivent.

Plusieurs entreprises repérées pour leur pourcentage notable de migrants alternants mobilisent la figure idéal-typique de ce jeune travailleur "dans la précarité" : il s'agit d'entreprises de commerce et services, aux entreprises (grossistes, nettoyage industriel, services de sécurité) ou aux particuliers (distribution publicitaire, grands magasins...) : soit de ces entreprises tertiaires qui mobilisent une main-d'oeuvre plus proche -par le procès de travail- de la classe ouvrière non qualifiée que de la figure classique de l'employé. Un turn-over élevé, le recours aux entreprises d'intérim ou aux contrats temporaires, la mobilisation, au moins partielle, de couches "marginalisées" de la jeunesse -celles que Michel PIALOUX désigne par "jeunesse sans avenir"- sont les caractéristiques courantes de ces entreprises. Peu éloignées d'elles, dans les faits, même si elles le sont dans les classifications économiques, un petit nombre d'entreprises proprement industrielles à fort turn-over recourent de façon notable à la migration alternante. Elles ne représentent pas, en

fait, la totalité des jeunes migrants précaires de l'industrie qui, soit par embauche directe, soit par le biais de l'intérim, sont présents -mais généralement sans induire une concentration de migrants-alternants significative- dans nombre d'entreprises industrielles de la Métropole.

Seule une des entreprises de ce type qui figurent dans notre fichier accueille massivement les migrants : le jeune homme du Bassin Minier (dans une moindre mesure la jeune femme), venant pour quelques semaines (parfois en plusieurs fois dans l'année) exercer dans la région lilloise une activité salariée limitée dans son principe à une "campagne" sans lendemain, représente 17 % des effectifs recrutés en 12 mois par cette entreprise de distribution publicitaire. Dans tous les autres cas, les migrants, lorsqu'ils sont en nombre notable, représentent moins de 9 % des effectifs, la plupart du temps 6 à 7 %. Si, globalement, leur turn-over est peu différent de celui, élevé, qui caractérise ces entreprises, on peut cependant distinguer les entreprises de distribution (grossistes, grands magasins), où les migrants sont généralement instables parmi les instables, des autres entreprises où la population migrante montre une stabilité supérieure à la moyenne des salariés : sans doute le jeune du Bassin Minier qui s'embauche comme cariste aux Nouvelles Galeries ou comme emballeur chez Pomona pense-t-il d'emblée sa situation comme tout-à-fait provisoire, alors que la jeune femme de chez Mundaclean (nettoyage), le gardien ou le convoyeur de valeurs de chez SECURICOR, un peu plus âgés, hésiteront plus, lorsqu'ils viennent de la zone minière, à abandonner leur emploi. Dans certains cas également (principalement, les entreprises de gardiennage), le groupe des migrants du bassin minier comporte aux côtés de jeunes travailleurs précaires, une catégorie qui partage avec elle l'absence d'avenir : celle de salariés âgés, proches de l'âge normal de la retraite, dont la présence doit sans doute beaucoup aux dispositions sociales prises par les grandes entreprises du Bassin Minier (et au premier rang bien sûr les Houillères) pour organiser la récession de leurs activités.

Précaires aussi par leur situation incertaine -un peu moins, cependant-, mais plus proche des salariés en col blanc, un certain nombre de migrants

du Bassin Minier occupent dans de grandes entreprises du tertiaire de bureau des postes d'employé peu qualifié (parfois moyennement qualifié) mais avec une stabilité sensiblement inférieure à celle de l'ensemble du personnel : ainsi cette grande banque industrielle voit-elle les 23 migrants alternants repérés au cours de l'année 1977, (6,8 % des effectifs), employés (et cadres moyens), présenter une stabilité moyenne de 56 %, alors même que ce taux est de 80 % pour l'ensemble du personnel. Cette situation, qui concerne elle aussi généralement du personnel jeune, est plus difficile à quantifier que celle des jeunes travailleurs précaires cités précédemment (concentrés dans un nombre limité d'entreprises spécifiques) parce que plus diluée dans l'ensemble des entreprises tertiaires, qui juxtaposent souvent emploi stable et emploi sans garantie ; elle est, notamment, la condition d'une partie des salariés du public (et parapublic), les hors-statut, particulièrement mal connus, on l'a dit -et l'on a dit aussi pourquoi cette obscurité ne relevait sans doute pas d'un hasard malencontreux- au travers de notre enquête. Notons cependant que, pour l'ensemble des migrants alternants de notre fichier, la catégorie des employés "spécialisés" (sans qualification) compte moins de 50 % de salariés stables, c'est-à-dire présents dans l'entreprise sur l'ensemble de l'année 1977, et 35 % de salariés sortis de l'entreprise en cours d'année (dont 23 % n'ayant opéré dans l'entreprise qu'un "passage" de quelques mois au plus).

Jeunes travailleurs précaires, et cols blancs "hors statut" représentent donc, aux côtés -mais en même temps à l'opposé- des fonctionnaires et salariés du premier marché (au sens de PLORE), une fraction significative des résidents du Bassin Minier pour qui la migration quotidienne vers l'emploi métropolitain ne doit rien directement aux politiques de mobilisation des entreprises. Quelle est, dès lors, la signification d'une pratique qui n'apporte apparemment aucun des avantages attachés à une stratégie individuelle de mobilité vers un marché du travail extérieur ? Sans doute le caractère localement sans recours immédiat du chômage, relayé parfois par des filières "institutionnelles" (ANPE, Intérim), conduit-il parfois à accepter à Lille le travail, même précaire, qu'on ne trouve pas même sur place.

Mais, et ce sera là l'objet d'enquêtes que nous nous proposons de mener lors de prochaines recherches sur les stratégies individuelles de mobilité, il faut sans doute considérer la dimension spécifique que peut revêtir pour un agent la "gestion" de sa propre précarité sur un marché du travail comme celui de la Métropole lilloise : c'est-à-dire, par opposition à ceux du bassin minier, un marché du travail proprement urbain, dont la dimension, en elle-même, intègre à l'univers des possibles certaines pratiques de mobilité volontaires... et paré sans doute, l'enquête devra s'y intéresser, de "qualités", même symboliques, qui justifient des stratégies spécifiques d'adaptation à la précarisation.

6 - LES COLS BLANCS DU PRIVE

La tertiarisation du marché du travail métropolitain, depuis une quinzaine d'années, et le mouvement parallèle qui voit les "cols blancs" venir alimenter, de façon désormais majoritaire, le flux migratoire quotidien du Bassin Minier vers la zone lilloise, est loin d'être le fait du seul développement des emplois de fonctionnaire. Nous avons vu, notamment, qu'une partie des emplois précaires occupés par de jeunes travailleurs hypermobiles -et parmi eux, par certaines fractions des migrants alternants- relevait d'entreprises du secteur tertiaire. Mais cette précarité n'est nullement une caractéristique générale de l'emploi tertiaire "hors public" : autour, principalement, des activités de gestion administrative et financière -banques, assurances, sièges sociaux...-, un nombre croissant de migrants alternants occupent des postes d'employés de bureau relativement stables.

De la situation des migrants-fonctionnaires, ces employés ne partagent pas (dans la plupart des cas) un élément dont nous avons montré le caractère central dans la logique de leur présence quotidienne à Lille : la procédure de recrutement par concours, sur statut national, qui fait de l'espace une donnée seconde puisqu'elle pose une éventuelle migration quotidienne en sous-produit toléré d'un système de mobilité s'accordant avec l'objectif premier : la stabilité de l'emploi. Avec les employés du secteur non public on a bien à faire, en revanche, à cette catégorie de migrants pour qui la prise en compte de l'espace et des marchés du travail extérieurs a fonctionné comme facteur déterminant de la stratégie professionnelle. Mais c'est cette même stratégie professionnelle qui la distingue radicalement des jeunes travailleurs précaires du tertiaire : car ce que la composante spatiale de la stratégie vise, dans leur cas avec succès, c'est bien l'intégration à un marché du travail de type "marché primaire" et en cela leur appartenance à des organismes où statut et lignes de carrière, même bloquées, sont codés avec précision, donne à cette frange de la migration alternante une signification en définitive assez proche de celle que revêt aussi la migration vers la fonction publique : celle d'une pratique stratégique qui vise à échapper à la précarisation.

L'importance donnée ici à l'espace dans les stratégies professionnelles reflète souvent, il est vrai, une situation objective "favorable" au regard de la captivité spatiale : les villes-centres du Bassin Minier pour lesquelles la facilité d'accès à la Métropole en transport collectif induit une moindre captivité, nourrissent de façon privilégiée les contingents de migrants vers les emplois de bureau lillois, eux-mêmes localisés généralement à proximité des points de desserte (gare S.N.C.F., gare routière...), c'est d'ailleurs essentiellement (au moins dans un premier temps) dans leur direction que portaient dans les faits les efforts du Schéma de Transports Collectifs Régional de 1978, dont l'effet le plus immédiat a été de raccourcir sur certains axes principaux les temps de desserte de la Métropole, et d'en adopter les horaires à ceux d'une migration quotidienne vers les grands pôles d'emploi du centre métropolitain. Mais aussi, la possibilité d'une auto-mobilisation se trouve renforcée dans la mesure où un taux de motorisation supérieur à la moyenne des populations minières caractérise les couches susceptibles de postuler à un travail d'employé qualifié.

C'est en effet une autre caractéristique de ces emplois de bureau stables que de correspondre, ce qui est peu surprenant, à un niveau de qualification supérieur à la moyenne des postes d'employés : le fardeau essentiel de la précarité porte en ce domaine, on l'a vu, sur les postes d'employé "spécialisé" (sans qualification) pour lesquels à peine un migrant sur deux présente une stabilité totale sur 12 mois (aucune entrée ou sortie d'entreprise). A l'inverse -ce qui n'est qu'une indication, puisque des fonctionnaires sont comptabilisés dans ce total-, sur les 1 900 employés qualifiés répertoriés dans notre fichier "migrants", près de 1 500 (78 %) ont présenté sur l'année 1977 cette stabilité absolue, et à peine plus de 100 sont sortis d'une entreprise (ou on fait un simple passage) en cours d'année. Cette situation doit beaucoup également, il est vrai, à un ralentissement net de la croissance de ce secteur d'emploi au cours des dernières années, qui tend à la fois à restreindre directement la mobilité entrante, à induire par réaction une moindre mobilité sortante, et à accroître par le jeu des filières de promotion la qualification (reconnue) moyenne du personnel.

Deux composantes principales forment cette fraction du flux migratoire. La première n'est que partiellement comptabilisée parmi l'emploi tertiaire : il s'agit de tous les postes d'employé que comptent, soit les services administratifs des grandes unités de production, soit les sièges sociaux lillois de firmes industrielles, généralement d'origine régionale. Dans ce dernier cas surtout -qui concerne pour l'essentiel des firmes de la branche textile- la migration vers les emplois de bureau présente parfois certains traits spécifiques qui semblent liés à l'existence (actuelle ou ancienne) d'un ramassage de personnel de production dans le Bassin Minier : soit qu'un réseau de ramassage constitué à l'origine pour des bassins liés directement à la production ait conduit à une extension à d'autres catégories de personnel (fut-ce sous la pression de candidatures non sollicitées) de l'embauche dans la zone minière ; soit, dans certains cas, qu'un passage poste de production/poste d'administration ait été un moyen de stabiliser quelques salariés repérés pour leur aptitude à l'organisation (ce passage, relativement rare, concerne principalement certaines anciennes ouvrières du textile).

La deuxième contribution à ce flux migratoire vers les secteurs "stables" de l'emploi de bureau est celle des grandes unités de gestion du tertiaire "mobile" -celles qui ont porté, avec le secteur public, la tertiarisation tardive du bassin d'emploi lillois : banques, assurances, caisses et mutuelles privées. La distribution, au sein du Bassin Minier, des lieux d'origine de ces migrants porte la marque de deux spécificités de ce type d'emploi :

- Les zones périphériques semi-rurales du Bassin Minier, les plus proches de l'agglomération lilloise, dans lesquelles se développent de "nouveaux villages" d'habitat pavillonnaire, fournissent un contingent relativement important de migrants, employés qualifiés (et cadres moyens). S'il peut s'agir parfois de lillois venus chercher à distance respectable de leur ville d'origine un type d'habitat inabordable dans un rayon plus proche, cette situation dénote sans doute pour l'essentiel des pratiques de "relocalisation" de certaines couches de salariés à l'intérieur même du Bassin Minier.

- Dans certains cas, comme pour les fonctionnaires, mais dans un rapport moins direct, la variable spatiale est fortement déterminée par les procédures de mobilité professionnelle propres à ces entreprises : pour celles qui comportent un réseau régional d'établissements (Banques...) l'éparpillement des lieux d'origine des migrants (l'existence notamment de cas isolés de migrations longues) renvoie à la mobilité inter-établissements au principe des filières de promotion.

7 - LE RESIDU...

Aux côtés des principaux types qui viennent d'en être décrits, un certain nombre de situations migratoires, plus marginales, concernant de petits effectifs de résidents du Bassin Minier, et restent trop spécifiques ou isolées pour influencer, au-delà de l'anecdote, sur la signification globale du phénomène migratoire.

Plusieurs de ces situations relèvent d'un phénomène dont il a été question dans la deuxième partie de ce rapport : l'effet de proximité entre la frange Sud-Ouest de la Métropole lilloise et certaines communes périphériques du Bassin Minier. Si l'appartenance des entreprises de ce secteur à l'ensemble économique métropolitain est indéniable, il est difficile cependant de ne pas accorder une signification particulière à l'extension de leur bassin de main-d'oeuvre vers les communes proches du bassin minier : soit, lorsque la stratégie d'entreprise est déterminante dans cette extension que l'intégration de communes minières proches à l'aire de recrutement ne marque qu'une faible distorsion par rapport à un développement "gravitaire" de cette aire ; soit encore, que la candidature "spontanée" d'un résident de ces communes à l'embauche dans l'une de ces entreprises ne marque pas réellement le choix (ou l'acceptation) de la situation de migrant journalier, puisque celle-ci n'est pas forcément la catégorie dans laquelle se pense le "migrant".

Deux catégories principales forment l'essentiel de cette migration de proximité. Une première catégorie d'entreprises (et d'emplois) relèvent des fonctions commerciales métropolitaines "décentralisées" dévolues aux Zones d'activité de ce type de communes périphériques : les fonctions, pour lesquelles l'espace ne doit pas être compté, de réception stockage et commercialisation en gros des marchandises, de distribution (hypermarché), d'hôtellerie standardisée. Ces entreprises, qui peuvent accueillir en proportion importante des résidents du Bassin Minier (souvent 10 %, parfois le double), connaissent pour l'essentiel une "migration" jeune (presque toujours plus jeune que la moyenne du personnel), dominée par les postes

instables et peu qualifiés (même si la tendance inverse se manifeste en général dans les mêmes entreprises). La frange de population minière concernée est donc proche de la figure du "une travailleur précaire" dont nous avons parlé plus haut. Elle s'en différencie cependant par l'absence de la dimension stratégique (mener toute sa chance dans un marché du travail proprement urbain) que l'on pouvait prêter au déplacement vers le coeur de la Métropole : ici, l'emploi précaire qui est accepté ne conduit ces "jeunes sans avenir" à aucune rupture réelle avec l'espace quotidien de leur horizon bouché.

Un peu différent est le cas des migrants vers les entreprises industrielles de ce secteur Sud-Ouest métropolitain : si leur qualification moyenne n'est qu'un peu supérieure à celle des catégories précédentes, leur stabilité dans l'entreprise apparaît nettement plus affirmée.

Dernière catégorie de migrants aux contours très spécifiques : celle des personnels du secteur de la santé. La concentration régionale de moyens hospitaliers que représente l'agglomération lilloise -et le sous-équipement en ce domaine de la zone minière- se traduit en effet par l'apparition d'un contingent relativement important de résidents du Bassin Minier parmi les personnels déclarés chaque année par les établissements de santé métropolitains. Mais cette situation reflète plus en fait les particularismes de la formation dans les professions hospitalières qu'une migration massive vers les emplois du secteur : la plus grande partie des 1 500 résidents du Bassin Minier qui apparaissent en 1977 sur les listings des établissements hospitaliers lillois ne sont pas à proprement parler des migrants alternants, puisqu'il s'agit en fait de personnels en formation (infirmières, médecins...), dont la rémunération ne couvre plus des indemnités forfaitaires ou des stages qu'une situation réelle de salarié. Reste -mais peut-être cette situation durable doit-elle beaucoup dans certains cas à une pratique plus ancienne liée à une période de formation- une frange de migration stable (dont l'importance numérique n'a pu être cernée avec précision, mais qui n'atteint sans doute pas le demi-millier de salariés) vers certains métiers du secteur hospitalier : personnel soignant qualifié (infirmières) ou non qualifié, personnel administratif.

C O N C L U S I O N

Affirmant, dans notre projet de recherche initial, notre volonté d'analyser "la place des migrants du Bassin Minier dans l'appareil productif métropolitain", nous posions d'emblée le caractère hétérogène de ce qu'il nous fallait empiriquement nommer, faute de mieux, le "groupe des migrants alternants". Ainsi faisions-nous l'hypothèse que la coupure entre captifs et non captifs pouvait être au principe d'une différenciation essentielle (de point de vue, notamment, de la "secondarisation", au sens de PLORE, sur le marché du travail) entre les résidents du Bassin Minier effectuant quotidiennement le déplacement vers une entreprise de la Métropole.

C'est bien, en effet, un groupe hétérogène, jusque dans la raison d'être (d'en être) de ses membres, que les différentes approches qualitatives et quantitatives menées nous ont fait apparaître ; et la situation de captivité, pour certains de ces migrants, est bien le pivot de leur balancement pendulaire quotidien. Mais, si différenciations essentielles il y a parmi la population migrante, elle n'est pas en fait prioritairement tracée, nous semble-t-il, par le critère de captivité ; si un trait, dans la genèse de chaque situation migratoire individuelle, se fait l'opérateur d'une séparation fondamentale au sein du groupe c'est beaucoup plus -mais comment le désigner simplement- disons, le rapport particulier entre détermination par les politiques d'entreprises et jeu des stratégies individuelles de mobilité.

Aux deux pôles de ce rapport, en effet, se tiennent les deux figures essentielles de migrants dont la recherche présentée dans les pages précédentes a montré l'existence simultanée.

D'un côté, une migration, déjà ancienne mais encore importante, pour laquelle aucune stratégie individuelle active n'est à l'origine du déplacement quotidien. Décrire cette frange de la population migrante, dont l'archétype est la "jeune fille des mines" travaillant dans le textile roubaisien, c'est d'abord et surtout, comme l'avait précisément fait Henri Coing au milieu des années 70, mettre à nu les politiques d'entreprises qui sont

le point d'ancrage de la situation migratoire. Cette migration "classique", déjà bien connue, est formée des couches de populations minières, socialement déterminées, qui parcourent des filières de placement parfaitement solidifiées, dans la genèse et l'entretien desquelles l'entreprise est au poste de commande.

Mais, à l'autre pôle, de nouvelles couches de migrants manifestent par leur présence sur le marché du travail lillois, des stratégies individuelles qui s'accrochent parfaitement d'une indifférence à leur égard des politiques d'entreprises. Sans doute la nécessité pour nous de mettre désormais au premier plan l'analyse de telles stratégies est-elle l'une des leçons essentielles du présent processus de recherche. Conçue implicitement comme un prolongement "externe" d'un objet d'analyse qui dans sa version initiale, "interne", -"le marché du travail du Bassin Minier en reconversion-" fonctionnait mal comme système clos, la prise en compte de la migration alternante comme variable de la reconversion portait fortement, dans sa version première du projet de recherche la marque de contraintes propres à cet objet initial : s'il ne s'agissait pas pour nous d'analyser, comme nous l'avons fait pour les entreprises de la conversion "un situ", les seules politiques d'entreprise (ici face à la migration), ni d'en faire a priori la variable de commande, elles conservaient néanmoins dans nos préoccupations initiales une place qui ne trouvait pas son symétrique dans une volonté centrale d'analyser les stratégies individuelles de placement comme possible variable motrice du système.

Or, ce que nous enseigne notre analyse du groupe migratoire, et de ses transformations récentes, est bien ce caractère moteur des stratégies individuelles sur le marché du travail, dans la dynamique actuelle de la migration : si le poids de la migration décline vers le textile -c'est à dire d'un phénomène qui doit tout aux stratégies d'entreprise- est encore prédominant, les secteurs qui en prennent peu à peu le relais ne connaissent pas, eux, de volonté réelle de mobiliser les populations du

Bassin Minier. Et si la migration quotidienne vers la Métropole apparaît bien, au terme de cette recherche, comme un élément à part entière des processus économique-sociaux de "la reconversion", c'est plus en tant que forme d'une adaptation stratégique de certaines franges de la population minière aux conditions nouvelles nées de la récession, que par la mécanique d'une volonté patronale de mettre en coupe réglée un réservoir de main-d'oeuvre aux potentialités soudainement accrues.

Précisons que les franges de la population minière concernée par ce mouvement sont socialement très marquées. Il s'agit le plus souvent d'une population jeune et surtout non-ouvrière, qui a échappé, par une scolarisation plus longue relativement, aux emplois manuels les plus traditionnels (ouvriers d'usine, notamment) pour occuper le plus souvent des emplois de bureau ou des emplois manuels requérant une qualification plus "technicienne" (installateur de lignes téléphoniques, par exemple...). Ce n'est que très récemment que des attitudes de mobilité (au sens où, on l'a vu plus haut, Touraine et Ragazzi employaient ce mot) semblent portées par des catégories de main-d'oeuvre sans qualification. Encore ce mouvement, touchant les fractions les plus jeunes de la classe ouvrière, est-il à ce jour très limité.

Les stratégies de ces nouvelles figures de la migration ne présentent pas, nous avons aussi cherché à le montrer, une signification homogène au regard des horizons professionnels, objectifs et subjectifs, qu'elles ouvrent, pas plus qu'elles ne manifestent une égale "agressivité" des agents qui les portent dans le refus des conditions d'emplois offertes dans leur zone de résidence : du fonctionnaire, dont la stratégie professionnelle offensive vers l'emploi garanti n'est que secondairement spatiale, au jeune travailleur très mobile qui n'est probablement là que parce qu'une "précarité à visage urbain" lui apparaît sans doute préférable à celle qu'il a vécu près de chez lui, multiples sont les figures de l'adaptation à la précarisation de l'emploi dans la zone minière qui empruntent ce même canal de la pendularité.

Cette diversité de la migration nouvelle ne doit cependant pas faire oublier un élément unitaire, central dans nos préoccupations initiales, qui découle

directement de l'indifférence des entreprises concernées à l'égard du réservoir de main-d'oeuvre minier : la migration alternante Bassin Minier-Métropole Lilloise, dans ses tendances nouvelles, ne doit rien aux transports par ramassage ; en conséquence, le ramassage par cars, condition historique d'émergence d'un flux de main-d'oeuvre Bassin Minier/Métropole, n'est plus aujourd'hui qu'un mode déclinant d'un flux multi-modal croissant. Les transports collectifs, l'auto-mobilisation, sont donc les supports obligés des stratégies de mobilité vers le marché du travail métropolitain. L'efficacité du plan de Transports Collectifs Régionaux (sur la question du Bassin Minier) est à mesurer à l'une de cette réalité : si, comme le suggèrait Henri Coing, les caractéristiques de la migration traditionnelle vers l'industrie textile métropolitaine rendaient a priori sans objet l'idée d'un relais par les transports publics des réseaux de ramassage d'entreprise (modes et flux étant directement liés par leur rapport à la captivité), il en va tout différemment pour un flux migratoire qui s'alimente d'actes individuels (même s'ils sont eux aussi socialement déterminés) de mobilité. Une structuration "technique" nouvelle, pour certaines zones du Bassin Minier, de l'espace-temps du déplacement, peut modifier les contours de l'"espace possible" que prennent en compte implicitement ou explicitement les stratégies de placement. Sans doute les effets immédiats, sur ce point, des mesures mises en place sur certains axes par le Schéma Régional de Transport ont-ils été relativement limités, dans la mesure où l'incorporation à l'univers subjectif du possible d'une extension objective de l'accessibilité ne peut découler d'une prise en compte abstraite de ces possibilités nouvelles. Ces canaux nouveaux de mobilité doivent faire l'objet d'une appropriation sociale minimum de certains groupes de la population minière pour s'intégrer au possible socialement vécu comme tel, donc pour fonctionner comme donné susceptible d'innover l'ensemble des pratiques et représentations individuelles - y compris de ceux qui n'ont pas eu jusque là l'expérience concrète de leur existence.

En d'autres termes, les effets des politiques de transports collectifs mises en place par le Schéma Régional pourrait surtout être lus au travers des transformations dans les stratégies individuelles de placement qui

marqueraient, dans les années qui viennent, une incorporation "généralisée" (dans les limites cependant de secteurs géographiques et des groupes sociaux précis au sein du Bassin Minier) de la zone métropolitaine dans l'espace subjectif du placement.

ANNEXE

LIMITES GEOGRAPHIQUES DES ZONES DE L'ENQUETE LARU (METROPOLE ET BASSIN MINIER)

1. BASSIN D'EMPLOI DE LILLE : COMMUNES DE :

Capinghem, Emmerin, Englos, Faches-Thumesnil, Hallennes-les-Haubourdin, Haubourdin, Hellemes, Houplin-Ancoisne, Lambersart, Lesquin, Lezennes, Lille, Loume, Lompret, Loos, La Madeleine, Marquette, Mons-en-Baroeul, Noyelles-les-Seclin, Perenchies, Premesques, Ronchin, Saint-André, Santes, Seclin, Sequedin, Templemars, Vendeville, Verlinghem, Wambrechies, Wattignies.

2. BASSIN D'EMPLOI DE ROUBAIX-TOURCOING : COMMUNES DE :

Anstaing, Baisieux, Bondues, Bousbecque, Chereng, Croix, Forest-sur-Marque, Gruson, Halluin, Hem, Lannoy, Leers, Linselles, Lys-les-Lannoy, Marcq-en-Baroeul, Mouvaux, Neuville-en-Ferrain, Roncq, Roubaix, Saily-lez-Lannoy, Toufflers, Tourcoing, Tressin, Villeneuve d'Ascq, Wasquehal, Wattrelos, Willems.

3. BASSIN MINIER

a/ Département du Nord : Communes de :

Abscou, Anhiers, Aniche, Annoeulin, Anzin, Auberchicourt, Aubry-du-Hainaut, Auby, Aulnoy, Bauvin, Bellaing, Beuverages, Bruay-sur-l'Escaut, Bruille-les-Marchiennes, Bruille-Saint-Amand, Carnin, Château-l'Abbaye, Condé-sur-L'Escaut, Courchelettes, Crespin, Cuincy, Dechy, Denain, Douai, Douchy-les-Mines, Ecaillon, Emerchicourt, Erre, Escaudain, Escaupont, Esquerchin, Estreux, Faumont, Fenain, Flers-en-Escrebieux, Flines-les-Râches, Fresnes sur-Escaut, Guesnain, Hasnon, Haulchin, Haveluy, Helesmes, Hergnies, Herin, Hornaing, Lallaing, Lauwin-Planque, Lewarde, Loffre, Louches, Marchiennes, Marly, Masny, Mastaing, Millonfosse, Moncheaux, Monchecourt, Montigny-en-Ostrevent, Odomez, Oisy, Onnaing, Ostricourt, Pecquencourt, Petite-Forêt, Prouvy, Provin, Quarouble, Quievrechain, Râches, Raimbeaucourt, Raismes, Rieulay, Roelux, Roost-Warendin, Roucourt, Rouvignies, Saint-Aybert, Saint-Saulve, Saultain, La Sentinelle, Sin-le-Noble, Somain, Thiant, Thivencelle, Thumeries, Trith-Saint-Léger, Valenciennes, Vicq, Vieux-Condé, Vred, Wahagnies, Wallers, Wandignies-Hamage, Wavrechain-sous-Denain, Waziers.

b/ Département du Pas-de-Calais : Communes de :

Ablain-Saint-Nazaire, Aix-Noulette, Allouagne, Angres, Annay-sous-Lens, Annezin, Auchel, Auchy-les-Mines, Avion, Barlin, Bénifontaine, Billy-Berclau, Billy-Montigny, Béthune, Beugin, La Beuvrière, Bouvignies-Boyeffles, Bruay-en-Artois, Bully-les-Mines, Callonne-Ricouart, Carvin, Cauchy-à-la-Tour, Courcelles-les-Lens, Courrières, Divion, Dourges, Douvrin, Drocourt, Drouvin-le-Marais, Eleu-dit-Leauwett, Estevelles, Evin-Malmaison, Ferfay, Fouquereil, Fouquières-les-Béthune, Fouquières-les-Lens, Givenchy-en-Cohelle, Gosnay, Grenay, Haillicourt, Haisnes, Harnes, Henin-Beaumont, Hersin-Coupigny, Hesdigneul-les-Béthune, Houchin, Houdain, Hulluch, Labourse, Labuissière, Lapugnoy, Leforest, Lens, Libercourt, Liévin, Loison-sous-Lens, Loos-en-Cohelle, Lozinghem, Maisnil-les-Ruitz, Marles-les-Mines, Mazingarbe, Méricourt, Meurchin, Montigny-en-Cohelle, Noeux-les-Mines, Noyelles-Coudault, Noyelles-sous-Lens, Oignies, Pont-à-Vendin, Rouvroy, Ruitz, Saille-Labourse, Sains-en-Cohelle, Sallaumines, Souchez, Vaudricourt, Vendin-les-Béthune, Vendin-le-Viel, Vermelles, Verquigneul, Verquin, Vimy, Wingles.